

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MONT- SAINT-MICHEL - NORMANDIE

TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)
SUR LE TERRITOIRE
D'AVRANCHES MONT-SAINT-
MICHEL

PHASE 2 : ENJEUX - OBJECTIFS
PHASE 3 : PROGRAMME D' ACTIONS

Février 2018

Emetteur HARDY ENVIRONNEMENT
 Le Bois Jauni
 37 Pierre de Coubertin
 44150 ANCENIS
 02.40.83.27.28

Dossier N° 16004

Auteur principal Sandrine DUCHELER
 02 40 83 27 28
 sandrine.ducheler@hardy-environnement.fr

Nombre total de pages 106

Indice	Date	Objet de l'édition/révision	Etabli par	Vérifié par	Approuvé par
A	13/03/2018	Première diffusion	SD	XH	XH
B	12/04/2018	Reprise après COTECH	SD		

Il est de la responsabilité du destinataire de ce document de détruire l'édition périmée ou de l'annoter « Edition périmée ».

SOMMAIRE

AVANT PROPOS.....	4
TRAME VERTE ET BLEUE TERRITORIALE.....	5
1 SYNTHESE DU DIAGNOSTIC.....	6
2 ENJEUX ET OBJECTIFS.....	6
2.1 Méthodologie.....	6
2.2 Hiérarchisation des éléments de la TVB.....	7
2.3 Définition des enjeux.....	9
2.4 Définition des objectifs.....	10
3 PROGRAMME D' ACTIONS - TRAME VERTE ET BLEUE TERRITORIALE.....	13
3.1 Méthodologie.....	13
3.2 Présentation générale.....	13
3.3 Fiches actions.....	14
3.4 Synthèse des actions.....	62
TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE.....	65
4 PREALABLE.....	66
4.1 Objectifs.....	66
4.2 Méthode utilisée.....	67
4.2.1 Diagnostic.....	67
4.2.2 Enjeux.....	69
4.2.3 Plan d'action.....	70
4.3 Mise en œuvre du projet.....	71
4.3.1 Stratégie foncière.....	72
4.3.2 Gestion des eaux pluviales.....	72
4.3.3 Signalisation de la TVBu.....	72
4.3.4 Faisabilité économique et réglementaire.....	73
4.3.5 Autorisations, démarches nécessaires.....	73
4.4 Evaluation du projet.....	74
5 FICHES ACTIONS.....	74
ANNEXES.....	110

AVANT PROPOS

Cette mission s'inscrit dans le cadre de l'appel à projets « Trame Verte et Bleue : des projets pilotes pour agir à l'échelle locale », lancé par la Région Basse-Normandie et l'Union Européenne. Cet appel à projet, obtenu en novembre 2015, permettra à la Communauté de Communes d'Avranches Mont-Saint-Michel (CCAMSM) de sensibiliser ses acteurs et de mettre en place un programme d'actions en faveur de la préservation et de la restauration de son réseau écologique.

En parallèle de cette démarche, la Communauté de Commune est en cours d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi). Ainsi, ce travail pourra trouver une traduction dans le prochain document d'urbanisme, conformément aux prescriptions de la loi Grenelle II.

Pour répondre aux ambitions de l'appel à projet, la démarche de la Trame Verte et Bleue de la CCAMSM s'articule autour de trois grandes phases successives :

- la phase 1 : établissement du diagnostic de la Trame Verte et Bleue du territoire, sur la base des données existantes et d'un travail de terrain,
- la phase 2 : définition et hiérarchisation des enjeux pour le maintien ou la restauration de la biodiversité et des continuités écologiques,
- la phase 3 : élaboration du programme d'actions permettant de traduire concrètement les objectifs et orientations pris pour la Trame Verte et Bleue.

Les différentes phases de la démarche se déroulent en concertation et en appui des différents acteurs du territoire.

[Le présent rapport correspond aux phases 2 et 3.](#)

Il est par ailleurs important de rappeler que cette étude a été menée conjointement sur 2 échelles différentes :

- à l'échelle de **l'ensemble du territoire** portant plus particulièrement sur les grands espaces agricoles et naturels en dehors des zones urbaines,
- à l'échelle du **pôle urbain d'Avranches** incluant Saint-Senier-sous-Avranches, Marcey-les-Grèves, Saint-Martin-des-champs et le Val Saint-Père.

TRAME VERTE ET BLEUE TERRITORIALE

1 SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Le territoire de la Communauté de Communes, constitué de réservoirs de biodiversité remarquables fonctionnant en réseau autour de la baie du Mont-Saint-Michel, présente une richesse biologique d'intérêt national et international.

Le diagnostic met en évidence un territoire hétérogène avec :

- au nord, un secteur présentant un réseau écologique dense et relativement préservé,
- à l'est, un secteur présentant un réseau écologique humide dense relativement préservé et un réseau bocager et boisé qui tend à se dégrader par l'intensification des pratiques culturales notamment en tête des bassins versants,
- au sud, un secteur présentant un réseau écologique humide, boisé et bocager dégradé, limitant les déplacements des espèces ciblées par la Trame Verte et Bleue.

Cette hétérogénéité s'explique principalement par un contexte agricole et économique différencié. Le nord du territoire est caractérisé par l'élevage équin et bovin favorisant le maintien du bocage, l'est par des exploitations de polyculture-élevage, et le sud par des cultures maraichères et céréalières. Le monde rural façonne en partie le territoire, tant d'un point de vue paysager qu'écologique.

Cette première phase de diagnostic met également en évidence un maillage bocager à usage de corridor (notamment au nord et à l'est) en lien avec les sous-trames des milieux humides et aquatiques, qu'il convient de préserver, voire de renforcer pour le bon fonctionnement de la Trame Verte et Bleue dans son ensemble.

De même, les discontinuités affichées à différents endroits du territoire doivent être prises en compte dans le fonctionnement global de la Trame Verte et Bleue. Le diagnostic a ainsi révélé de grandes zones de fractures telles que :

- les grands axes linéaires que sont l'autoroute A84 et l'aménagement routier Avranches-Granville au nord du territoire, ainsi que la Nationale N174 au Sud,
- les deux barrages de la Sélune,
- les pôles urbains en expansion (Avranches, Pontorson, principalement) et l'urbanisation le long du littoral liée à l'attractivité touristique de la baie du Mont-Saint-Michel.

Ainsi, cette étude montre que les écosystèmes du territoire sont de plus en plus artificialisés et fragmentés, par les infrastructures de transport, les barrages hydroélectriques, mais d'autres barrières écologiques non-physiques existent. Les pollutions par des pesticides, des eutrophisants ou d'autres biocides sont également des facteurs majeurs de fragmentation, plus discrets, mais touchant de vastes espaces.

2 ENJEUX ET OBJECTIFS

2.1 Méthodologie

Sur la base du diagnostic établi en phase 1, une **hiérarchisation des éléments de la TVB** a été menée. Cette hiérarchisation a été réalisée selon les critères suivants :

- Présence d'espèces, d'habitats déterminants,
- Présence d'espaces relais,
- Identification des menaces,
- Fragmentations jouant un rôle majeur dans la fonctionnalité des corridors,
- Usages et activités.

Une analyse des enjeux et des objectifs du SRCE, des SAGE et du SCoT a ensuite été menée afin de garantir la conformité de la TVB du territoire d'Avranches Mont-Saint-Michel aux documents supra-communautaires.

Les enjeux et objectifs ont ensuite été définis en concertation au cours de différentes réunions :

- un comité technique,
- une réunion de travail avec les élus à l'échelle du territoire,
- une réunion avec les acteurs à l'échelle du pôle urbain d'Avranches,

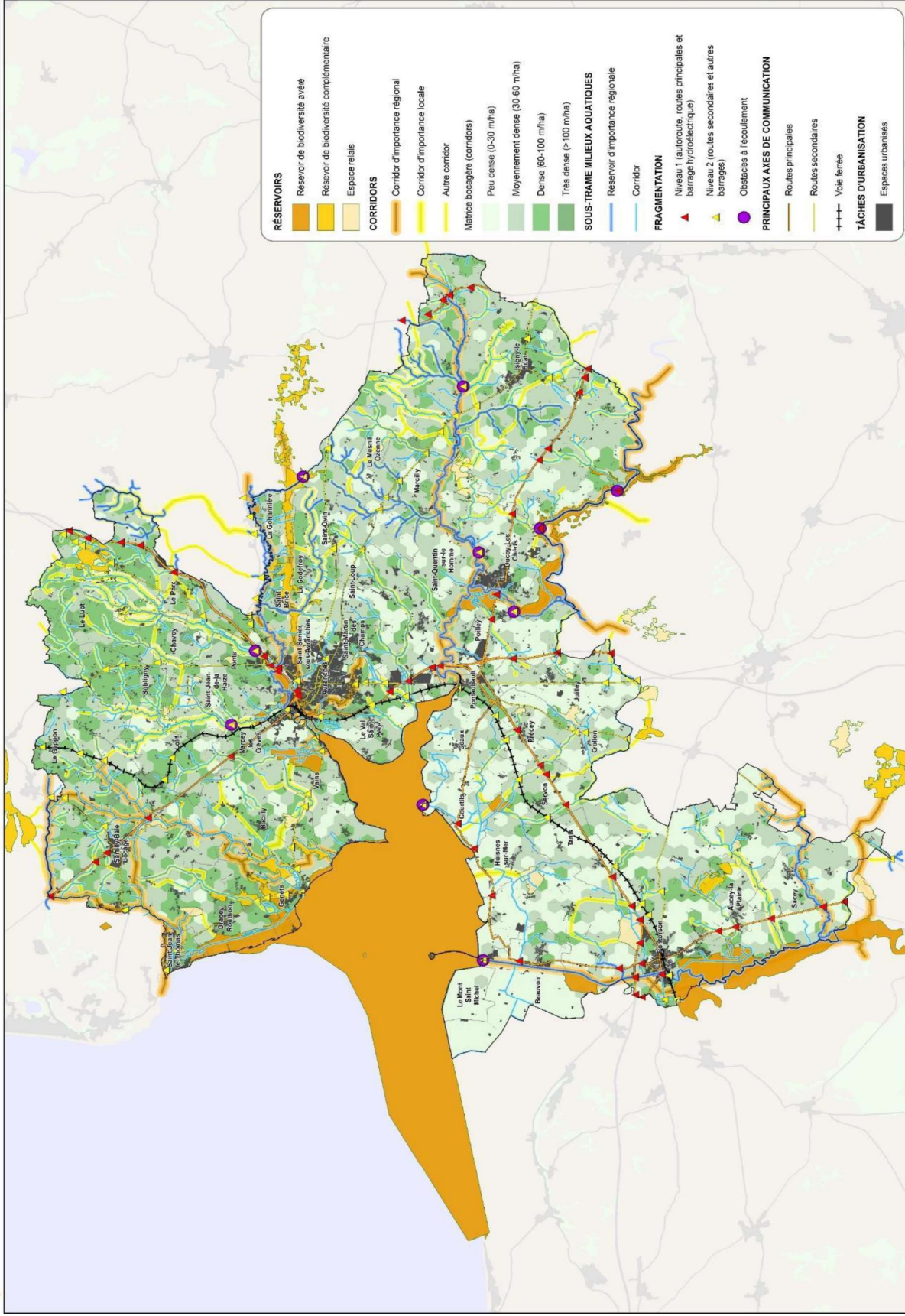
Les enjeux et objectifs ont ensuite été validés en comité de pilotage.

2.2 Hiérarchisation des éléments de la TVB

Cette hiérarchisation selon les critères récapitulés dans le tableau ci-après.

Type	Eléments majeurs	Eléments secondaires
Réservoirs de biodiversité	D'importance Régionale (Réservoirs avérés réseau N2000)	D'importance locale (Réservoirs complémentaires)
Corridors écologiques	D'importance régionale (corridors multi-trames faisant le lien avec les territoires voisins)	D'importance locale (corridors multi-trames faisant le lien entre les réservoirs du territoire)
Fragmentations	Niveau 1 : infranchissable ou franchissement avec risques de collision → 2 barrages hydroélectriques sur la Sélune → routes principales A84 et N175 → routes D 973, D976 et D75	Niveau 2 : franchissement limité → routes D911, D7, D975, D47, D5, D40 et D998 et D911

La carte ci-après présente la hiérarchisation des éléments constituant la Trame Verte et Bleue sur le territoire d'Avranches Mont-Saint-Michel.



2.3 Définition des enjeux

Suite aux différentes concertations, 10 enjeux ont été définis. Ils récapitulés dans le tableau ci-après.



2.4 Définition des objectifs

Pour chaque enjeu, des objectifs ont été définis. 23 ont ainsi été fixés. Ils sont récapitulés dans le tableau ci-après.

ENJEU A - APPROPRIATION DES ENJEUX DE LA TRAME VERTE ET BLEUE POUR LE TERRITOIRE	
OBJECTIFS	LOCALISATION
1 - Accompagner les élus dans l'aménagement du territoire (préservation et confortement de la TVB)	Ensemble du territoire
2 - Impliquer et valoriser le monde agricole pour la préservation et la restauration des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue	Ensemble du territoire
3 - Sensibiliser la population aux enjeux de la Trame Verte et Bleue pour une préservation et une amélioration continue des fonctionnalités du réseau écologique	Ensemble du territoire

ENJEU B - CONNAISSANCE ET VALORISATION DU PATRIMOINE NATUREL	
OBJECTIFS	LOCALISATION
4 - Renforcer la connaissance des habitats naturels (faune, flore)	Réservoirs complémentaires et continuités écologiques d'importance Locale
5 - Actualiser la connaissance des habitats naturels (faune, flore)	Réservoirs avérés, continuités écologiques d'importance Régionale
6 - Mutualiser les données, les rendre accessibles	Ensemble du territoire

ENJEU C - FONCTIONNALITÉS ÉCOLOGIQUES DES RÉSERVOIRS AUTOUR DE LA BAIE	
OBJECTIFS	LOCALISATION
7 - Préserver les mosaïques d'habitats	Réservoirs, espaces relais et continuités d'importance régionale et locale
8 - Préserver et maintenir les fonctionnalités des ripisylves	Secteur Nord et Est où le chevelu hydrographie est important et marqué par la topographie
9 - Préserver une « Trame noire »	Ensemble du territoire
10 - Maintenir les fonctionnalités des espaces boisés	Ensemble du territoire
11 - Contrôler les espèces invasives	Réseau hydrographique

ENJEU D - MUTATION DES TERRITOIRES AGRICOLES

OBJECTIFS	LOCALISATION
12 - Préserver les espaces interstitiels (bosquets, talus, murets, arbres remarquables et/ou à cavités etc...)	Ensemble du territoire
13 - Maintenir un bocage fonctionnel compatible avec l'agriculture d'aujourd'hui et de demain	Secteurs Nord et Est

ENJEU E - CONSOMMATION DES ESPACES NATURELS ET RURAUX

OBJECTIFS	LOCALISATION
14 - Limiter la consommation d'espace et la fragmentation des milieux	Pôles urbains d'Avranches, Pontorson, Ducey-les-Chéris et Sartilly, Les infrastructures linéaires de niveau 1 et 2 (A84 N175 et les départementales)
15 - Préserver de l'urbanisation les espaces littoraux non encore bâtis	Communes littorales

ENJEU F - PROJETS D'AMÉNAGEMENTS DU TERRITOIRE

OBJECTIFS	LOCALISATION
16 - Prendre en compte la Trame Verte et Bleue, en tant qu'outil d'aide à la décision dans la réalisation de projets d'aménagement	Ensemble du territoire

ENJEU G - RESTAURATION DES FONCTIONNALITÉS BOCAGÈRES

OBJECTIFS	LOCALISATION
17 - Reconquérir le maillage bocager	le secteur Sud, sur des points stratégiques (entre les marais arrière littoraux et le littoral, par exemple) et sur les points hauts des secteurs Nord et Est
18 - Anticiper le vieillissement du bocage	secteurs Nord et Est

ENJEU H - RESTAURATION DES POINTS DE FRAGMENTATION

OBJECTIFS	LOCALISATION
19 - Rétablir les continuités terrestres au droit des réservoirs et continuités écologiques d'importance régionale et locale	Boisement du Parc impacté par la D975 Les contournements Sartilly, Marcey-les-grèves l'A84 et la N175 dans le secteur d'Avranches et du Val Saint Père

I - ZONES HUMIDES D'INTÉRÊT MAJEUR EN PÉRIPHÉRIES DE LA BAIE DU MONT-MICHEL ET LE LONG DES AXES DE MIGRATIONS

OBJECTIFS	LOCALISATION
20 - Restaurer les mosaïques d'habitats au droit des continuités écologiques	Marais arrière littoraux, Fonds de Valons, Polders
21 - Reconquérir la qualité des habitats humides en cohérence avec les besoins agricoles	Ensemble du territoire
22 - Améliorer la qualité de l'eau, afin de préserver les marais et zones humides de la Baie	Ensemble du territoire

J - MIGRATION DU SAUMON DE L'ATLANTIQUE ET D'AUTRES ESPÈCES AMPHIHALINES, RECONQUÊTE DES TERRITOIRES PAR LA LOUTRE D'EUROPE

OBJECTIFS	LOCALISATION
23 - Améliorer la qualité des cours d'eau et zones de frayères	la Sée, l'Oir, Levesque
24 - Rétablir la continuité écologique des cours d'eau du territoire	continuités aquatiques entre les frayères et le littoral : la Sée, les barrages de la Sélune, les autres vallées du territoire

3 PROGRAMME D' ACTIONS - TRAME VERTE ET BLEUE TERRITORIALE

3.1 Méthodologie

Le programme d'actions a été élaboré de manière à répondre aux objectifs validés en comité de pilotage.

Dans le cadre de l'élaboration du programme d'actions, la sensibilisation et la concertation des acteurs du territoire autour de la TVB sont essentielles. Elles permettent d'affiner le programme d'actions et de faciliter sa mise en œuvre.

Ainsi, dans le cadre de cette phase 3, 5 réunions de travail associant la majorité des acteurs locaux ont été organisés :

- le 09 octobre 2017, une réunion de travail « Trame verte du territoire Avranches Mont-Saint-Michel »,
- le 09 octobre 2017, une réunion de travail « Trame bleue du territoire Avranches Mont-Saint-Michel »,
- le 09 octobre 2017, une réunion de travail « Education à l'environnement autour de la TVB du territoire Avranches Mont-Saint-Michel »,
- le 10 octobre 2017, une réunion de travail « Trame littorale du territoire Avranches Mont-Saint-Michel »,
- le 07 décembre 2017, un groupe technique « harmonisation TVB Avranches – Mortanais ».

Un comité technique et un comité de pilotage sont également prévus.

Les comptes rendus de ces réunions sont annexés au présent rapport.

L'ensemble des actions proposées dans le cadre des réunions de travail a été repris en intégré dans le programme d'actions sous la forme de fiche actions. Au total, **12 fiches actions** ont été élaborées et présentent :

- le rappel des éléments de contexte général (*constats à l'issue du diagnostic, les orientations du SRCE, les enjeux et objectifs du territoire et les fiches actions associées*),
- le descriptif de l'action avec notamment les modalités de mise en œuvre et les réflexions à mener dans le cadre de l'élaboration du PLUi,
- la localisation des actions et les échéances,
- le budget prévisionnel,
- les indicateurs de suivi.

3.2 Présentation générale

Le programme d'actions s'articule autour de 5 grands types d'actions :

- la sensibilisation auprès de tous les acteurs du territoire (élus, exploitants agricoles, particuliers, professionnels) sur l'ensemble des thématiques de la Trame Verte et Bleue (la biodiversité, le déplacement et la biologie des espèces, les impacts de l'activité humaine, les espèces invasives, ...) → *Fiches 1 à 3*,
- le renforcement des connaissances par notamment la réalisation d'inventaire et la mise en place d'un observatoire de la biodiversité → *Fiche 4*,
- la préservation et la gestion des espaces (réservoirs et corridors) → *Fiches 5, 6 et 9*
- la restauration des éléments de la trame verte et de la trame bleue → *Fiches 7, 8, 11 et 12*
- la réduction des fragmentations → *Fiche 10*

Pour chaque action, un suivi sera réalisé et des actions de communication seront réalisées.

L'ensemble des actions sont synthétisées dans le tableau ci-après.

N° Fiche	Intitulé	Contenu
F1	Mobiliser, sensibiliser et accompagner les collectivités	Rencontre avec les élus, les responsables des pôles aménagements et les agents techniques Elaboration d'une plaquette pédagogique Organisation de sorties pédagogiques
F2	Mobiliser, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles	Recensement et rencontre des différentes structures agricoles Organisation de démonstrations et de formations collectives Organisation de sorties pédagogiques
F3	Mobiliser et sensibiliser les particuliers	Recensement et rencontre des structures d'animation Organisation d'actions de communication et de sensibilisation (expositions, randonnées, concours photos, animations de rue, ...) Mise en place d'un mécénat d'entreprise Sensibilisation des scolaires à la biodiversité
F4	Renforcer les connaissances et valoriser les données naturalistes	Inventaire des mares sur l'ensemble du territoire, Inventaires écologiques (habitats, faune, flore) sur les habitats naturels représentatifs des milieux du territoire ainsi que sur les réservoirs de biodiversité locaux n'ayant pas fait l'objet d'inventaire Alimenter l'observatoire de la biodiversité ODIN
F5	Préserver les réservoirs de biodiversité par l'acquisition de terrains	Acquisition de terrains Mise en place de plans de gestion sur les milieux le nécessitant, Mise en place d'une convention avec des exploitants Suivi des milieux
F6	Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité	Recensement de l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire travaillant sur le domaine forestier Réaliser une plaquette pédagogique Rencontre des propriétaires de boisements identifiés comme réservoirs de biodiversité Mise en place de plan de gestion
F7	Lutter contre les espèces invasives	Rédaction d'un guide de bonnes pratiques Définition et suivi des travaux d'éradication ou de circonscription des espèces invasives
F8	Protéger le bocage et favoriser sa restauration	Mise en place d'une commission "bocage", Communication et sensibilisation sur la démarche de labellisation en cours sur la filière Bois - Energie Mise en place de plans de gestion du bocage à l'échelle des exploitations agricoles sur les secteurs prioritaires (Sud, têtes de bassins versants au Nord et à l'Est) Réalisation de plantations
F9	Réaliser un diagnostic des enjeux agricoles sur le secteur Nord afin d'y préserver le bocage	Identification des exploitations à enjeu (agrandissement) principalement sur le secteur Nord Rencontre des exploitants concernés afin de les sensibiliser
F10	Réduire les points de fragmentation	Réalisation d'une étude sur les collisions animales au droit des axes majeurs Mise en œuvre des travaux nécessaires pour limiter la fragmentation et restaurer les corridors
F11	Restaurer des zones humides	Réalisation d'une étude sur les zones humides (type CT-ZH sur le bassin Loire-Bretagne) Mise en œuvre des travaux de restauration des zones humides
F12	Restaurer la trame bleue	Réalisation des études préalables à l'établissement d'un programme d'actions restaurant le bon état écologique des masses d'eau en partenariat avec les syndicats de bassins versants Mise en œuvre des travaux en complément des actions des syndicats au droit des réservoirs et continuité d'importance locale

3.3 Fiches actions

Le détail de chaque fiche est présenté ci-après.

MOBILISER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITES A LA PRISE EN COMPTE DE LA TRAME VERTE ET BLEUE DANS LES PROJETS	Fiche Action 1
--	-------------------------------

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	FICHE ACTION 1
<p>CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC De nombreux acteurs sur le territoire aux enjeux économiques et sociaux différents. Une faible prise en compte de la biodiversité dans les projets (non prise en compte de la trame noire notamment).</p> <p>ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.</p> <p>ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL A Appropriation des enjeux de la Trame Verte et Bleue pour le territoire. F Projets d'aménagements du territoire.</p> <p>OBJECTIFS Sensibiliser les élus aux enjeux TVB et les accompagner dans le cadre des opérations d'aménagement du territoire (préservation et confortement de la TVB).</p> <p>FICHES ACTION ASSOCIEES F3 : Mobiliser et sensibiliser les particuliers. F7 : lutter contre les espèces invasives. F11 : Restaurer les continuités de la trame verte Fiches TVBu</p>	

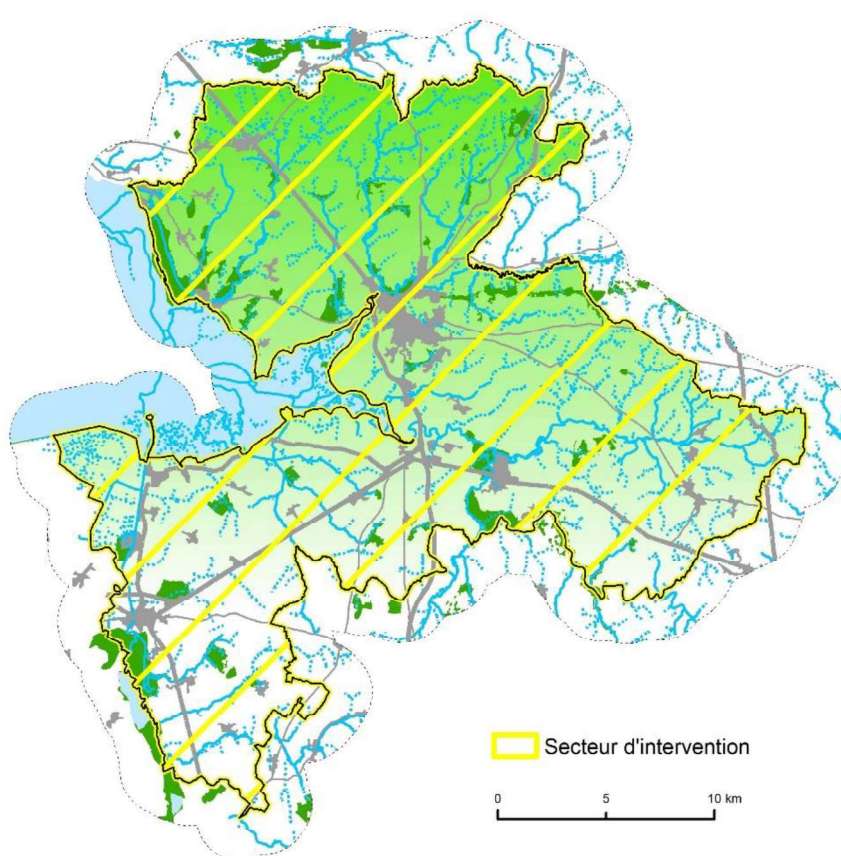
DESCRIPTIF DE L'ACTION	FICHE ACTION 1
<p>CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE L'animateur TVB rencontrera en début de programme l'ensemble des collectivités du territoire afin de sensibiliser les élus, les pôles territoriaux, les responsables des pôles aménagement et urbanisme et les agents techniques à la Trame Verte et Bleue. Les objectifs de ces rencontres sont multiples :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Présentation et identification de l'animateur TVB en tant que référent sur le territoire, • accompagnement à la conception des projets de façon à prendre en compte la Trame Verte et Bleue comme matrice de base à l'élaboration du plan masse soit en conservant les éléments identifiés existants (exemple : modification d'un périmètre de projet pour préserver un corridor écologique), soit en reconstituant une continuité (exemple : création d'une bande boisée pour rétablir la connexion à un corridor existant), soit en élaborant des projets respectant la faune (notamment la trame noire inféodée aux espèces nocturnes), soit en conciliant les risques naturels, la biodiversité et le projet. <p>Pour appuyer cette démarche, une plaquette pédagogique sera éditée en collaboration avec les différents acteurs du territoire (syndicats, DREAL, Conseil Départemental, ...). Elle sera laissée aux élus après la rencontre. Cette plaquette explicitera les grands principes à privilégier dans le cadre des opérations d'aménagement et de gestion des espaces en milieux urbains (type d'entretien, calendrier des interventions en lien avec les espèces, gestion des éclairages publics pour limiter les pollutions lumineuses [horaires, orientation des faisceaux lumineux, ...]). Des panneaux d'exposition pourront également être réalisés et exposés dans le cadre de différentes manifestations.</p>	

Des sorties pédagogiques sur des projets exemplaires en terme de conservation ou de restauration de continuités pourront être organisées ainsi que des rencontres avec les élus ayant mis en place ce type d'actions (exemples : maintien de mares et haies bocagères connectées dans le cadre de l'aménagement d'une ZAC, aménagement d'un passage pour la faune, mise en place de cahiers des charges en matière de clôture dans les d'habitats pour maintenir une perméabilité au déplacement de la petite faune, ...). Ces sorties se feront en priorité sur le territoire afin de mettre en valeur les actions menées en faveur de la TVB.

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

- Réaliser une OAP thématique "TVB" reprenant les grands principes d'aménagement prenant en compte la TVB de la plaquette ?
- Prendre en compte la TVB dans les OAP sectorielles ?

LOCALISATION ET ECHEANCES		FICHE ACTION 1
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE
Rencontre des élus	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)
Elaboration d'une plaquette pédagogique.		court terme (0/3 ans)
Sorties pédagogiques		court / moyen terme (3/5 ans)



The map displays the geographical area of the Mont Saint-Michel agglomeration. A yellow-shaded region indicates the 'Secteur d'intervention' (intervention sector), which covers the central and southern parts of the territory. The map also shows water bodies in blue and various land use patterns. A scale bar at the bottom right indicates distances of 0, 5, and 10 km.

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER							FICHE ACTION 1	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COUT TOTAL	
Rencontre des élus, responsables "Environnement" et "Aménagement" et agents techniques - <i>Régie</i>	Animateur : 1/2j par groupement de communes (22 groupes de communes) + rencontres pour un projet spécifique (20 / an)	10 395 €	10 395 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	39 690 €	
Elaboration d'une plaquette pédagogique - <i>Prestation</i>	Coût réalisation et impression : 5 000 € Animateur : 5j (CCTP, choix du prestataire, suivi)	6 575 €					6 575 €	
Sorties pédagogiques - <i>Régie</i>	1 sortie / an Animateur : 3 j / sortie pour l'organisation	945 €	945 €	945 €	945 €	945 €	4 725 €	
Total €		17 915 €	11 340 €	7 245 €	7 245 €	7 245 €	50 990 €	
Total € - coût prestation uniquement		6 575 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 575 €	

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 1
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre de communes et de personnes rencontrées	A l'issue du programme d'actions	100%
	Nombres de participants aux sorties pédagogiques	Tous les ans	Evolution positive de la participation
INDICATEURS DE RESULTATS	Nombre de projets intégrant une restauration de la continuité écologique	Tous les ans	100%

MOBILISER, SENSIBILISER ET ACCOMPAGNER LES EXPLOITANTS AGRICOLES	Fiche Action 2
---	----------------

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	FICHE ACTION 2
-------------------------------------	----------------

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

De nombreux acteurs sur le territoire aux enjeux économiques et sociaux différents.
Une TVB hétérogène en lien très étroit avec l'activité agricole.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL

A Appropriation des enjeux de la Trame Verte et Bleue pour le territoire.

OBJECTIFS

Impliquer et valoriser le monde agricole pour la préservation et la restauration des continuités écologiques de la Trame Verte et Bleue.

FICHES ACTION ASSOCIEES

F6 : Préserver les réservoirs de biodiversité par l'acquisition de terrains et la mise en place de plans de gestion.

F9 : Protéger le bocage et favoriser sa restauration.

F10 : Réaliser un diagnostic des enjeux agricoles.

F12 : Restaurer les zones humides.

F13 : Restaurer la trame bleue.

DESCRIPTIF DE L'ACTION	FICHE ACTION 2
-------------------------------	----------------

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La très grande majorité des réservoirs et des corridors sont situés sur le domaine agricole et sont entretenus par les exploitants. Une sensibilisation auprès de ces acteurs est donc primordiale pour la protection et la restauration des éléments de la Trame Verte et Bleue (bocage, zones humides, cours d'eau...). Ainsi, des **rencontres** seront organisées avec l'animateur TVB et l'ensemble des **organisations professionnelles et structures agricoles**. Les structures non agricoles ayant des contacts avec les exploitants (syndicats de bassins versants notamment) seront également associées.

Ces rencontres permettront à l'animateur TVB de :

- Recenser les structures et les actions menées sur le territoire en matière de biodiversité,
- Identifier les besoins et attentes en termes de formations et de démonstrations (entretien du bocage différencié en fonction des milieux et de la localisation [en zone de marais, dans l'arrière-pays...], entretien de la ripisylve, gestion-valorisation des bandes enherbées en faveur de la biodiversité, gestion des espaces interstitiels [bosquets, talus, murets, arbres remarquables et/ou à cavités, ...], gestion des zones humides, valorisation des systèmes herbagers, ...),
- Organiser les formations et démonstrations en partenariat avec les structures agricoles (CUMA, Chambre d'Agriculture, CIVAM, GAB, ...),
- Faire le bilan sur l'évolution des pratiques en matière de gestion des éléments du patrimoine naturel sur les exploitations, les formations et démonstrations réalisées et leur efficacité, les besoins en acquisition de matériel via les CUMA...

Ces rencontres seront également l'occasion pour les différentes organisations et structures de proposer des **groupes d'exploitants volontaires** sur le territoire (thématiques abordées, nombre de formations et démonstrations, type de suivi et d'animation, ...).

A titre d'exemple, un groupe « Phyto – haie » est signalé sur le territoire par la Chambre d'Agriculture mais l'aspect biodiversité n'est actuellement pas abordé. Il s'agira donc de s'appuyer sur ce qui est en place sur le territoire et d'y introduire cette notion de biodiversité afin de prendre en compte la biodiversité dans les systèmes d'exploitation agricole.

Sur la thématique du bocage, les élus et les CUMA pourront également être invités à ses formations et démonstrations afin de les sensibiliser à une bonne gestion des haies et notamment celles situées en bord de route.

Une rencontre des différents agriculteurs ayant participé aux formations et démonstrations sera également organisée afin :

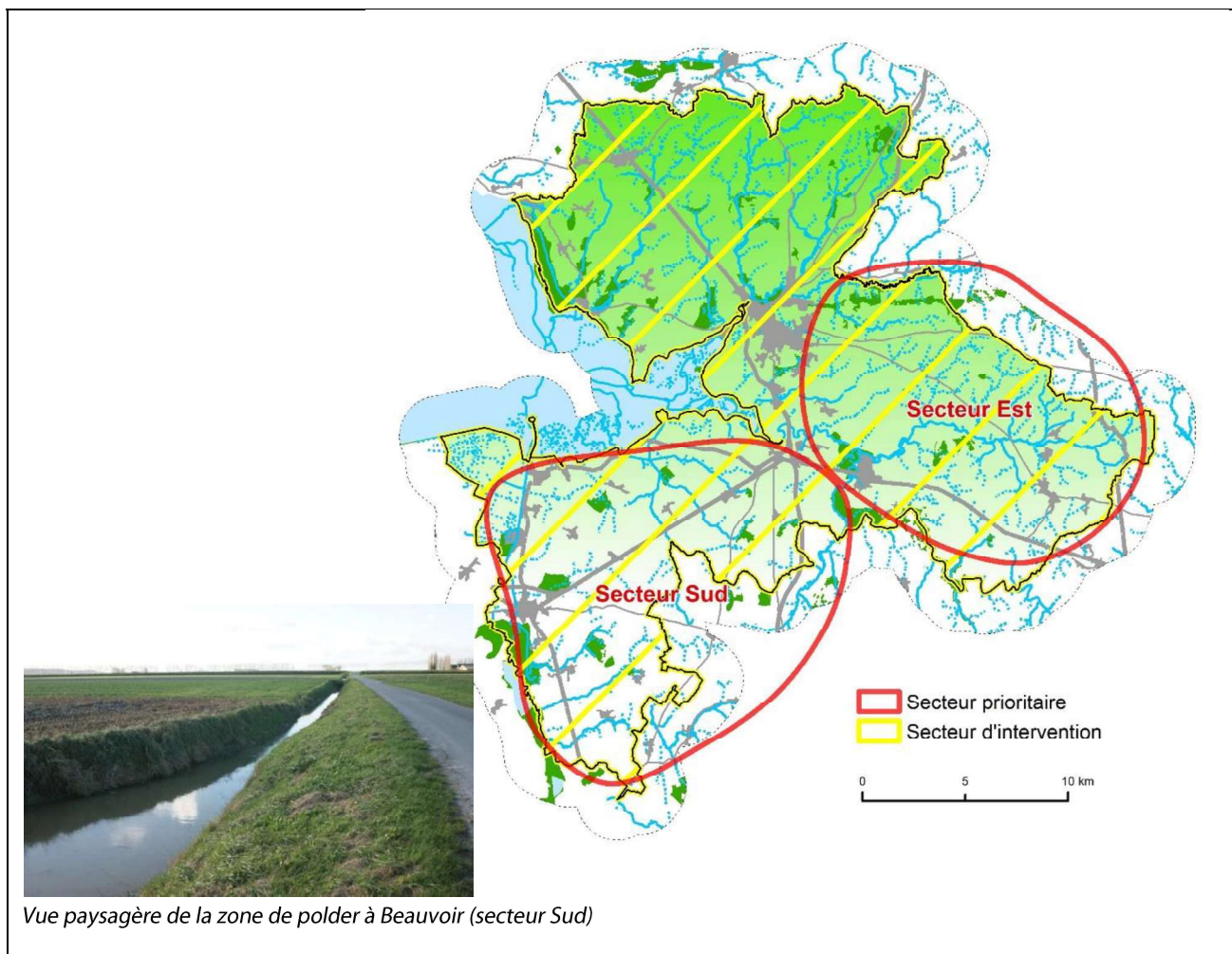
- D'évaluer la qualité des formations et démonstrations ainsi que leur adéquation par rapport aux attentes exprimées,
- D'identifier les besoins en termes de formations complémentaires, démonstrations et suivis,
- De recenser les changements de pratiques chez ces agriculteurs en matière de gestion du patrimoine naturel sur les exploitations.

Des visites sur des exploitations ("Fermes ouvertes") ayant mis en œuvre une gestion en faveur de la biodiversité (changement de mode opératoire pour l'entretien de la ripisylve, ...) seront organisées.

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU

/

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 2
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Rencontre avec les acteurs agricoles.	Sur tout le territoire avec une priorité sur les communes présentant un maillage bocager lâche et/ou des cours d'eau dégradés, des zones humides dégradées --> secteurs Est et Sud (enjeu de restauration) Secteur Nord: enjeu de préservation	court terme (0/3 ans)	Structures agricoles, exploitants agricoles
Organisation de formations et de démonstrations.		court terme (0/3 ans)	
Visites sur des exploitations		court / moyen terme (3/5 ans)	



BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER						FICHE ACTION 2	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Organiser et coordonner des journées de formations et de démonstrations collectives - Rencontre les structures agricoles - Régie - Elaboration d'un programme de formations et de démonstrations en partenariat avec les structures agricoles et non agricoles - Régie - Mise en œuvre des journées de formations - Régie + Prestataires	Animateur - Rencontre avec les structures : 5j en A1 puis 2j/an en A2 à A5	1 575 €	630 €	630 €	630 €	630 €	4 095 €
	Animateur - Programme de formation : 10 j en A1 puis 5j/an en A2 à A5	3 150 €	1 575 €	1 575 €	1 575 €	1 575 €	9 450 €
	Animateur : - organisation des journées avec les structures : 3j / formations - contacts des exploitants volontaires : 5j / an - Bilan après chaque journée avec les prestataires : 0,5j / journée organisée --> 3 démonstrations / an		8 033 €	8 033 €	8 033 €	8 033 €	32 130 €
	Prestataire : animation de la formation ou démonstration : 800€ / formations-démonstrations --> 3 démonstrations / an		2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	9 600 €
Réalisation d'un bilan des journées de formations et de démonstrations Réaliser 2 enquêtes de satisfaction (enquête à la fin de la journée pour connaître leur avis sur la journée passée + une enquête 6 à 8 mois après pour savoir s'ils ont changé de pratiques suite à la journée), l'analyser et la partager avec les structures agricoles ayant participées pour adapter les journées suivantes Réunir les structures agricoles afin de faire le bilan des participations et du ressenti après chaque journée thématique - Régie	Animateur : Temps de réalisation du questionnaire, de traitement et de partage de la donnée : 2 jours / formation 3 journées de formation / an => 6 jours /an en A2 à A5		1 890 €	1 890 €	1 890 €	1 890 €	7 560 €
Visites sur des exploitations ("Fermes ouvertes") - Régie	1 sortie / an Animateur : 3 j / sortie pour l'organisation	945 €	945 €	945 €	945 €	945 €	4 725 €
Total €		5 670 €	15 473 €	15 473 €	15 473 €	15 473 €	67 560 €
Total € - coût prestation uniquement		0 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	9 600 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 2
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre de formations organisées	A l'issue du programme d'actions	100%
	Nombres de participants par type de démonstrations et formations	Tous les ans	Evolution positive de la participation
	Nombres de participants aux sorties pédagogiques	Tous les ans	Evolution positive de la participation
INDICATEURS DE RESULTATS	Nombre de projets intégrant une restauration de la continuité écologique	Tous les ans	100%
	Niveau de satisfaction sur le contenu de la formation (sur la base d'une enquête de satisfaction à l'issue de la formation)	Tous les ans	Satisfaction d'une majorité de participation et évolution positive
	Nombre et pourcentage de participants prévoyant des évolutions de pratiques à l'issue de la formation (sur la base des 2 enquêtes de satisfaction à l'issue de la formation)	Tous les ans	Part significative de participants envisageant une évolution favorable

MOBILISER ET SENSIBILISER LES PARTICULIERS

Fiche
Action
3

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL

FICHE ACTION 3

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

De nombreux acteurs sur le territoire aux enjeux économiques et sociaux différents.
Une méconnaissance des enjeux liés à la biodiversité.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Sensibilisation et mobilisation des acteurs du territoire.

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL

A Appropriation des enjeux de la Trame Verte et Bleue pour le territoire.

OBJECTIFS

Sensibiliser la population aux enjeux de la Trame Verte et bleue pour une préservation et une amélioration continue des fonctionnalités du réseau écologique.

FICHES ACTION ASSOCIEES

F1 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les collectivités,
F7 : Lutter contre les espèces invasives,
+ Fiches TVB urbaine.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

FICHE ACTION 3

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La communication et sensibilisation des particuliers s'articulera autour de 3 types d'actions :

- l'organisation d'actions de communication et de sensibilisation générale,
- la mise en place d'un mécénat d'entreprise,
- la sensibilisation des scolaires à la biodiversité.

Organisation et animation d'actions de communication et de sensibilisation auprès des particuliers

Au préalable, avant toute opération de communication, l'animateur TVB mènera un inventaire des structures d'animation et de actions menées sur le territoire en matière de communication et de sensibilisation des populations sur les milieux naturels telles que les associations locales et nationales de l'environnement (LPO, Groupe ornithologique normand, CPIE, ...), les syndicats de bassin versant, les associations de quartier, ... et les associations locales même non directement concernées par l'enjeu TVB (associations de marcheurs, de jardiniers, associations de mises en valeur du patrimoine culturel, [Label Art et Histoire par exemple]...). Il existe un projet de ferme urbaine sur Avranches. Il serait donc intéressant d'organiser des animations au cœur de ce site.

L'objectif final sera de coordonner et d'organiser l'ensemble des actions pour :

- Mobiliser l'ensemble les structures existantes intervenant dans des opérations de communication et de sensibilisation,
- Avoir un message commun et clair sur l'environnement et la Trame Verte et Bleue,
- Optimiser les actions menées (pas de doublon).

L'animateur TVB rassemblera annuellement toutes les structures afin de planifier l'ensemble des actions de communication et de sensibilisation. Ces actions pourront être mutualisées, co-construites et co-aminées par l'animateur TVB et les structures existantes.

Les objectifs de ces actions seront de sensibiliser le grand public à la biodiversité en abordant notamment :

- L'importance de la faune commune (microfaune des jardins, usages des produits phytosanitaires, impact des éclairages publics et privés, ...) et de la faune d'intérêt patrimonial (la loutre sur les abords des cours d'eau, les chiroptères au cœur des bourgs, le saumon remontant les cours d'eau, les nombreuses espèces de la Baie, ...),
- L'impact des espèces invasives (Cf fiche 8),
- Les notions de déplacements des espèces et de continuités écologiques (livret pédagogique, sorties "nature", exposition, ...),
- La valorisation des démarches agricoles favorables à la préservation de la biodiversité (fermes ouvertes auprès du grand public).

Mécénats

Afin d'élargir le public touché, il est proposé de mettre en place une journée de mécénat des entreprises au cours de laquelle les entreprises mettraient à disposition des salariés volontaires pour participer à des chantiers nature (restauration des milieux naturels, chantiers de plantation ou d'entretien de haie, arrachage d'espèces invasives, ...). Cela permettra de sensibiliser les dirigeants et les salariés. De plus, les entreprises pourront valoriser ce mécénat auprès de leur client et dans leur bilan RSE (Responsabilité Sociale des Entreprises) dans le cadre duquel les questions environnementales et notamment la biodiversité sont abordées.

Pour mettre en place cela, l'animateur TVB rencontrera dans un premier temps la CCI, la CMA et les dirigeants des entreprises pour expliquer le principe et les objectifs de l'action puis dans un second temps les salariés.

L'animateur TVB assurera également l'organisation des chantiers nature en partenariat avec les différents acteurs comme par exemple les techniciens rivières, techniciens bocage, ... L'animateur réalisera le suivi des actions menées dans ce cadre (discussion et/ou enquête auprès des participants, évolution des milieux après intervention, linéaires et/ou surfaces traités, transmission d'un bilan aux entreprises, ...).

Sensibilisation des scolaires

L'éducation à l'environnement vise à diffuser des connaissances et des valeurs, à promouvoir des comportements et à développer des compétences nécessaires pour participer de façon responsable et efficace à la prévention et à la solution des problèmes liés à la vie humaine dans l'environnement, et au maintien (ou à la restauration) de la qualité de l'environnement. L'Agglomération souhaite mettre en place ce genre de dispositif sur son territoire spécifiquement sur les enjeux de préservation et de restauration de la biodiversité. Le public spécifiquement visé par ces opérations d'éducation à l'environnement est les enfants dans le cadre scolaire. Les enfants sont aussi les meilleurs ambassadeurs des bonnes pratiques auprès de leur famille lorsqu'ils ont été informés et sensibilisés.

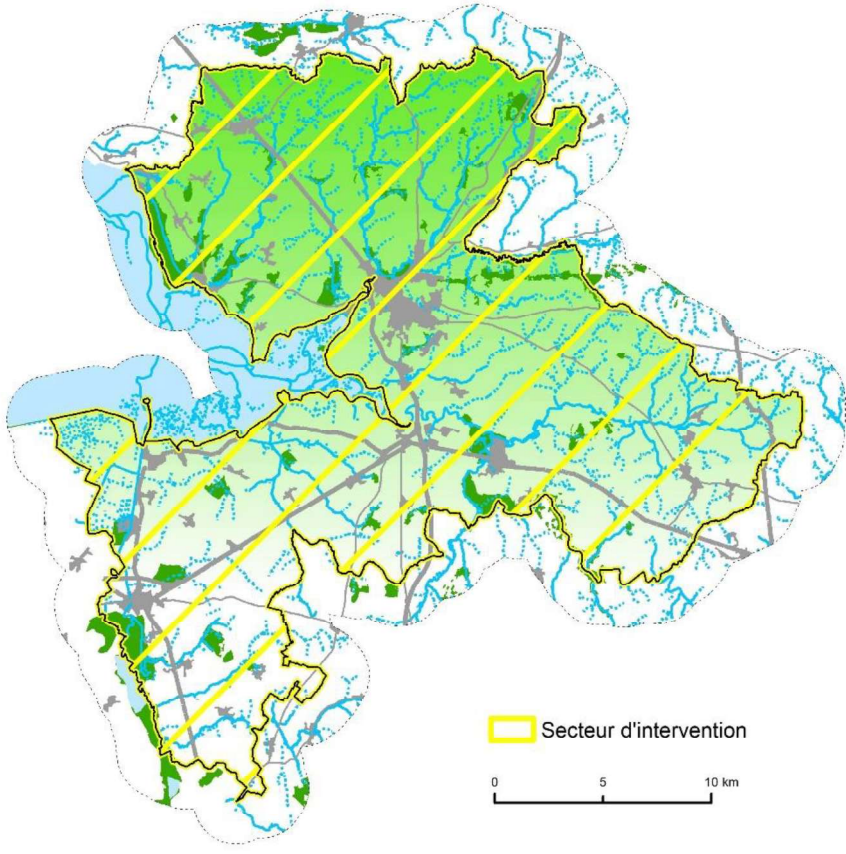
Les animations dans les établissements scolaires pourront prendre plusieurs formes : animations en salle, visites (cours d'eau restauré, zones humides, bois, haie bocagère, ...), expositions itinérantes, spectacles... Les seront préparées en collaboration avec les équipes pédagogiques. Elle pourra se faire dans le cadre des « Classes planète Manche » accompagnées par le CD50.

Pour chacune des écoles impliquées dans la démarche, il est proposé à l'issue de l'année scolaire de réaliser et diffuser un outil de communication sur les enjeux de la TVB. Cet outil qui pourra prendre de multiples formes (affiche, vidéo, livret, etc.) et sera réalisé par les élèves ayant participé aux animations. Il sera diffusé à l'échelle du territoire voire plus largement.

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU

/

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 3
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Animation, communication et de sensibilisation générale auprès des particuliers	Totalité du territoire	court et moyen terme (0 à 5 ans)	grand publics
Mécénat		court et moyen terme (0 à 5 ans)	entreprises, élus
Sensibilisation des scolaires		court et moyen terme (0 à 5 ans)	scolaires



Secteur d'intervention

0 5 10 km

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER

FICHE ACTION 3

ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Organiser des journées d'animation ludiques sur la thématique de la TVB Conférence, Rando/expo photos, ouvertures et témoignages sur des jardins entretenus sans phytosanitaires, ciné débat, etc. - <i>Régie ATVB + Prestataire</i>	Temps d'animation : Inventorier et contacter l'ensemble des structures du territoire agissant sur la thématique TVB Planifier et coordonner l'ensemble des animations 10 jours en A1 5 jours / an de A2 à A5	3 150 €	1 575 €	1 575 €	1 575 €	1 575 €	9 450 €
	Temps d'animation : aide à l'organisation des journées en partenariat avec les communes et associations locales : 30 jours /an (programmes, communication, organisation, etc.)	9 450 €	9 450 €	9 450 €	9 450 €	9 450 €	47 250 €
	Prestation : Développement des outils de communication pour promouvoir les journées : flyer et affiches 2500 €/an (conception et impression)	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	2 500 €	12 500 €
	Coût de prestation (intervenants extérieurs, location d'expositions, etc.) : 10 000 €/an ou 2 prestations / an (printemps / automne)	5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	45 000 €
Mettre en place un mécénat avec les entreprises Rencontre des dirigeants d'entreprises, puis des salariés. Organisation des chantiers nature - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : - Rencontrer les entreprises (dirigeant puis salariés) : 10j/an - Organiser le chantier nature : 2 chantiers/an, 3j d'organisation/chantier	5 040 €	5 040 €	5 040 €	5 040 €	5 040 €	25 200 €
	Temps d'animation : - Réaliser le bilan des actions de mécénats - Réaliser un retour auprès des entreprises 3 jours / an	945 €	945 €	945 €	945 €	945 €	4 725 €
Réaliser un bilan sur les actions de communication et de sensibilisation Etablissement d'un questionnaire, analyse des retours - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : 3 jours / an	945 €	945 €	945 €	945 €	945 €	4 725 €
Sensibiliser les scolaires Rencontre des équipes pédagogiques, mise au point du projet pédagogique, organisation des prestations - <i>Régie ATVB + Prestataire</i>	Temps d'animation : 10 jours / an pour rencontrer les équipes pédagogiques, suivre et accompagner les projets pédagogiques	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	15 750 €
	Prestation : animation dans une classe - 4 classes / an 5 jours interventions/classe/an 6 jours de préparation année 1 2 jours de préparation année 2 à 5 500€/jour	13 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	11 000 €	57 000 €

Faire le bilan de la sensibilisation des scolaires Analyse du questionnaire remis aux équipes pédagogiques à l'issue des journées - Régie ATVB	Temps d'animation : 1 jour / an	315 €	315 €	315 €	315 €	315 €	1 575 €
Total €		43 495 €	44 920 €	44 920 €	44 920 €	44 920 €	223 175 €
Total € - coût prestation uniquement		20 500 €	23 500 €	23 500 €	23 500 €	23 500 €	114 500 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 3
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre de journées de sensibilisation mise en œuvre	A l'issue du programme d'actions	100%
	Nombre de participants aux animations	Tous les ans	Evolution positive de la participation
	Nombre d'entreprises et de salariés ayant participés à un chantier nature	Tous les ans	Evolution positive de la participation
	Nombre de classes sensibilisées	A l'issue du programme d'actions	100% en terme de nombre de classes visés Bonne répartition des classes touchées sur le territoire Diversité des thématiques abordées
INDICATEURS DE RESULTATS	Linéaires et surfaces traités lors des chantiers nature	Tous les ans	Evolution positive
	Niveau de satisfaction sur l'organisation des chantiers nature (sur du bilan fait auprès des salariés ayant participés)	Tous les ans	Satisfaction d'une majorité de participation et évolution positive
	Niveau de satisfaction sur le contenu de l'animation (sur du bilan fait avec les équipes pédagogiques)	Tous les ans	Satisfaction d'une majorité de participation et évolution positive
	Implication des élèves dans la communication à plus grande échelle	Tous les ans	Une majorité des interventions dans les écoles aboutissant à l'implication des élèves dans la communication sur les enjeux du territoire

RENFORCER LES CONNAISSANCES ET VALORISER LES DONNEES NATURALISTES	Fiche Action 4
--	----------------------

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	FICHE ACTION 4
-------------------------------------	-------------------

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

Un territoire riche avec :

Des connaissances importantes mais anciennes sur le littoral et notamment la Baie

Très peu de connaissances sur l'arrière-pays qui représente la majorité du territoire

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Amélioration de la connaissance des habitats naturels du territoire

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL

B Connaissance et valorisation du Patrimoine naturel

OBJECTIFS

Renforcer la connaissance des habitats naturels, de la faune et de la flore sur l'ensemble du territoire et notamment l'arrière-pays.

Mutualiser et valoriser les données naturalistes.

FICHES ACTION ASSOCIEES

F5 : Préserver les réservoirs de biodiversité par l'acquisition de terrains et la mise en place de plans de gestion

F7 : Lutter contre les espèces invasives

DESCRIPTIF DE L'ACTION	FICHE ACTION 4
-------------------------------	-------------------

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Le renforcement et la valorisation des données naturalistes s'articulent autour de 3 volets :

- pré-localiser les mares sur l'ensemble du territoire (cartographie),
- réaliser des inventaires écologiques (habitats, faune, flore) sur des "sites échantillons" représentatifs des différents milieux présents sur le territoire ainsi que sur les réservoirs de biodiversité locaux
- alimenter l'observatoire de la biodiversité ODIN.

Pré-localiser les mares sur l'ensemble du territoire

Cet inventaire sera réalisé sur l'ensemble du territoire et se déroulera en 4 étapes :

- Bibliographie dont reprise des inventaires zones humides,
- Photo-interprétation sur la base du scan 25 puis de la photo aérienne,
- Présentation des mares pré-localisées aux groupes de travail communaux afin de l'enrichir (localisation, caractérisation simple),
- Finalisation de la cartographie de pré-localisation des mares et de la typologie simplifiée.

Les groupes de travail communaux seront composés d'élus et de personnes ressources connaissant bien le territoire tels que des agriculteurs, des élus, des membres d'associations de chasse, d'environnement, de marcheurs, ...

L'animateur TVB aura en charge le suivi de cette étude. Cette dernière sera menée dans le cadre du **Programme Régional d'Actions pour les Mares (PRAM)** animés par les CEN normands. Il s'agit d'utiliser la méthode de recensement du PRAM et s'appuyer sur les ressources techniques et bibliographiques pour compléter les inventaires. Le PRAM a pour objectifs

de développer et d'animer le réseau d'acteurs en faveur des mares, d'agir concrètement pour le maintien et le développement des mares en accompagnant les porteurs de projet à mettre en œuvre des programmes de restauration de mares sur leur territoire, et enfin d'améliorer et partager les connaissances sur les mares, en mettant à disposition des acteurs du territoire, des outils de diagnostic et de référencement des mares (fiche de caractérisation, base de données des mares de Normandie).

Réaliser des inventaires habitats, faune et flore

L'objectif est de réaliser des inventaires habitats, faune et flore sur un cycle biologique complet sur des secteurs sur lesquels aucune donnée n'est disponible, soit :

- Des "sites échantillons" représentatifs des différents milieux présents,
- Des réservoirs locaux.

Le choix de ces sites devra se faire en concertation avec les différents acteurs du territoire : élus de l'agglomération, élus des communes et exploitants concernés par le site potentiel à inventorier, syndicats de bassins versants, ...

A titre d'exemple, les sites "échantillons" pourraient être : 1 secteur de bocage dense associé à des zones humides (ex : basses vallées de la Braize et du ruisseau de Saint-Louis), 1 secteur de bocage moyennement dense en secteur de prairie (ex : secteur Est, haute vallée de la Sée, ...), 1 secteur bocager avec présence de mares qui feront l'objet d'inventaires spécifiques (secteur à définir en fonction des résultats de la pré-localisation des mares).

A titre d'exemple, les réservoirs locaux à inventorier pourraient être :

- Les marais d'Ardevon, dans un objectif d'une éventuelle acquisition (Cf Fiche 5),
- Le secteur bocager présentant de nombreuses zones humides de Genêts (~ 300 ha),
- Le coteau de Saint Brice (~ 100 ha),
- Les marais d'Aucey et Boucey (~ 80 et 140 ha),
- Le groupement de boisements et de zones humides sur la commune du Parc (~ 100 ha),
- Le boisement du "Haut Village" (~ 22ha dans le secteur Sud sur la commune d'Aucey la Plaine),
- Le boisement de la Vallée de la Sélune, en lien direct avec le Bois d'Ardennes (boisement géré par l'ONF - lien Fiche 7).

L'animateur TVB aura en charge le suivi des inventaires. Ce travail permettra d'identifier les secteurs à enjeux en matière de biodiversité (exemple : présence d'espèces d'intérêt patrimonial sur les sites échantillons " bocage-mare", "bocage-prairies"... laissant présager les mêmes enjeux sur des milieux similaires)

Alimenter l'observatoire de la biodiversité ODIN

la Région et l'Agence Régionale de la Biodiversité a récemment mis en place un observatoire sous la forme d'une plateforme nommée « Outil de Diffusion de l'Information Naturaliste de Normandie » (ODIN). Un autre observatoire est cours d'élaboration par la structure porteuse du site Natura 2000. Cet observatoire portera sur la Baie.

Il s'agira donc pour l'opérateur TVB :

- d'alimenter la base de données au fil du temps et des connaissances acquises via des études et/ou données naturalistes issues des inventaires prévus dans le cadre du présent programme mais aussi des suivis faits après travaux,
- de diffuser l'information concernant cet observatoire aux différents acteurs qu'il rencontrera (associations naturalistes, d'éducation à l'environnement, ...)

Chaque année, l'animateur TVB réalisera un bilan des nouvelles données et du fonctionnement de cet observatoire sur son propre territoire.

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU

/

LOCALISATION ET ECHEANCES

FICHE ACTION 4

ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Pré-localisation des mares	Totalité du territoire	moyen terme (+ 5 ans)	élus, agriculteurs, associations
Réaliser des inventaires habitats, faune et flore	Sites échantillons et réservoirs locaux	court terme (0/3 ans)	associations
Mettre en place un "observatoire de la biodiversité"	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	collectivités, associations
Suivi de l'observatoire de la biodiversité"	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	collectivités, associations



Triton alpestre



Boisement du Parc



Herbus de Vains et Genêts



Marais d'Aucey

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER						FICHE ACTION 4	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Pré-localisation des mares Bibliographie, photointerprétation, groupes de travail communaux, cartographie - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : - Suivi de l'étude dont organisation des groupes communaux : 5j / commune (52 communes en A1, A2 et A3)	25 200 €	29 925 €	28 350 €			83 475 €
	Temps d'animation : pré-localisation des mares	6 300 €					6 300 €
Réaliser des inventaires habitats - faune - flore - <i>Régie ATVB + Prestataires</i>	Temps d'animation : - Rédaction du CCTP, choix du prestataire : 5j en A1 puis 2j/an en A2 à A5 - Suivi de l'étude dont rencontre avec les partenaires pour le choix des sites : 5j en A1 puis 2j/an entre A2 et A5	1 575 €	630 €	630 €	630 €	630 €	4 095 €
	Prestation: Inventaires sur 3 sites échantillons + analyse de la représentativité à l'échelle du territoire (bibliographie, terrain, rapport, cartes) - A1	18 000 €					18 000 €
	Prestation: Inventaires sur 9 réservoirs locaux (~ 1000 ha) + analyse des résultats en lien avec le diagnostic de la présente étude (bibliographie, terrain, rapport, cartes) - répartis en A2 et A3		30 000 €	24 000 €			54 000 €
Alimenter l'observatoire de la biodiversité ODIN Rencontre des différentes structures, mises à jour, bilans - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : - Formation et alimentation de l'observatoire : 10j en A1 puis 3j / an - Suivi et bilan et présentation aux utilisateurs : 3j/an en A1 à A5	4 095 €	1 890 €	1 890 €	1 890 €	1 890 €	12 600 €
Total €		55 170 €	62 445 €	54 870 €	2 520 €	2 520 €	177 525 €
Total € - coût prestation uniquement		18 000 €	30 000 €	24 000 €	0 €	0 €	72 000 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 4
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombres de communes ayant finalisé la pré-localisation des mares	Tous les ans	100% des communes
	Nombres de sites inventoriés et surface	Tous les ans	100% des sites cités
	Nombre de saisies dans l'observatoire	Tous les ans	Evolution positive
INDICATEURS DE RESULTATS	Densité de mares pré-localisées et comparaison avec les sites échantillons	A3 (à la fin des inventaires)	
	Satisfaction des utilisateurs de l'observatoire	Tous les ans	
	Qualité des données rentrées dans l'observatoire		

PRESERVER LES RESERVOIRS DE BIODIVERSITE PAR L'ACQUISITION DE TERRAINS ET LA MISE EN PLACE DE PLANS DE GESTION

Fiche
Action
5

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL

FICHE ACTION
5

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

Des réservoirs de biodiversité qui fonctionnent en réseau autour de la Baie du Mont Saint Michel et en lien avec les territoires voisins.

Des secteurs dégradés et peu de plans de gestion mis en œuvre sur le territoire permettant de concilier la préservation des milieux et les activités humaines.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Préservation des fonctionnalités écologiques en lien avec les activités humaines.

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL

C Fonctionnalités écologiques des réservoirs de biodiversité.

OBJECTIFS

Préserver les mosaïques d'habitats sur les réservoirs de biodiversité.

FICHES ACTION ASSOCIEES

F4 : Renforcer les connaissances et valoriser les données naturalistes.

DESCRIPTIF DE L'ACTION

FICHE ACTION
5

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La préservation des réservoirs de biodiversité s'effectuera par :

- L'acquisition de terrains,
- La mise en place d'un conventionnement avec les propriétaires,
- La mise en place de plans de gestion sur les terrains acquis ou sur les milieux à enjeux identifiés dans le cadre des inventaires sur les sites échantillons (cf Fiche 5)

Acquisition de terrains

Sur la base des connaissances et des études menées sur le territoire telles que les inventaires et la pré localisation des mares (cf. Fiche 5), l'acquisitions de certaines parcelles pourra s'avérer nécessaire : réservoirs de biodiversité présentant une déprise avec une fermeture des milieux par exemple. L'acquisition facilitera alors la restauration et l'entretien du site.

L'animateur TVB réunira l'ensemble des partenaires et notamment le Conservatoire du littoral pour les réservoirs situés en zone littorale, le Conservatoire des Espaces Naturels, la DREAL (qui peut demander à la SAFER d'acquérir des terrains par rapport à un enjeu biodiversité) et l'opérateur Natura 2000.

Cette rencontre aura pour objectifs :

- D'échanger avec les partenaires sur la nécessité d'acquérir les terrains,
- D'identifier les acquéreurs potentiels.

A titre d'exemple, le marais de Vergon (125 ha) situés en arrière littorale sur les communes de Bacilly, Marcey-les-Grèves, le marais d'Ardevon sur la commune de Pontorson (66 ha), le marais de Brèteche (39 ha) situés sur les communes de Servon et huisne-sur-Mer, le marais de Saint-Jean-de-la-Haize ainsi que le marais de Vains pourraient faire l'objet d'une acquisition foncière comme cela a été évoqué lors d'une réunion de travail.

Suite à l'acquisition, des conventions d'exploitation ou de mise à disposition avec des exploitants pourra être ensuite envisagée. Une charte spécifique à chaque réservoir sera alors élaborée garantissant la protection des milieux tout en permettant son exploitation.

Un suivi écologique du site devra être mis en place afin d'observer l'évolution des milieux.

Mettre en place des plans de gestion

Suite aux inventaires réalisés précédemment des actions de gestion et/ou de restauration seront proposées. L'animateur TVB, en étroite collaboration avec les acteurs concernés (syndicats de bassins versants, élus, exploitants, ...), déterminera les modalités de gestion de ces sites (plans de gestion, adaptation des pratiques de gestion actuelle...).

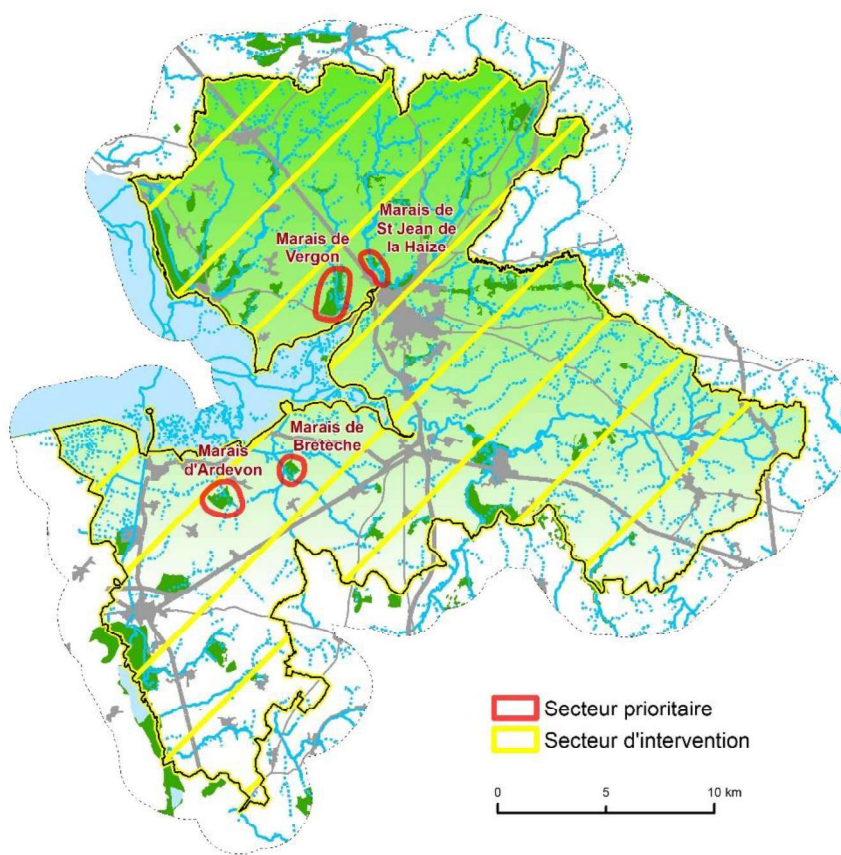
REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Mettre un Emplacement Réserve (ER) sur les marais à acquérir ?

Mettre un zonage strict interdisant toute nouvelle construction sur les sites acquis ou faisant l'objet d'un plan de gestion ?

Vérifier les classements en EBC et les lever sur les réservoirs de biodiversité non boisés afin de permettre les travaux de réouverture ?

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 5
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Acquisition des marais de Vince et du Vergon	Sites concernés	court terme (0/3 ans)	élus, Conservatoire
Mise en place de plans de gestion puis les opérations d'entretien et de restauration nécessaires	Sites inventoriés	court terme (0/3 ans)	élus, Conservatoire
Mise en place d'exploitants pour valoriser les sites	Sites inventoriés	court / moyen terme (3/5 ans)	collectivités, exploitants, structures agricoles
Mise en place d'un suivi écologique sur les sites	Sites inventoriés	court / moyen terme (3/5 ans)	associations



Prairie inondée du marais du Vergon



Criquet ensanglanté

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER						FICHE ACTION 5	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Acquérir des terrains Rencontre des acteurs (élus, Conservatoire) puis des propriétaires + acquisition - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : rencontre des différents acteurs - 5j en A1 puis 2j en A2	1 575 €	630 €				2 205 €
	Achat des terrains : ~230 ha (source : valeur moyenne France Domaine)		1 610 000 €				1 610 000 €
Mettre en place des plans de gestion Etude + Travaux + Suivi + mise en place d'exploitants - <i>Régie ATVB + prestataire</i>	Temps d'animation : - Suivi de l'étude : 10j en A1 - Mise en place d'exploitants : 10j en A2 - Suivi des inventaires après restauration : 2j/an entre A3 à A5		3 150 €	3 150 €	630 €	630 €	7 560 €
	Prestation: Travaux de restauration des sites en A2		NC				
	Prestation: Suivi de l'évolution des milieux : 10j/ an entre A3 à A5			3 150 €	3 150 €	3 150 €	9 450 €
Total €		1 575 €	1 613 780 €	6 300 €	3 780 €	3 780 €	1 629 845 €
Total € - coût prestation uniquement (hors coût travaux)		0 €	1 610 000 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	1 619 450 €

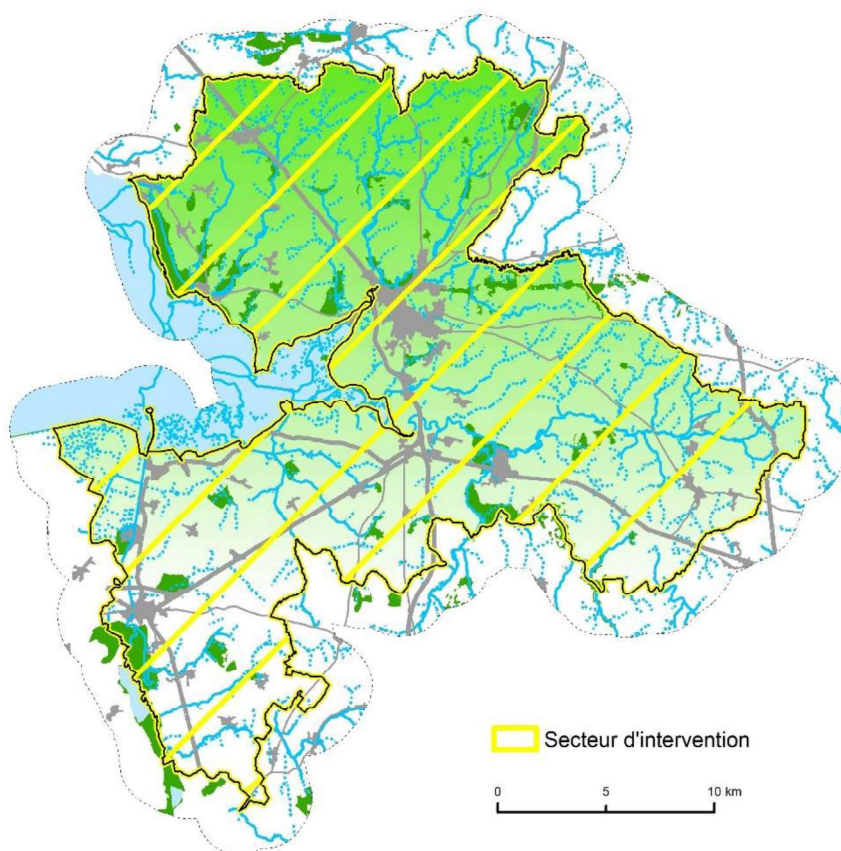
INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 5
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Surface acquise	A la fin du programme d'actions	
	Nombre de plans de gestion établi	A la fin du programme d'actions	12 soit 100% des sites cités dans la fiche 5
	Travaux de restauration mis en œuvre	Tous les ans	Evolution positive
INDICATEUR DE RESULTATS	Evolution des milieux sensibles	Tous les ans	Maintien voire augmentation des surfaces de milieux sensibles
	Nombre d'exploitants installés sur les sites ayant fait l'objet d'un plan de gestion	Tous les ans	Evolution positive

PROMOUVOIR UNE GESTION DES BOISEMENTS INTEGRANT LA VALORISATION DE LA BIODIVERSITE	Fiche Action 6
---	-------------------

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	FICHE ACTION 6
<p>CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC</p> <p>Des réservoirs de biodiversité qui fonctionnent en réseau autour de la Baie du Mont Saint Michel et en lien avec les territoires voisins.</p> <p>Une disparition des petits boisements au profit d'aménagements routiers ou urbains.</p> <p>Des pratiques de sylvicultures intensives (coupes à blanc, régularisation des structures forestières et perte de biodiversité, mauvaise gestion des lisières).</p> <p>Des plantations de résineux exogènes au territoire, entraînant une modification du sol et, à terme, une perte de biodiversité.</p> <p>ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE</p> <p>Préservation des fonctionnalités écologiques en lien avec les activités humaines.</p> <p>ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL</p> <p>C Fonctionnalités écologiques des réservoirs de biodiversité.</p> <p>OBJECTIFS</p> <p>Maintenir les fonctionnalités des espaces boisés</p> <p>FICHES ACTION ASSOCIEES</p> <p>F7 : Lutter contre les espèces invasives</p>	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	FICHE ACTION 6
<p>CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Dans un premier temps, l'animateur TVB devra recenser l'ensemble des acteurs agissant sur le territoire travaillant sur le domaine forestier (CRPF, associations de forestiers, ...). Il s'agira de réaliser avec eux un bilan des pratiques de gestion, des grands propriétaires forestiers, des outils disponibles pour promouvoir une gestion forestière intégrant la biodiversité (conseils de gestion – guide de bonnes pratiques). Une plaquette de communication ou une charte élaborée en concertation avec ces acteurs (forestiers et écologues) sera réalisée. Elle servira de support pour rencontrer les propriétaires.</p> <p>Dans un second temps, l'animateur TVB recensera les propriétaires des boisements identifiés comme réservoirs de biodiversité ou corridors majeurs dans le diagnostic. Une rencontre sera alors organisée avec chacun d'entre eux afin :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'échanger sur les pratiques actuelles et notamment la gestion des lisières, • de proposer la mise en place de plan de gestion forestière intégrant la biodiversité (ex : chiroptères et notamment la Barbastelle d'Europe et le Murin de Bechstein, amphibiens, oiseaux dont les pics, ...). <p>A noter qu'un groupe de travail « Natura 2000 » et Département sera très prochainement monté sur le Bois d'Ardenne spécifiquement. Les réflexions issues de ce groupe pourront alimenter les discussions avec le groupe d'acteurs TVB.</p> <p>REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUi</p> <p>Comment protéger les réservoirs boisés (EBC, zonage N, Ici paysage, ...) tout en permettant leur gestion et / ou leur exploitation ?</p>	

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 6
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Recensement des acteurs forestiers et échanges	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	acteurs du domaine forestier
Elaboration d'une plaquette de communication	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	acteurs du domaine forestier
Identification des propriétaires de bois en réservoirs et rencontre	Totalité du territoire - en priorité sur les réservoirs	court / moyen terme (3/5 ans)	propriétaires forestiers
Mise en place de plan de gestion forestière	Totalité du territoire - en priorité sur les réservoirs	court / moyen terme (3/5 ans)	propriétaires forestiers



Bois d'Ardennes



Boisement de l'Escarpement méridional d'Avranches

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER							FICHE ACTION 6	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COUT TOTAL	
Recensement des acteurs forestiers et échanges <i>- Régie ATVB</i>	Inventorier et contacter l'ensemble des structures du territoire agissant dans le domaine forestier : 10j en A1	3 150 €						3 150 €
Elaboration d'une plaquette de communication en concertation avec les principaux acteurs dans le domaine forestier - <i>Régie ATVB + Prestataire</i>	Temps d'animation : suivi de la prestation et rencontre avec les acteurs : 10j en A1	3 150 €						3 150 €
	Prestation: Développement d'une plaquette pédagogique de communication : conception et impression : 5000€ en A1	5 000 €						5 000 €
Sensibiliser les propriétaires forestiers Rencontres, présentation de la plaquette, Mise en place de plan de gestion - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : rencontre de 20 propriétaires / an entre A2 et A5 - 1j/propriétaire + élaboration d'un plan de gestion		6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €		25 200 €
Total €		11 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €		36 500 €
Total € - coût prestation uniquement		5 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €		5 000 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 6
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre d'acteurs rencontrés dont les propriétaires	Tous les ans	Evolution positive
	Nombre de plan de gestion et surface gérée de manière à favoriser la biodiversité	Tous les ans	Evolution positive
INDICATEUR DE RESULTATS	Niveau de satisfaction des propriétaires sur le contenu de la plaquette et de la rencontre	Tous les ans	Satisfaction d'une majorité des propriétaires et évolution positive
	Nombre et pourcentage de participants prévoyant des évolutions de pratiques à l'issue de la rencontre	Tous les ans	Part significative de propriétaires envisageant une évolution favorable

LUTTER CONTRE LES ESPECES INVASIVES	Fiche Action 7
--	----------------------

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	FICHE ACTION 7
-------------------------------------	-------------------

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

Des réservoirs de biodiversité qui fonctionnent en réseau autour de la Baie du Mont Saint Michel et en lien avec les territoires voisins.

De nombreuses espèces invasives sur le territoire.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Préservation des fonctionnalités écologiques en lien avec les activités humaines.

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL

C Fonctionnalités écologiques des réservoirs de biodiversité.

OBJECTIFS

Contrôler les espèces invasives

FICHES ACTION ASSOCIEES

F1 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les collectivités

F3 : Mobiliser et sensibiliser les particuliers

F4 : Renforcer les connaissances et valoriser les données naturalistes

F6 : Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité

DESCRIPTIF DE L'ACTION	FICHE ACTION 7
-------------------------------	-------------------

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

La lutte contre les espèces invasives s'articulera sur 2 volets :

- un premier volet de prévention et de sensibilisation,
- un second volet de travaux d'éradication ou de circonscription des espèces invasives.

NB: la lutte contre les espèces invasives portera sur les espèces terrestres et aquatiques. Pour ces dernières, la sensibilisation se fera en partenariat avec les structures de bassins versants.

La principale action du volet 1 consiste en la rédaction d'un guide de bonnes pratiques :

- pour limiter la plantation d'espèces exogènes dans les jardins et dans le cadre des opérations d'aménagements (guide présentant les différentes espèces invasives et leurs impacts sur la biodiversité, liste d'espèces à privilégier,...)
- pour limiter leur propagation (guide présentant les techniques d'éradication et les précautions à prendre pour limiter leur dissémination),

Des guides existent actuellement. Il s'agira donc ici d'adapter le contenu aux espèces rencontrées sur le territoire en s'appuyant sur les actions menées. Ce guide permettra aussi aux particuliers et aux élus d'identifier l'animateur TVB comme référent en matière d'espèces invasives "terrestres" sur le territoire. Ce travail se fera en collaboration avec les différents acteurs luttant déjà contre les espèces invasives comme notamment les syndicats de bassins versants pour la Jussie et le Conservatoire des Espaces Naturels.

Il s'agira également pour l'animateur TVB d'aller à la rencontre des élus, des aménageurs (cf. Fiche 1) et des particuliers par divers moyens : rencontre des responsables de jardineries et animaleries, des associations de jardiniers, des jardins familiaux, ... afin de sensibiliser le maximum de personnes. L'animateur TVB rencontrera également les paysagistes et les entreprises de TP pour les sensibiliser à cette problématique.

Il s'agira également pour l'animateur TVB de rechercher les propriétaires des parcelles en friche présentant des espèces invasives afin de les contacter pour pouvoir engager éventuellement des travaux.

Des articles dans les bulletins municipaux et de l'agglomération seront également réalisés.

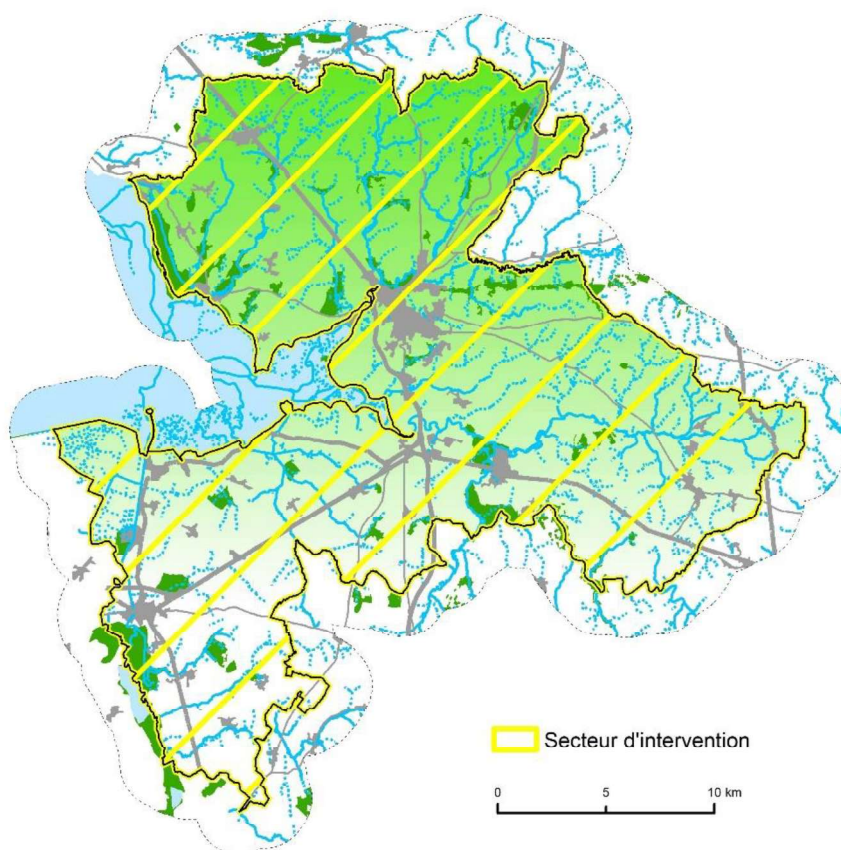
L'animateur TVB veillera à l'intégration d'une liste des espèces invasives à proscrire dans les documents règlementaires tels que le PLUI.

Le volet 2 correspond aux travaux sur le terrain : arrachage, fauche, bâchage, ... L'animateur TVB réalisera une veille sur les différentes techniques mises en place et les retours d'expérience. Un suivi des surfaces concernées par les espèces invasives sera effectué annuellement. Ces données pourront alimenter l'observatoire de la biodiversité (cf. Fiche 5).

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLUI

Annexer au règlement la liste des espèces invasives et celle des espèces locales ?

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 7
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Réalisation de guides de sensibilisation et de prévention	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	Tout public
Diffusion des guides et rencontres des acteurs	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	Tout public
Travaux de lutte contre les espèces invasives	Totalité du territoire - en priorité sur les réservoirs	court / moyen terme (3/5 ans)	Tout public



Renouée du Japon



Ragondin

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER						FICHE ACTION 7	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Réalisation de guides de sensibilisation et de prévention Bibliographie, rencontre avec les conservatoires botaniques, collectivités menant des opérations (retours d'expérience), élaboration des guides. - Régie ATVB + Prestataire	Temps d'animation : - rencontres / entretiens avec les spécialistes + bibliographie : 5j en A1 - suivi de la conception : 5j en A1	3 150 €					3 150 €
	Prestation : conception et impression des guides - 5000€ en A1	5 000 €					5 000 €
Diffusion des guides et rencontres des acteurs Rencontre des élus (cf Fiche 1) des jardineries, des particuliers (cf Fiche 4), des associations de jardiniers, ... - Régie ATVB	Temps d'animation : - Rencontrer des différents acteurs : 10j/an entre A2 et A5		3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	12 600 €
Réalisation des travaux de lutte contre les espèces invasives Définir les zones à traiter en concertation, suivi des travaux - Régie ATVB + Prestataire	Temps d'animation : - choix des zones à traiter, du prestataire : 5j en A1 puis 3j/an - suivi de travaux : 3j/an - suivi des surfaces traitées : 5j/an	4 095 €	3 465 €	3 465 €	3 465 €	3 465 €	17 955 €
	Prestation : travaux d'arrachage		10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	40 000 €
Total €		12 245 €	16 615 €	16 615 €	16 615 €	16 615 €	78 705 €
Total € - coût prestation uniquement		5 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €	45 000 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 7
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre de personnes rencontrées	Tous les ans	Evolution positive
	Surface ayant fait l'objet de travaux	Tous les ans	Evolution positive
INDICATEUR DE RESULTATS	Surface colonisée par une espèce invasive	Tous les ans	Réduction des surfaces

PROTEGER LE BOCAGE ET FAVORISER SA RESTAURATION

Fiche
Action
8

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL

FICHE ACTION 8

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

Des réservoirs de biodiversité qui fonctionnent en réseau autour de la Baie du Mont Saint Michel et en lien avec les territoires voisins

Une trame verte menacée par :

- des haies vieillissantes non régénérées,
- la suppression de zones bocagères au profit de grandes cultures (secteur Sud et tête de bassins versants)
- la disparition des petits boisements
- des pratiques de sylvicultures intensives
- des plantations de résineux

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Préservation des fonctionnalités écologiques en lien avec les activités humaines.

Restauration des fonctionnalités des continuités écologiques de la trame Verte.

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES – MONT SAINT MICHEL

D Mutation des territoires agricoles

G Restauration des fonctionnalités bocagères

OBJECTIFS

Maintenir un bocage fonctionnel compatible avec l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.

Reconquérir le maillage bocager.

Lutter contre le vieillissement du bocage des secteurs Nord et Est.

FICHES ACTION ASSOCIEES

F2 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles

F9 : Réaliser un diagnostic des enjeux agricoles

DESCRIPTIF DE L'ACTION

FICHE ACTION 8

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, l'inventaire du bocage a été réalisé sur l'ensemble du territoire : la densité bocagère présente de forte disparité avec un bocage dense à très dense sur le Nord et lâche à très lâche sur le Sud et l'Est. Par ailleurs, les prospections terrain ont permis de caractériser la trame bocagère : celle-ci est plutôt vieillissante. Il s'agit donc ici de favoriser la plantation avec le double objectif de restaurer le maillage bocage et prévenir le vieillissement de la trame existante.

L'agglomération s'est donc fixé des objectifs de protection et de restauration du bocage.

Dans ce cadre, il est prévu :

- la mise en place d'une commission "bocage",
- la sensibilisation et la communication sur la démarche de labellisation en cours mise en place par le groupement Haieco Bois,
- la mise en œuvre de plans de gestion du bocage à l'échelle des exploitations agricoles sur les secteurs prioritaires (Sud, têtes de bassins versants au Nord et à l'Est) comprenant une partie gestion de l'existant et une partie restauration-plantation.

Mise en place d'une commission "bocage"

Au cours des différentes réunions organisées pour l'élaboration du PLUI, les élus ont exprimés leur volonté de protéger le bocage. Il s'est donc avéré nécessaire de créer une commission "bocage" dont le but serait de :

- gérer les demandes d'arrachages,
- sanctionner si besoin en cas d'arrachage non autorisé,
- mettre en place une charte de compensation pour les haies arrachées,
- définir de manière concertée la compensation (localisation précise sur le terrain, choix des espèces, ...),
- suivre les opérations de replantation.

Au regard de l'hétérogénéité du territoire en matière de densité bocagère, la commission pourra proposer des règles différentes de compensation en fonction de la localisation de la haie à arracher : tout linéaire arraché devra être replanté sur talus avec des compensations de l'ordre du 1 pour 1 dans le secteur Nord, 1 pour 2 dans les secteurs Est et Sud. La haie replantée devra avoir la même fonctionnalité que celle arrachée.

L'animateur TVB, en lien avec les techniciens bocage, devra donc organiser et planifier la mise en place de cette commission "bocage". Pour cela, des contacts avec des collectivités voisines disposant d'une commission bocage telle que celle de Saint-James, pourront être pris. L'animateur TVB organisera donc des réunions avec les élus et tout autre acteur du territoire afin de définir dans un premier temps les membres composant cette commission.

Dès la mise en place de cette commission, l'animateur TVB s'attachera à organiser son rassemblement afin d'élaborer rapidement la charte de compensation. Il veillera ensuite à son bon fonctionnement et à organiser régulièrement des réunions dès qu'une ou plusieurs demande d'arrachage sera émise. Un inventaire « permanent » pourra également être mis en place afin de surveiller l'évolution du bocage sur le territoire.

Des opérations de communication pour faire connaître cette commission "bocage" seront également réalisées, comme par exemple :

- dans les bulletins municipaux,
- au cours des rencontres de l'animateur TVB avec les élus (cf. Fiche 1),
- au cours des journées de formations et démonstrations organisées pour les exploitants (cf. Fiche 2).

Communication et sensibilisation sur la démarche de labellisation en cours sur la filière Bois - Energie

Sur le département de la Manche, l'association Haicobois participe au développement de la filière bois énergie issu de l'entretien durable du bocage. L'objectif étant de donner une valeur économique au bocage favorisant ainsi sa protection, son entretien et les replantations.

Pour cela, l'animateur TVB organisera des réunions rassemblant l'ensemble des acteurs œuvrant sur le territoire sur la thématique du bocage et de la filière bois-énergie (chambre d'agriculture, CIVAM, élus, agriculteurs, CUMA, Haicobois) afin de faire un bilan de ce qui se fait, de ce qui est en projet sur le territoire afin de développer cette filière.

Mise en œuvre de plans de gestion du bocage à l'échelle des exploitations agricoles

Il s'agira pour l'animateur TVB de rechercher à l'aide des différentes structures agricoles des exploitants volontaires pour la mise en place d'un plan de gestion et/ou des plantations. L'objectif de la première année sera de mettre en œuvre ces actions sur quelques exploitations "pilotes" et de mener de nombreuses opérations de communication afin d'encourager de nouveaux exploitants à participer. Ces exploitants devront dans la mesure du possible être situés prioritairement sur les secteurs de bocage lâche (Sud et Est du territoire, têtes de bassins versants) avec un objectif de restauration. Des plans de gestion du bocage pourront également être mis en place sur le secteur Nord avec un objectif de préservation des haies.

L'animateur TVB rencontrera les agriculteurs individuellement sur le site d'exploitation. Ensemble, ils parcourront les parcelles et feront un bilan de l'état des haies et des plantations envisageables en prenant en compte les besoins/contraintes liées à l'activité agricole (accès aux parcelles, type de clôtures, ...).

A noter, que les élus et les CUMA pourront également être rencontrés notamment pour les sensibiliser sur les techniques d'entretien des haies de bord de route notamment.

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLUI

Comment protéger le bocage tout en permettant son renouvellement et son exploitation en conciliant les différents usages du territoire ?

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 8
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Mise en place de la commission "bocage"	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	Collectivité
Communication sur la filière Bois - Energie	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	Exploitants, structures agricoles
Plan de gestion du bocage à l'échelle des exploitations	Totalité du territoire - en priorité sur les réservoirs	court / moyen terme (3/5 ans)	Exploitants



Vue paysagère du secteur Est depuis Saint-Ovin



Vue paysagère du secteur Sud à Pontorson

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER						FICHE ACTION 8	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Mettre en place une commission bocage Organisation et animation des réunions, mise en place de règle de compensation, suivi des demandes et des travaux - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : - mise en place de la commission : 10j en A1 - animation de la commission : 3j/an (2 réunions des membres de la commission par an)	3 150 €	945 €	945 €	945 €	945 €	6 930 €
Communication et sensibilisation sur la démarche de labellisation en cours sur la filière Bois - Energie Rencontre des différents acteurs - <i>Régie ATVB</i>	Temps d'animation : organiser les rencontres, communiquer sur le label, - 10j/ an	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	15 750 €
Mettre en place des plans de gestion du bocage à l'échelle des exploitations Rencontre avec les exploitants, établissement d'un programme d'actions (entretien et/ou plantations) - <i>Régie ATVB + prestataire</i>	Temps d'animation : rencontres avec les exploitants - 1 équivalent temps plein	74 025 €	74 025 €	74 025 €	74 025 €	74 025 €	370 125 €
	Prestation : plantation - 10 km/an - 10€/m (haie sur talus + entretien pendant 3 ans)	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €
Total €		180 325 €	178 120 €	178 120 €	178 120 €	178 120 €	892 805 €
Total € - coût prestation uniquement		100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	100 000 €	500 000 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 8
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre de sessions de rassemblement de la commission bocage	Tous les ans	100% soit 2 fois / an
	Nombre d'exploitants rencontrés	Tous les ans	Evolution positive
	Nombre de plan de gestion du bocage mis en place	Tous les ans	Evolution positive
INDICATEUR DE RESULTATS	Linéaire de haies arrachées et replantées	Tous les ans	Réduction du linéaire de haies arrachées
	Nombre et pourcentage de participants prévoyant des évolutions de pratiques à l'issue de la rencontre avec l'animateur TVB	Tous les ans	Augmentation du linéaire de haie"

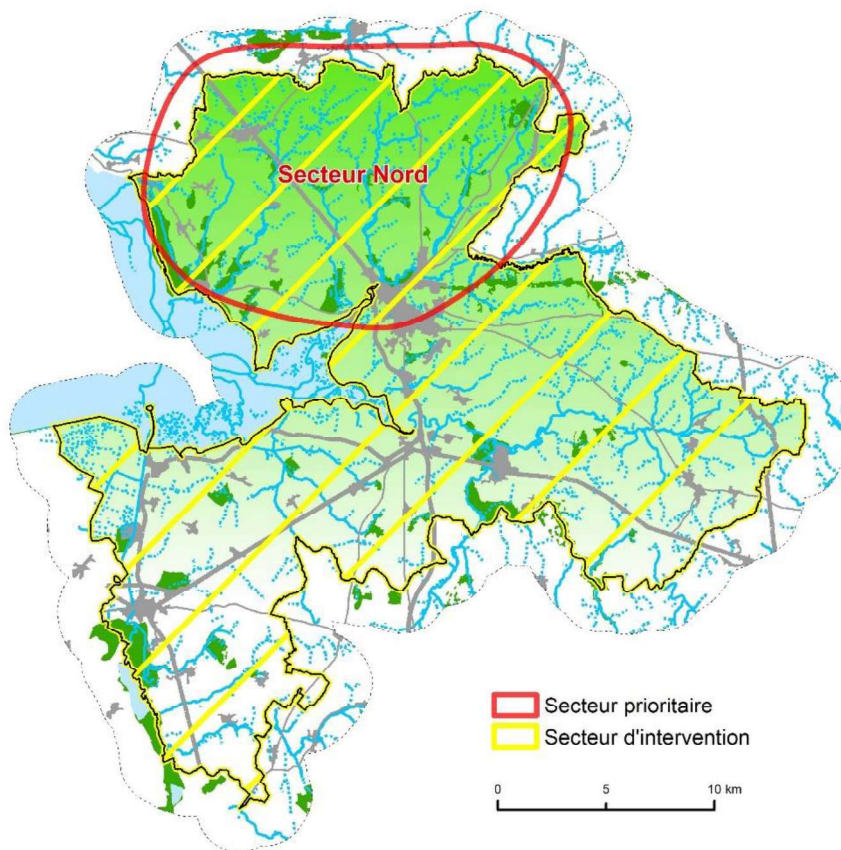
REALISER UN DIAGNOSTIC DES ENJEUX AGRICOLES SUR LE SECTEUR NORD AFIN D'Y PRESERVER LE BOCAGE	Fiche Action 9
---	----------------------

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	FICHE ACTION 9
<p>CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC</p> <p>Des réservoirs de biodiversité qui fonctionnent en réseau autour de la Baie du Mont Saint Michel et en lien avec les territoires voisins</p> <p>Une trame verte menacée par :</p> <ul style="list-style-type: none"> • des haies vieillissantes non régénérées, • la suppression de zones bocagères au profit de grandes cultures (secteur Sud et tête de bassins versants) • la disparition des petits boisements • des pratiques de sylvicultures intensives • des plantations de résineux <p>ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE</p> <p>Préservation des fonctionnalités écologiques en lien avec les activités humaines. Restauration des fonctionnalités des continuités écologiques de la trame Verte.</p> <p>ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES – MONT SAINT MICHEL</p> <p>D Mutation des territoires agricoles E Consommation des espaces naturels et ruraux</p> <p>OBJECTIFS</p> <p>Maintenir un bocage fonctionnel compatible avec l'agriculture d'aujourd'hui et de demain.</p> <p>FICHES ACTION ASSOCIEES</p> <p>F2 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles F8 : Protéger le bocage et favoriser sa restauration</p>	

DESCRIPTIF DE L'ACTION	FICHE ACTION 9
<p>CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Il s'agit ici de rencontrer les exploitants afin de connaître les évolutions de leurs exploitations pour notamment prévenir les arrachages de haies dans le cadre d'agrandissement.</p> <p>Pour cela, l'animateur TVB, en éventuel partenariat avec les structures agricoles, mettra en place les actions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réaliser une cartographie SIG des exploitations et notamment dans les secteurs bocagers en s'appuyant sur le diagnostic agricole réalisé dans le cadre de l'élaboration du PLUI, • en fonction des projets de chacun (départ, installation, agrandissement) rencontrer les exploitants concernés pour limiter les arrachages de haies en concevant avec eux des projets respectant la trame bocagère en proposant par exemple des plans de gestion du bocage (cf Fiche 8), <p>Les communes les plus particulièrement concernées sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les communes secteurs Nord (Dragey Ronthon, Genêts, Bacilly, Marcey-les-Grèves, Ponts, Saint-Jean-de-la-Haiez, Chavoy, Le Parc, Le Luot, Subligny, le Grippon, Sartilly-Baie-Bocage, Lolif), • toutes les communes du secteur Est et plus particulièrement particulièrement le Val Saint Père, Saint-Brice, La Godefroy, la Gohannière, • les communes du secteur Sud : les marais d'Aucey et Boucey 	

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PLU
/

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 9
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Localisation des exploitations	Sur tout le territoire et priorité sur le secteur Nord	Court terme (0/3 ans)	Exploitants
Rencontre des exploitants			



Vue paysagère du secteur Nord depuis Avranches



Bocage sur la commune du Parc (secteur Nord)

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER							FICHE ACTION 9	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL	
Identification des exploitations et des perspectives d'évolution – <i>Régie ATV B</i>	Temps d'animation : 20j en A1	6 300 €					6 300 €	
Rencontre des exploitants et proposition de plan de gestion – <i>Régie (temps mutualisé avec la fiche 8)</i>								
Total €		6 300 €	0 €	0 €	0 €	0 €	6 300 €	
Total € - coût prestation uniquement		0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 9
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre d'exploitants rencontrés	Tous les ans	Evolution positive
	Nombre de plan de gestion du bocage mis en place	Tous les ans	Evolution positive
INDICATEUR DE RESULTATS	Linéaire de haies planté	Tous les ans	Evolution positive

REDUIRE LES POINTS DE FRAGMENTATIONS

Fiche
Action
10

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL

FICHE ACTION 10

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

Une Trame Verte principalement impactée par les infrastructures linéaires et une matrice bocagère hétérogène.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Restauration des fonctionnalités des continuités écologiques de la trame Verte.

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL

H Restauration des points de fragmentation

OBJECTIFS

Rétablir les continuités terrestres au droit des réservoirs et continuités écologiques d'importance régionale et locale.

FICHES ACTION ASSOCIEES

F1 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les collectivités

F2 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles

F8 : Protéger le bocage et favoriser sa restauration

DESCRIPTIF DE L'ACTION

FICHE ACTION 10

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

De nombreuses fragmentations potentielles ont été identifiées dans le cadre du diagnostic. Les principales fragmentations de la trame verte sont liées aux infrastructures de transport.

Il s'agira donc dans un premier temps de réaliser une étude sur les collisions animales au droit des axes majeurs (A84, N175, D975, D275/776, D973 et D976) en collaboration avec les services routiers et le Groupe Mammalogique Normand. En fonction des résultats de l'étude, des travaux seront ensuite engagés en partenariat avec les différents partenaires (DIR, Département, Communes et propriétaires privés).

L'animateur TVB devra dès la première année piloter l'étude sur les collisions (rédaction du CCTP en collaboration avec la DREAL, suivi de l'étude, ...) dont l'objectif sera d'identifier le nombre de collisions et les espèces impactées. Cette étude sera également l'occasion d'associer l'ensemble des acteurs et propriétaires de structures routières et de les sensibiliser aux enjeux de la TVB. L'animateur TVB devra instaurer des liens avec ces acteurs dans le but d'être systématiquement associé aux travaux d'aménagements routiers. Cela permettra de prendre en compte les enjeux de la TVB dès le début des études de travaux routiers et de mutualiser les coûts de travaux.

L'animateur TVB devra ensuite s'assurer de la bonne exécution des actions programmées. Un suivi sera également régulièrement réalisé afin de vérifier l'utilisation des passages à faune.

A titre d'exemple, les travaux permettant de supprimer un point de fragmentation pourront être : passage busé à sec sous la voirie pour la petite faune, plantation de haie haute tige en bordure de voie pour favoriser le passage des voies par les oiseaux et chauve-souris en altitude, pont aménagé pour la faune, loutrouduc, ...

De même, la **continuité écologique sur les cours d'eau** sera prise en compte dans le cadre de programme d'actions de restauration des cours d'eau (type CT volet MA) en lien avec les syndicats de bassins versants. A titre d'exemple, les travaux pourront être : suppression d'un barrage, aménagement d'une rampe en enrochement, remplacement d'un ouvrage, création d'un bras de contournement,

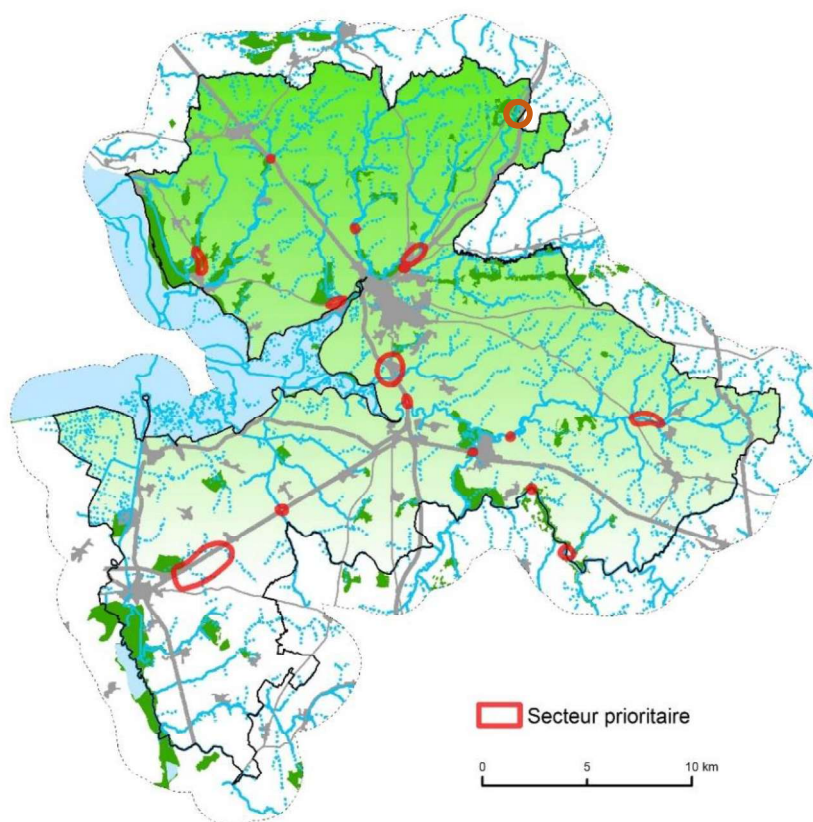
REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Comment favoriser ou tout du moins ne pas empêcher la restauration d'une fragmentation (ER) ?
Comment ne pas créer de nouvelles fragmentations (OAP spécifique, restauration de continuité dans les OAP sectorielles, localisation des zones AU, ...) ?

LOCALISATION ET ECHEANCES

FICHE ACTION 10

ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Etude sur les collisions	Axes majeurs de fragmentations	court terme (0/3 ans)	Elus, associations, propriétaires des voiries
Mise en œuvre de travaux	Fragmentations majeures	court / moyen terme (3/5 ans)	
Suivi de la fréquentation des passages à faune	Sites aménagés	court / moyen terme (3/5 ans)	



Route départementale D975 à hauteur du réservoir de biodiversité boisé de la commune du Parc



Autoroute A84 à hauteur de la commune du Parc

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER						FICHE ACTION 10	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Réaliser une étude sur les collisions animales au droit des axes majeurs <i>Régie ATVB + Prestataire</i>	Temps d'animation : concertation, suivi de l'étude - 10j en A1	3 150 €					3 150 €
	Prestation : étude avec inventaires	30 000 €					30 000 €
Réaliser les travaux nécessaires à la restauration de fragmentations <i>- Régie ATVB + Prestataire</i>	Temps d'animation : - Rencontrer les propriétaires : 5j/an - Suivi des travaux : 10j/an		4 725 €	4 725 €	4 725 €	4 725 €	18 900 €
	Prestation : travaux sur environ 16 ouvrages (4 / an)		80 000 €	80 000 €	80 000 €	80 000 €	320 000 €
Réaliser un suivi de la fréquentation des passages à faune réalisés Observations, piégeage, <i>- Régie ATVB + Prestataire</i>	Temps d'animation : 3 jours / an			945 €	945 €	945 €	2 835 €
	Prestation : observation terrain, pièges photo		7 500 €	7 500 €	7 500 €	7 500 €	30 000 €
Total €		33 150 €	52 225 €	53 170 €	53 170 €	53 170 €	244 885 €
Total € - coût prestations et travaux		30 000 €	87 500 €	87 500 €	87 500 €	87 500 €	380 000 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 10
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre d'axe de fragmentation étudiés	A la fin du programme d'actions	100%
	Nombres de fragmentations aménagées	Tous les ans	Evolution positive
INDICATEUR DE RESULTATS	Nombre d'espèces mortes observées	Tous les ans	Diminution

RESTAURER DES ZONES HUMIDES	Fiche Action 11
------------------------------------	-----------------------

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL	FICHE ACTION 11
-------------------------------------	--------------------

<p>CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC Une Trame Bleue d'intérêt national (poissons migrateurs) et international (oiseaux migrateurs).</p> <p>ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE Restauration des fonctionnalités des continuités écologique de la trame Bleue.</p> <p>ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL I Importance des zones humides en périphérie de la Baie du mont saint Michel et le long des axes de migrations</p> <p>OBJECTIFS Reconquérir la qualité des habitats humides en cohérence avec les besoins agricoles.</p> <p>FICHES ACTION ASSOCIEES F2 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles</p>
--

DESCRIPTIF DE L'ACTION	FICHE ACTION 11
-------------------------------	--------------------

<p>CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE</p> <p>Dans le cadre de l'élaboration du PLUI, les différents syndicats de bassins versants du territoire et l'agglomération ont engagé des inventaires de zones humides. Ont ainsi été identifiés, différents types de zones humides avec des fonctionnalités multiples (hydraulique, épuratoire, biodiversité, ...). Des états de conservation ont également été attribués ainsi que des causes de dégradation. Il s'agit donc de valoriser cette connaissance des zones humides du territoire et de leurs fonctionnalités afin de proposer des actions de restauration et de gestion sur des secteurs à enjeux, en matière de biodiversité notamment.</p> <p>Au-delà de la protection des zones humides qui relève de la réglementation il s'agira également d'engager une dynamique en lien avec les acteurs locaux et notamment les agriculteurs, de manière complémentaire aux actions de sensibilisation-démonstration-formation proposée dans la Fiche 2.</p> <p>La démarche proposée s'articule autour des axes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • réalisation d'une cartographie de synthèse du maillage des zones humides présentes sur le territoire, de leurs fonctionnalités dominantes et de leur état de conservation (valorisation des données capitalisées); • définition et hiérarchisation des enjeux et objectifs dans l'espace (bassin versant, tête de bassins versants, Baie, sites fonctionnels, ...) et dans le temps (court, moyen et long terme) en prenant en compte les questions de faisabilité pratique, économique et sociale, • Identification des zones humides prioritaires et élaboration des scénarios afin de faire des choix relatifs aux actions à mener; • Rencontres avec les propriétaires et gestionnaires des zones humides jugées prioritaires (communes, exploitants, ...) afin de leur soumettre les propositions; • Etablissement du programme d'actions et mise en œuvre (types d'actions, localisation précise, modalités techniques, quantitatifs, détermination des coûts, modalités de mise en œuvre, moyens techniques et financiers, calendrier, maîtrise d'ouvrage...), <p>A titre d'exemple, sur le bassin Loire-Bretagne, ce type de travaux sont programmés dans le cadre des études préalables à un Contrat Territorial volet Zones Humides (CT - ZH).</p>
--

Un guide de bonnes pratiques des zones humides sera également réalisé en collaboration avec la chambre d'agriculture.

En collaboration avec les syndicats de bassins versants, l'animateur TVB suivra / pilotera cette étude et veillera à la bonne exécution des travaux de restauration des milieux humides.

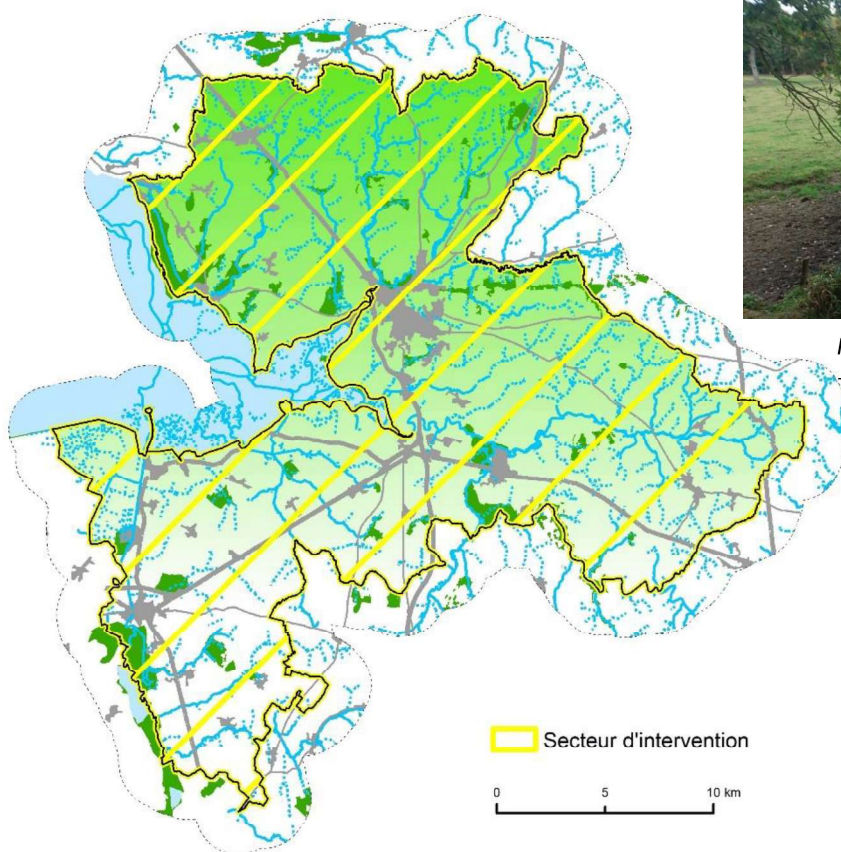
REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Comment protéger les zones humides (zonage, trame) ?
Ne pas rendre impossible la restauration de zone humide

LOCALISATION ET ECHEANCES

FICHE ACTION 11

ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Etude de restauration des zones humides	Totalité du territoire	court terme (0/3 ans)	Elus, exploitants
Mise en œuvre de travaux de restauration de zones humides	Totalité du territoire	court / moyen terme (3/5 ans)	Elus, exploitants



Prairie humide et fossé à phragmitaie
– Prairies humides de Poilley

BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER						FICHE ACTION 11	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL
Réaliser une étude sur les zones humides Choix du prestataire, suivi de l'étude, etc. - Régie ATVB + Prestataire	Temps d'animation : 10j en A1 et A2	3 150 €	3 150 €				6 300 €
	Prestation : réalisation de l'étude	50 000 €					50 000 €
Mettre en œuvre des travaux de restauration de zones humides suppression de drains et de fossés, enlèvement de remblais, modification de gestion, ... - Régie ATVB + prestataire	Temps d'animation : - rencontre et négociation avec les exploitants : 40j/an entre A3 et A5 - suivi des travaux : 10j /an entre A3 et A5			15 750 €	15 750 €	15 750 €	47 250 €
	Prestation : réalisation des travaux (enveloppe à estimer après étude)			NC	NC	NC	0 €
Réaliser un bilan sur les actions de restauration des zones humides Enquête auprès des exploitants concernés - Régie ATVB	Temps d'animation : 10j / an en A5					3 150 €	3 150 €
Total €		53 150 €	3 150 €	15 750 €	15 750 €	18 900 €	106 700 €
Total € - coût prestation (hors travaux)		50 000 €	0 €	0 €	0 €	0 €	50 000 €

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 11
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Surfaces de zones humides à restaurer identifiées dans l'étude	A partir de l'année 3 (début des travaux)	
INDICATEUR DE RESULTATS	Surface de zones humides restaurées	A partir de l'année 3 (début des travaux)	Evolution positive
	Niveau de satisfaction des exploitants sur les travaux de restauration	A l'issue du programme d'actions	Satisfaction d'une majorité des exploitants

RESTAURER LA TRAME BLEUE

Fiche
Action
12

ELEMENTS DE CONTEXTE GENERAL

FICHE ACTION 12

CONSTATS A L'ISSUE DU DIAGNOSTIC

Une Trame Bleue d'intérêt national (poissons migrateurs) et international (oiseaux migrateurs).
De nombreux acteurs déjà présents sur le territoire.

ORIENTATIONS STRATEGIQUES SRCE BASSE-NORMANDIE

Restauration des fonctionnalités des continuités écologique de la trame Bleue.

ENJEUX SUR LA TVB AVRANCHES - MONT SAINT MICHEL

J Migration du Saumon de l'Atlantique et d'autres espèces amphialines, reconquête des territoires par la Loutrre d'Europe

OBJECTIFS

Améliorer la qualité des cours d'eau et zones de frayères.
Rétablir la continuité écologique des cours d'eau du territoire.

FICHES ACTION ASSOCIEES

F2 : Mobiliser, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles
F3 : Mobiliser et sensibiliser les particuliers

DESCRIPTIF DE L'ACTION

FICHE ACTION 12

CONTENU ET MODALITES DE MISE EN ŒUVRE

Actuellement, des programmes d'actions de restauration des cours d'eau sont en cours sur le territoire. Ils comportent des actions de :

- restauration de la morphologie des cours d'eau (diversification des habitats, restauration de la connexion avec les zones humides par recharge, plantation de ripisylve, ...) et notamment des têtes de bassins versants,
- restauration de la continuité piscicole et sédimentaire (suppression de barrages, aménagement d'ouvrages, ...).

L'ensemble de ces actions visent donc la restauration du bon état écologique des masses d'eau et donc à la restauration de nombreux éléments constituant la trame bleue. Ces actions complètent les actions de restauration des zones humides (Fiche 11).

Il s'agit donc ici de :

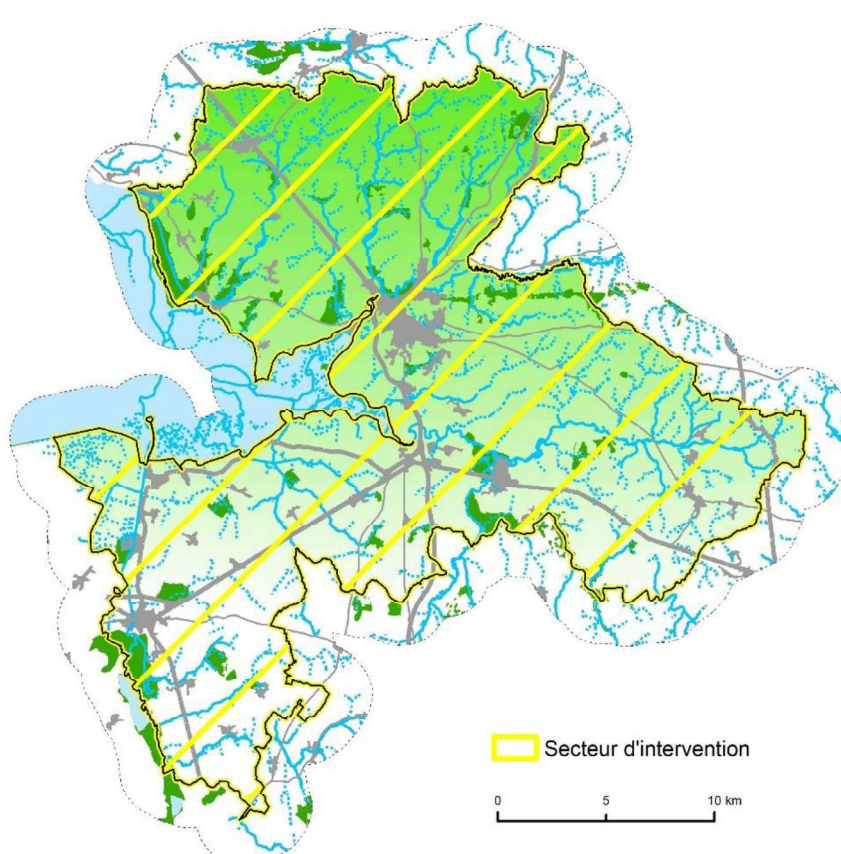
- co-construire avec les syndicats de bassins versants des programmes d'actions visant à la restauration du bon état écologique des ruisseaux,
- venir en appui et en complément des actions des syndicats au droit des réservoirs et continuité d'importance locale,
- réaliser avec les techniciens rivières des documents de communication sur les actions menées ou à mener, des sorties pédagogiques.

L'animateur TVB réalisera en partenariat avec les techniciens rivière un important travail de communication et de pédagogie pour faciliter la mise en œuvre des actions.

REFLEXIONS A MENER DANS LE CADRE DE L'ÉLABORATION DU PLU

Protéger les abords des cours d'eau (marge de recul, zonage, ...)?

LOCALISATION ET ECHEANCES			FICHE ACTION 12
ACTION	LOCALISATION	ECHEANCE	PUBLIC CIBLE
Appui aux technicien rivières	Tout le territoire	court à moyen terme (0/5 ans)	Tous publics
Communication sur les actions menées et à mener			



The map displays the geographical area of the Mont Saint-Michel agglomeration. A yellow-shaded region, outlined in yellow, covers the central and northern parts of the territory, indicating the 'Secteur d'intervention'. The map also shows a network of blue lines representing water courses and roads. A scale bar at the bottom right indicates distances of 0, 5, and 10 km.

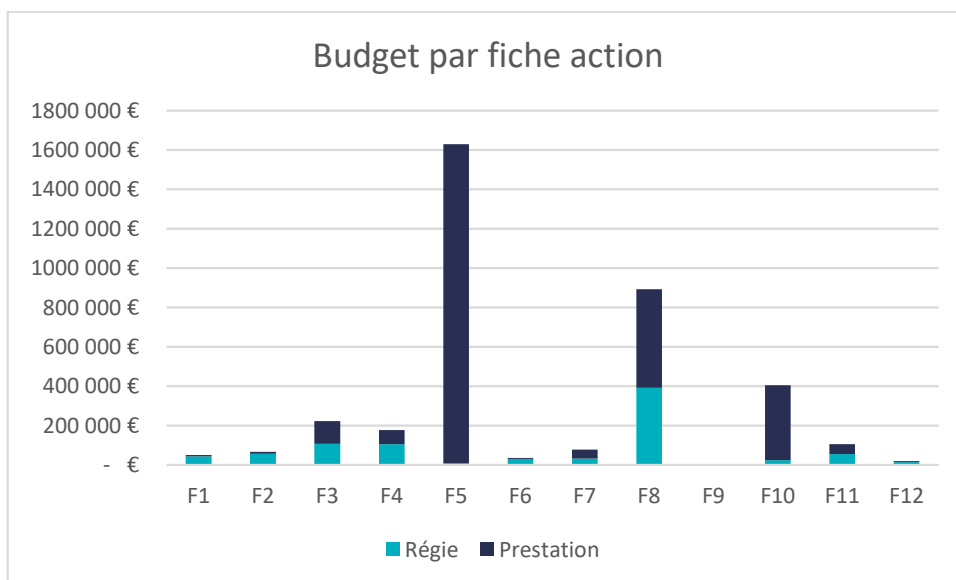
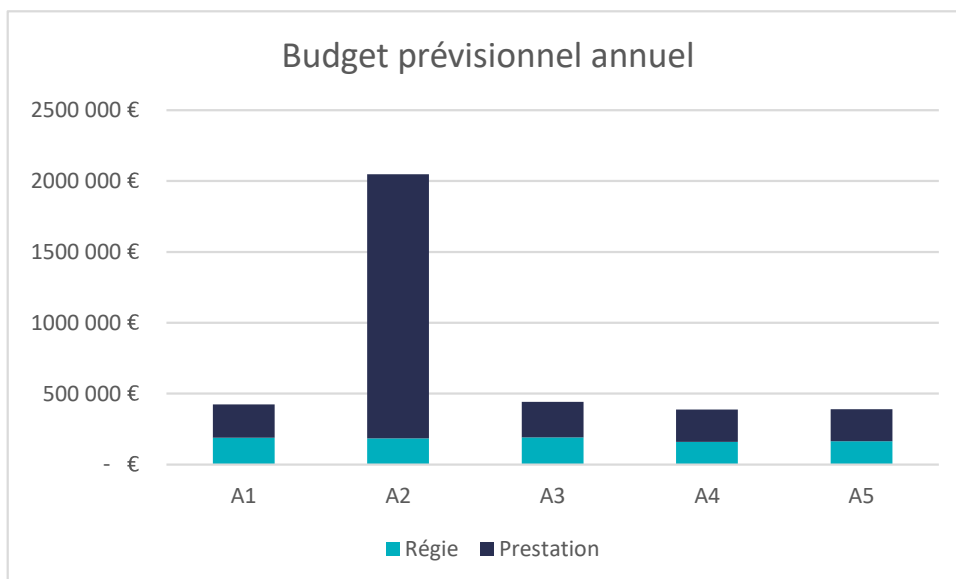
BUDGET PREVISIONNEL (€) - ECHEANCIER							FICHE ACTION 12	
ACTION	DIMENSIONNEMENT	A1	A2	A3	A4	A5	COÛT TOTAL	
Collaboration et suivi des études et travaux de restauration de la trame bleue <i>- Régie ATVB + Prestataire</i>	Temps d'animation : organisation de visites, élaboration de document de communication - 10j/an	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	3 150 €	15 750 €	
	Prestation : conception et impression de document de communication sur les travaux réalisés et à réaliser	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	
Total €		4 150 €	4 150 €	4 150 €	4 150 €	4 150 €	20 750 €	
Total € - coût prestation uniquement		1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €	5 000 €	

INDICATEURS DE SUIVI			FICHE ACTION 12
TYPE D'INDICATEUR	INTITULE DE L'INDICATEUR	PERIODICITE DE RENSEIGNEMENT	OBJECTIF ATTENDU
INDICATEURS DE MOYENS	Nombre de documents de communication élaborés	A l'issue du programme	2 documents /an
	Nombres de participants aux sorties pédagogiques	Tous les ans	Evolution positive de la participation
INDICATEUR DE RESULTATS	Nombre de propriétaires et exploitants acceptant les travaux de restauration de la trame bleue	Tous les ans	100%
	Linéaire de cours d'eau restaurés	Tous les ans	Evolution positive

3.4 Synthèse des actions

Le tableau ci-après récapitule le budget prévisionnel par année et par action.

BUDGET PREVISIONNEL (REGIE + PRESTATION)								
N° Fiche	Intitulé	A1	A2	A3	A4	A5	TOTAL - €	TOTAL - %
F1	Mobiliser, sensibiliser et accompagner les collectivités	17 915 €	11 340 €	7 245 €	7 245 €	7 245 €	50 990 €	1%
F2	Mobiliser, sensibiliser et accompagner les exploitants agricoles	5 670 €	15 473 €	15 473 €	15 473 €	15 473 €	67 560 €	2%
F3	Mobiliser et sensibiliser les particuliers	43 495 €	44 920 €	44 920 €	44 920 €	44 920 €	223 175 €	6%
F4	Renforcer les connaissances et valoriser les données naturalistes	55 170 €	62 445 €	54 870 €	2 520 €	2 520 €	177 525 €	5%
F5	Préserver les réservoirs de biodiversité par l'acquisition de terrains	1 575 €	1 613 780 €	6 300 €	3 780 €	3 780 €	1 629 215 €	44%
F6	Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité	11 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	6 300 €	36 500 €	1%
F7	Lutter contre les espèces invasives	12 245 €	16 615 €	16 615 €	16 615 €	16 615 €	78 705 €	2%
F8	Protéger le bocage et favoriser sa restauration	180 325 €	178 120 €	178 120 €	178 120 €	178 120 €	892 805 €	24%
F9	Réaliser un diagnostic des enjeux agricoles sur le secteur Nord afin d'y préserver le bocage	6 300 €	- €	- €	- €	- €	6 300 €	0%
F10	Réduire les points de fragmentation	33 150 €	92 225 €	93 170 €	93 170 €	93 170 €	404 885 €	11%
F11	Restaurer des zones humides	53 150 €	3 150 €	15 750 €	15 750 €	18 900 €	106 700 €	3%
F12	Restaurer la trame bleue	4 150 €	4 150 €	4 150 €	4 150 €	4 150 €	20 750 €	1%
	TOTAL - €	424 445 €	2 048 518 €	442 913 €	388 043 €	391 193 €	3 695 110 €	100%
	TOTAL - %	11%	55%	12%	11%	11%	100%	



Fiche action	Régie		Prestation		Total
	€	%	€	%	
F1	44 415 €	87%	6 575 €	13%	50 990 €
F2	57 960 €	86%	9 600 €	14%	67 560 €
F3	108 675 €	49%	114 500 €	51%	223 175 €
F4	105 525 €	59%	72 000 €	41%	177 525 €
F5	9 765 €	1%	1 619 450 €	99%	1 629 215 €
F6	31 500 €	86%	5 000 €	14%	36 500 €
F7	33 705 €	43%	45 000 €	57%	78 705 €
F8	392 805 €	44%	500 000 €	56%	892 805 €
F9	6 300 €	100%	- €	0%	6 300 €
F10	24 885 €	6%	380 000 €	94%	404 885 €
F11	56 700 €	53%	50 000 €	47%	106 700 €
F12	15 750 €	76%	5 000 €	24%	20 750 €
TOTAL - €	887 985 €	24%	2 807 125 €	76%	3 695 110 €

Budget prévisionnel par année et par action – Source : BE Hardy Environnement

Le budget total de l'ensemble des actions de sensibilisation, de protection et de restauration de la Trame Verte et Bleue sur le territoire d'Avranches Mont-Saint-Michel s'élève à **3 695 110 € sur 5 ans**.

Il se répartit équitablement sur les 5 ans hormis pour l'année 2 : le budget varie entre 388 043 € en année 4 et 442 913 € en année 3. Le budget de l'année 2 est très élevé (2 048 518 €) et correspond en majorité au coût d'acquisition des terrains estimé à 1 610 000 €.

Les actions sont à 24% du budget réalisée en régie. Cela comprend les animations, le suivi d'études et de travaux, ... Les actions en prestations correspondent à l'impression de support de communication, l'acquisition de terrain, des études, des travaux de plantations, de restauration de fragmentation, d'entretien de milieux, ...

Les actions présentant les budgets les plus importants correspondent aux fiches 5, 8 et 10. Cela correspond respectivement à l'acquisition de terrain, aux importants travaux de plantations, de restauration de fragmentations. Il est par ailleurs important de noter que la restauration des zones humides, la restauration des terrains acquis ne sont pas comptabilisée dans ce budget au regard de la difficulté de chiffrer actuellement ce type d'action. En effet, les actions de restauration de zones humides par exemple sont très diverses et variées : comblement de fossés, suppression de drains, coupe de saules, enlèvement de remblais, ... Ces actions présentent des coûts très variables et dépendent de la surface encore inconnue. Ce budget devra donc être actualisé au fur et à mesure que les études seront réalisées.

Ce programme d'action est donc multi-actions, multi-acteurs et multi – maîtres d'ouvrages. Il a été élaboré en concertation et de façon à s'articuler avec l'ensemble des actions mises en place sur le territoire en matière de biodiversité. L'animateur TVB travaillera en partenariat avec les différentes structures afin d'intégrer le plus possible les notions de biodiversité, de réservoir, de corridor et de fragmentation à chaque action, et notamment pour les actions de communication, de sensibilisation, de formation.

Pour mener et suivre ce programme d'actions, un Comité Technique et un Comité de Pilotage composés notamment des différents maîtres d'ouvrages et acteurs institutionnels seront créés et assureront le suivi et l'avancement de la démarche.

TRAME VERTE ET BLEUE URBAINE

4 PREALABLE

4.1 Objectifs

Dans le cadre de la trame verte et bleue territoriale, réalisée à l'échelle du territoire de l'ancienne communauté de communes Avranches Mont-Saint-Michel, l'espace urbanisé est globalement considéré comme un espace de « fragmentation », un « puits de biodiversité », c'est-à-dire un espace, où les continuités écologiques territoriales sont interrompues, un espace en dehors des grands réservoirs et corridors écologiques.

À défaut de participer directement aux grands enjeux écologiques du territoire, la trame verte et bleue urbaine répond néanmoins à une multitude d'enjeux urbains et écologiques qui prennent tout leur sens dans la transversalité des actions à mettre en œuvre.

DES ENJEUX ECOLOGIQUES « ORDINAIRES » :

En effet, à une échelle plus fine, de nombreux petits espaces de nature en ville participent à une « biodiversité ordinaire » qu'il s'agit ici déjà de préserver (les espaces agricoles de proximité, les boisements, les haies bocagères, des « dents creuses » – espaces non urbanisés, des vallons et espaces humides non urbanisables), notamment à travers les outils réglementaires du PLUI. L'objectif du plan d'action est également d'améliorer leur fonctionnalité et continuité écologique : renforcer et diversifier la présence végétale (ombrage et fraîcheur en ville, qualité de l'air, captage de CO₂), augmenter la présence de l'eau et des espaces humides, préserver et renforcer la présence du sol naturel en ville pour ses bénéfices pour la biodiversité, améliorer la qualité des sols médiocres ou pollués ...

DES ENJEUX TECHNIQUES ET DE GESTION DE RISQUES :

On observe en ville la présence de plus en plus fréquente d'aménagements spécifiques pour gérer le risque d'inondation à travers notamment des bassins de rétention. Ces ouvrages monofonctionnels font le plus souvent irruption dans le paysage urbain sans réellement apporter d'autres qualités que leur fonctionnalité première. À travers la trame verte et bleue urbaine une nouvelle attitude est engagée : chercher à intégrer la gestion des eaux de pluie dans une conception plus globale de la ville : retenir les eaux de pluie le plus en amont possible, par la forte présence de sols naturels (rétention, infiltration, alimentation de la nappe phréatique), par la présence de structures paysagères et par des aménagements souples pouvant servir en même temps au développement de la biodiversité et aux usages de promenade et de pédagogie.

D'une manière plus générale, la nature en ville pose la question de l'anticipation du changement climatique : la présence arborée, les sols fertiles et les espaces humides en ville participent au captage du CO₂ et au refroidissement de l'air, à la création « d'îlots de fraîcheur » qui représentent sans doute, dans les décennies à venir, non seulement des enjeux de confort et d'économie d'énergie, mais aussi de santé publique.

DES ENJEUX SOCIAUX :

Les espaces de nature en ville participent par ailleurs fortement à l'habitabilité de la ville et à la qualité du cadre de vie. Ils rééquilibrent la densité des quartiers, qui va sans doute se renforcer dans les années à venir, dans un contexte de raréfaction du sol constructible. Les espaces de nature en ville permettent à la population de « s'extraire » de la ville, de pouvoir y trouver des lieux destinés à d'autres usages, de rencontres, de loisirs, de promenade, de calme, de ressourcement, de contemplation. La trame verte et bleue urbaine, en redonnant un sens aux espaces aujourd'hui souvent délaissés ou sous-exploités, repose la question de la place de l'homme dans sa ville, dans sa géographie, dans son paysage.

DES ENJEUX URBAINS ET STRUCTURELS :

La trame verte et bleue urbaine, mettant en lien les grands et petits espaces de nature en ville, et aux abords de la ville, aujourd'hui fragmentés, et poursuivant des formes simples et reconnaissables de la géographie, offre la possibilité de changer l'attitude générale d'organisation de la ville. Plutôt que continuer à étendre les « pleins » construits sur les « vides » non construits, c'est-à-dire l'espace agricole et naturel, perçu souvent simplement comme un espace potentiel d'urbanisation, il s'agit ici de reconnaître les différentes qualités des « vides » et de les rendre structurants. Il faudra alors admettre que la préservation des terrains agricoles ou naturels au sein de l'espace urbanisé crée des coupures d'urbanisation qui améliorent le cadre de vie des habitants. La ville de demain s'organisera sans doute autour de ces espaces de nature de la trame verte et bleue urbaine. Notamment quand celle-ci est construite sur les éléments fondateurs de l'identité géographique de la ville comme ici la baie, la vallée de la Sée, le coteau boisé, le bocage, les vallons.

DES ENJEUX ECONOMIQUES :

Enfin la trame verte et bleue constitue un enjeu économique, compris dans son sens large : les services rendus par la nature en ville ont de multiples bénéfices directs et indirects qui cependant ne rentrent que rarement dans le bilan financier des collectivités : la vue sur un paysage de qualité ou la présence d'espaces verts en ville ont une influence directe sur la valeur immobilière des biens. La plus-value donne lieu à une augmentation des taxes foncières et des taxes sur les transactions immobilières.

La présence d'espace de nature de qualité participe à l'attractivité de la ville non seulement pour les touristes, entraînant des activités d'accueil, d'hébergement, de restauration, de loisirs, mais aussi pour les entreprises et les habitants qui recherchent ces espaces pour la qualité du cadre de vie proposé.

La pratique renforcée de loisirs de plein air et sportifs et de déplacements non motorisés améliore la santé de la population. Le renforcement de la présence végétale améliore la qualité de l'air et fait baisser les maladies et décès liés à ces pollutions. Il en résulte une baisse des dépenses du système de santé.

L'influence positive des espaces de nature sur le climat urbain baisse les dépenses énergétiques liées à la climatisation.

Enfin les espaces de nature en ville génèrent des emplois non délocalisables (par ex. pour l'aménagement et l'entretien des espaces verts).

La reconnaissance de l'ensemble de ces bénéfices incite à une nouvelle vision de la trame verte et bleue urbaine : plutôt que voir ces aménagements et réglementations seulement comme un coût ou comme une contrainte, ne faudrait-il pas davantage voir le potentiel bénéfique pour la ville, le territoire, l'ensemble de la population ? Reconnaître cette opportunité pour déclencher un processus vertueux et créer ici un espace urbain de qualité qui prépare le cadre de vie de demain ?

4.2 Méthode utilisée

4.2.1 Diagnostic

(voir rapport livré en février 2017)

La phase diagnostic de la trame verte et bleue urbaine était essentiellement une phase de repérage. Repérage des espaces potentiels pouvant participer à la trame verte et bleue, repérage des grandes continuités structurantes.

REPERAGE DES ESPACES POTENTIELS DE LA TVBU

Par différence avec la trame verte et bleue territoriale, qui fait essentiellement l'inventaire des grands réservoirs et corridors écologiques existants et reconnus, ce volet recense, à une échelle plus fine, les espaces potentiels pour une trame verte et bleue dans le tissu urbain, ceux reconnus par leur qualité écologique ou paysagère, mais prenant aussi en compte des terrains aujourd'hui oubliés dans la gestion et l'aménagement de la ville. Cela suppose un regard attentif à la réalité du terrain pour détecter les espaces potentiels de « nature en ville », peut-être peu significatifs à l'échelle territoriale en termes de biodiversité, néanmoins importants pour la qualité du cadre de vie. En effet ici sont pris en compte d'autres critères que ceux de la seule fonctionnalité écologique : par exemple la qualité des paysages, la présence végétale, la qualité d'usages, de loisirs et de promenade, ou alors au contraire — la qualité médiocre de leur état ou aménagement alors qu'un potentiel a été détecté.

Le repérage a été structuré à travers trois grandes catégories : la trame bleue, la trame verte, la trame orange.

La trame bleue représente les cours d'eau et les zones humides.

La trame verte représente les espaces naturels, forestiers et agricoles à proximité de l'espace urbain ainsi que les espaces urbains à dominance végétale. Ces derniers espaces sont généralement publics ou alors de grande dimension disposant ainsi d'un intérêt collectif.

La trame orange représente les cheminements au sein des espaces repérés dans la trame verte et bleue. Il s'agit des voies destinées de préférence aux piétons et autres déplacements non motorisés ainsi que des chemins ruraux, permettant aisément un usage partagé de la voie. Ces chemins offrent ainsi la possibilité à la population de jouir des espaces désignés par la trame verte et bleue, pour des usages récréatifs, de sports, de loisirs. C'est en quelque sorte la dimension sociale et humaine de la trame verte et bleue. Le parcours dans les espaces de nature, hormis les bénéfices pour le bien-être et la santé des habitants apporte également la possibilité d'une meilleure appropriation de ces espaces par la population — la reconnaissance entraînant, on l'espère, un meilleur soin.

LES GRANDES CONTINUITES STRUCTURANTES

Le constat a été fait que l'étalement urbain éloignait les espaces de nature des centres villes, en même temps que les enjeux de l'évolution urbaine dépassaient largement les limites communales. Or, pour apporter les bénéfices attendus, les espaces de nature devraient être inclus dans la ville, organiser, structurer l'espace urbain, lui redonner un sens, une qualité de cadre de vie.

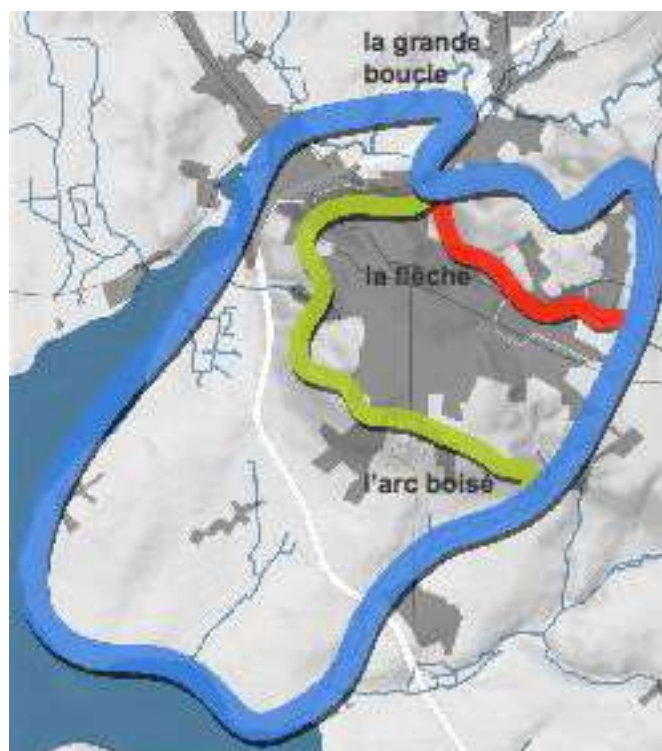
À partir de l'inventaire fait de l'ensemble potentiel des espaces de nature en ville ont été repérées les grandes continuités existantes ou potentielles pouvant restructurer l'espace urbain aggloméré du pôle urbain d'Avranches. Ces grands espaces structurants sont :

- le littoral, la baie qui forme une limite claire du territoire à l'ouest, sous forme d'un hémicycle ;
- la vallée de la Sée qui structure fortement la partie nord du territoire ;
- les ruisseaux et leurs vallons qui tendent à se rejoindre sur le plateau et permettent des liens entre les rives et les parties élevées du territoire
- le corridor boisé, sous forme d'un arc, qui suit le relief accusé de l'éperon rocheux et marque fortement les limites nord, ouest et sud de la ville d'Avranches.

Cependant pour être réellement structurants, ces espaces doivent être clairement identifiables, imaginables, représentables. Il est nécessaire pour cela qu'ils disposent d'une dimension et d'une continuité importantes et qu'ils puissent être représentés par des formes simples que nous appelons figures.

Ces figures rassemblent plusieurs espaces identifiés dans les différentes catégories (trame verte, trame bleue, trame orange), avec une importance particulière sur la recherche de la continuité. Continuité physique et écologique de la trame verte et bleue, mais aussi continuité dans les usages : accessibilité et cheminements pour les habitants.

Basées sur la réalité physique du terrain, ces figures prennent néanmoins des options sur l'avenir : en effet, ces formes dépassent l'état actuel du terrain et s'inscrivent dans une prospective, dans une vision future du territoire. La simplicité et l'évidence des formes de ces figures permettent leur reconnaissance large, condition pour que la mise en place de la TVBu puisse être largement partagée et menée à terme. D'abord quatre, puis finalement trois grandes figures recouvrent l'essentiel des espaces participant à la TVBu et disposant d'un pouvoir de structuration urbaine : La grande boucle, l'arc boisé, la flèche.



RECAPITULATIF DE LA CONCERTATION

- Présentation au GT TVB le 29 septembre 2016
- 2 réunions de travail avec les différents acteurs
- Présentation et validation COPIL 16 décembre 2016
- Rendu du rapport en février 2017.

4.2.2 Enjeux

L'étude du diagnostic a fait émerger un potentiel important de présence d'espaces de natures, de différentes natures, au sein de l'espace urbanisé du pôle d'Avranches. Elle a également montré que certains espaces sont fragilisés ou fragmentés par les extensions urbaines successives et parfois peu sensibles aux enjeux de la biodiversité et de la qualité du cadre de vie.

Lors de la phase « enjeux » ont été repérés, à l'intérieur des grandes figures identifiées, les discontinuités dans la trame verte, la trame bleue ou dans les possibilités de parcours, par exemple les cours d'eau canalisés ou busés, la présence végétale devenue plus rare, des chemins interrompus.

Ces constats ont permis de préciser et de localiser les objectifs en termes de préservation, de confortement ou de rétablissement des continuités écologiques et paysagères de la trame verte et bleue urbaine sous forme de questionnements partagés lors du comité technique en mai 2017.

RECAPITULATIF DE LA CONCERTATION

Présentation et validation le 10 mai 2017.

4.2.3 Plan d'action

LES ATELIERS IN SITU

À partir des enjeux identifiés, six ateliers in situ ont eu lieu entre septembre et novembre 2017. Ces ateliers ont ciblé les espaces à enjeux, ceux qui posaient des questions de (dis)continuité de la trame verte et bleue urbaine. Lors de l'arpentage du terrain, ont été testés et débattus différentes hypothèses pour

- préserver les espaces naturels ou agricoles existants participant aujourd'hui à la TVBu ;
- améliorer la biodiversité « ordinaire » de ces espaces par une présence végétale plus riche, une présence plus forte de l'eau ;
- réintégrer les espaces à l'abandon dans la ville ;
- intégrer des projets en cours de réflexion dans le périmètre défini ;
- établir des continuités notamment de cheminements pour une meilleure appropriation de ces espaces par la population.

LES FICHES ACTIONS

L'arpentage du terrain et les résultats des discussions des ateliers ont été synthétisés, cartographiés et illustrés.

Trois fiches-projet représentent chacune une grande figure de la trame verte et bleue urbaine. Ces fiches rappellent les grands objectifs de chaque figure et synthétisent les principales actions.

Chaque fiche-projet est détaillée par des fiches-actions sectorielles. Sur ces fiches sont précisées les actions de tous les secteurs à enjeux repérés et arpentés lors des ateliers.

Les actions sont essentiellement de 3 ordres :

- mettre en valeur les cours d'eau et leurs abords ;
- préserver ou améliorer la présence végétale ;
- créer des continuités de cheminement.

Il s'agit d'actions de préservation, d'aménagement ou d'entretien.

Ces actions sont précisément repérées et cartographiés et les parcelles cadastrales identifiées.

N.B. La légende des cartographies se trouve en début d'étude et vaut pour l'ensemble des cartes utilisées.

Ces fiches-actions sectorielles renvoient vers des fiches-actions thématiques de la trame verte et bleue territoriale et vers des réflexions à mener dans le cadre du PLUI auquel est adossée cette étude.

PRIORISATION

Les fiches actions sectorielles ont été priorisées en fonction de l'importance des enjeux et en fonction de la facilité de la mise en œuvre.

Les critères d'évaluation utilisés sont les suivants :

1. Enjeux

- importance pour la biodiversité ordinaire, de la «nature en ville», des enjeux climatiques ;

- mise en valeur de paysages de qualité, enjeux pédagogiques ;
- importance pour la continuité du chemin, absence d'alternatives évidentes ;
- amélioration de la qualité du cadre de vie,
- enjeux stratégiques, présence d'autres projets, pression urbaine, fragilité.

2. Facilité de mise en œuvre

- foncier public, privé agricole / naturel, privé urbanisé
- importance des travaux.

RECAPITULATIF DE LA CONCERTATION

- Réunion de démarrage le 6 septembre 2017
- 6 ateliers de terrain :
 - 28 septembre : Saint-Sénier-sous-Avranches
 - 13 octobre : Saint-Martin
 - 13 octobre : Avranches
 - 27 octobre : Val Saint-Père
 - 27 octobre : Avranches / Marcey-les GRèves / Saint Jean de la Haize
 - 28 novembre : Saint-Sénier / Avranches / Saint-Martin-des champs
- Réunion de travail le 18 décembre 2017.
- Présentation au Copil le 23 mars 2018.

4.3 Mise en œuvre du projet

Certaines observations ou propositions faites lors des réunions n'ont pas pu être prises en compte ici, leurs réponses nécessitant un travail plus fin qui dépasse le cadre de cette étude. Il est sans doute souhaitable d'engager de nouvelles études pour définir plus précisément les actions à mener.

Parfois elles renvoient également à d'autres projets à mener sur le territoire qui pourraient utilement, pour une meilleure cohérence, prendre en compte les préconisations faites dans ce plan d'action.

4.3.1 Stratégie foncière

Les actions potentielles décrites dans cette étude font appel à des parcelles appartenant au domaine maritime de l'Etat, à des collectivités, à des propriétaires privés. Le maître d'ouvrage pourrait se poser la question de la mise en place d'une stratégie d'acquisition foncière et cela pour trois objectifs :

- garantir la pérennité de ces espaces naturels et agricoles au sein de l'agglomération
- faciliter la mise en œuvre des continuités nécessaires.
- mieux maîtriser les éventuels aménagements à réaliser pour améliorer la biodiversité et la qualité d'usage de ces espaces.

De plus, l'arpentage du terrain fait lors des ateliers, a fait apparaître un certain nombre de terrains et de bâtiment en déshérence. Un inventaire plus exhaustif des terrains en friche et du bâti à l'abandon pourrait être fait à l'échelle de l'agglomération. Ces terrains pourront être mobilisés pour accueillir de nouvelles activités et de nouveaux habitants en ville sans avoir recours à l'extension urbaine et préserver ainsi les espaces naturels ou agricoles (renouvellement urbain).

Dans ce cadre il est sans doute souhaitable d'évaluer la valeur écologique de ces terrains, mais aussi les conditions pour des usages nouveaux (démolitions/dépollutions).

4.3.2 Gestion des eaux pluviales

Il existe sur les vallons faisant objet des fiches d'action, des projets de bassins d'orages qui doivent être pris en compte dans la poursuite des projets.

De manière symétrique il serait souhaitable que les études de gestion des eaux pluviales et de lutte contre le risque d'inondation à mener sur le territoire intercommunal prennent en compte les enjeux liés à la biodiversité, aux usages des habitants et à la qualité paysagère des aménagements, notamment concernant les espaces faisant objet de ce plan d'action.

Cela est notamment le cas pour le « Rû qu'il pleut » et également pour la Bourdonnière, où la communauté d'agglomération a en projet le rétablissement du ruisseau dans son lit initial. Des dégradations des berges dues aux augmentations d'apports pluviaux des bassins versants urbanisés conduiront sans doute à mettre en œuvre des projets de bassins de régulations des crues. Il est fortement souhaitable que ces bassins soient réfléchis d'une manière globale, prenant également en compte les enjeux écologiques, paysagers et les usages, et non seulement des solutions techniques.

Il est sans doute souhaitable de mener un projet sur l'ensemble du territoire, de réaliser un plan d'action globale par bassin versant pour chercher à retenir ou à infiltrer l'eau le plus en amont possible : éviter de nouvelles imperméabilisations ; augmenter la quantité et la qualité des sols perméables, naturels ; multiplier les structures paysagères qui retiennent et infiltrent naturellement l'eau de pluie...

4.3.3 Signalisation de la TVBu

Cette étude pourrait utilement préciser les questionnements suivants :

- Comment signaler les cheminements de la TVB ? Par un matériau spécifique ? Par un accompagnement mobilier ? Par une signalétique adaptée ?

- Comment faire connaître ces nouveaux chemins ? Auprès de quel public ? Par quelles animations ? À travers quels documents de communication ?

- Comment prendre en compte, dans l'aménagement et la signalétique, la sécurité des usagers lors de la traversée des voies, rues, routes ?

- Comment anticiper et communiquer sur les conséquences de la réalisation d'aménagement de circulations douces dans les zones inondables (sécurité des usagers, réduction des périodes de fréquentation du chemin, itinéraires bis) ?

- Comment communiquer sur la biodiversité à des fins pédagogiques — à travers des documents de communication ? Par une signalétique spécifique ?

Ce travail pourrait éventuellement être encadré par le chargé de mission itinérance de la communauté de l'agglomération, en collaboration avec notamment l'animateur de la TVB du territoire.

4.3.4 Faisabilité économique et réglementaire

À partir des préconisations faites dans ce plan d'action, des choix fait par la maîtrise d'ouvrage, des études plus fines pourront être engagées pour définir les choix des matériaux, des techniques de mise en œuvre, des essences à planter, en fonction des enjeux écologiques, paysagers et techniques indiqués.

Des documents préalables devront pour cela être fournis — plan de géomètres, études de sols.

Ce travail pourra permettre de définir les budgets nécessaires prenant en compte les contraintes liées au sol et sous-sols (pollutions/inondabilité...).

Par ailleurs, des inventaires faunes-flore devront être réalisés sur les sites les plus sensibles, avant tout aménagement, afin de limiter l'impact des projets et pouvoir réaliser des panneaux pédagogiques adaptés à chaque site.

4.3.5 Autorisations, démarches nécessaires

Dans le cadre de la poursuite des projets de ce plan d'action, un certain nombre de démarches sont nécessaires pour obtenir les autorisations nécessaires (Natura2000, zones humides, ouvrages sur cours d'eaux et fleuves, modification de l'état du site classé, domaine public maritime, domaine public fluvial, espaces boisés supérieurs à 4 hectares, Loi sur l'eau).

Par ailleurs, sur certains secteurs où les cheminements passent par des terrains privés, des conventions d'usages et d'entretien sont à établir.

4.4 Evaluation du projet

Pour permettre l'évaluation du projet, il est coutume d'utiliser des indicateurs de suivi.

Nous proposons ici les indicateurs suivants :

- Pourcentage de réalisation (quantitatif).
- Qualité écologique, durabilité des aménagements.
- Qualité de l'accompagnement (animation, communication, signalétique...).







Suite aux études préliminaires à réaliser, notamment l'inventaire faune/flore, d'autres indicateurs pourront être mis en place.

5 FICHES ACTIONS

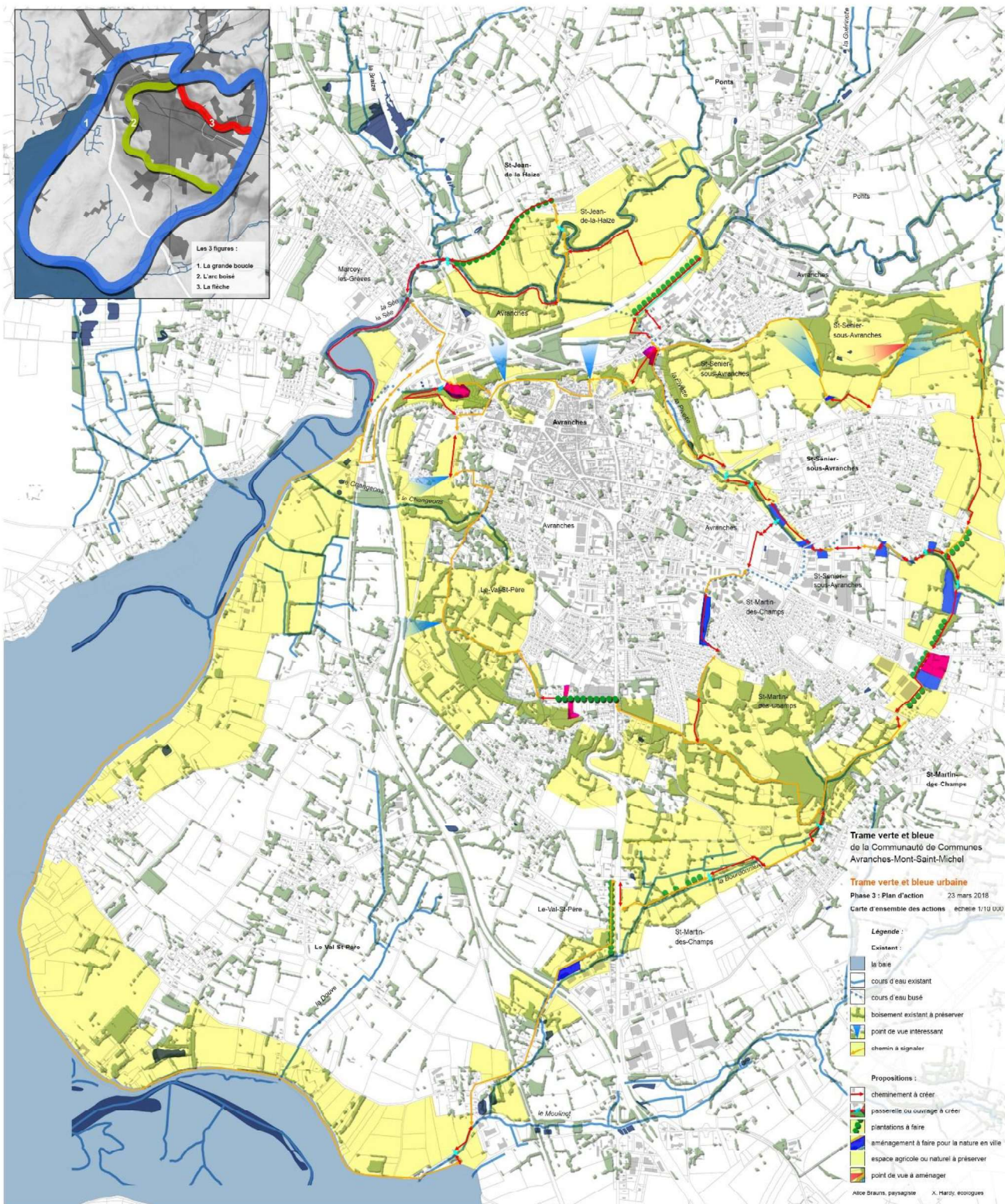
Existant :

	la baie
	cours d'eau existant
	cours d'eau busé
	boisement existant à préserver
	point de vue intéressant
	chemin à signaler

Propositions :

	cheminement à créer
	passerelle ou ouvrage à créer
	plantations à faire
	aménagement à faire pour la nature en ville
	espace agricole ou naturel à préserver
	point de vue à aménager

Légende des fiches actions



Fiche projet

Grande boucle 1

Les objectifs de ce projet

La grande boucle prend en écharpe l'ensemble de l'agglomération, reliant les grands paysages emblématiques des abords du pôle d'Avranches : la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord, le coteau boisé au nord-est, le vallon de la Bourdonnière au sud.

Il s'agit à travers des fiches-actions de :

- Préserver les **grands paysages emblématiques** des abords du pôle d'Avranches. Ce sont également des réservoirs de biodiversité, à préserver : l'estran correspond à la sous-trame littoral, la Sée et la Bourdonnière participent à la sous-trame « cours d'eau », la vallée de la Sée à la sous-trame « zones humides », le coteau boisé à la sous-trame « corridors boisés ». Le marais du vallon de la Bourdonnière constitue un « espace relais humide ».
- Mettre en valeur les **cours d'eau**, chercher à les remettre à ciel ouvert quand ils sont busés.
- Créer une **coupure d'urbanisation** entre l'agglomération s'étendant sur le plateau et le paysage agricole à l'est — préserver l'espace agricole et naturel fragmenté au bord de la ville et améliorer sa biodiversité.
- Mettre en valeur les **espaces de promenade intéressants existants**, comme le chemin de halage, le chemin de la Pivette, le vallon de la Bourdonnière. Les mettre en continuité par une boucle de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches reliant ces espaces de nature et permettant leur **appropriation par la population**. Se servir des vallons de la Pivette et de la Bourdonnière comme accès facilité entre le haut et le bas.

Communes concernées :

Marcey-les-Grèves,
Saint-Jean-de-la-Haize,
Avranches,
Saint-Senier-sous-Avranches,
Saint-Martin-des-Champs,
Val-Saint-Père.



la grève à l'ouest



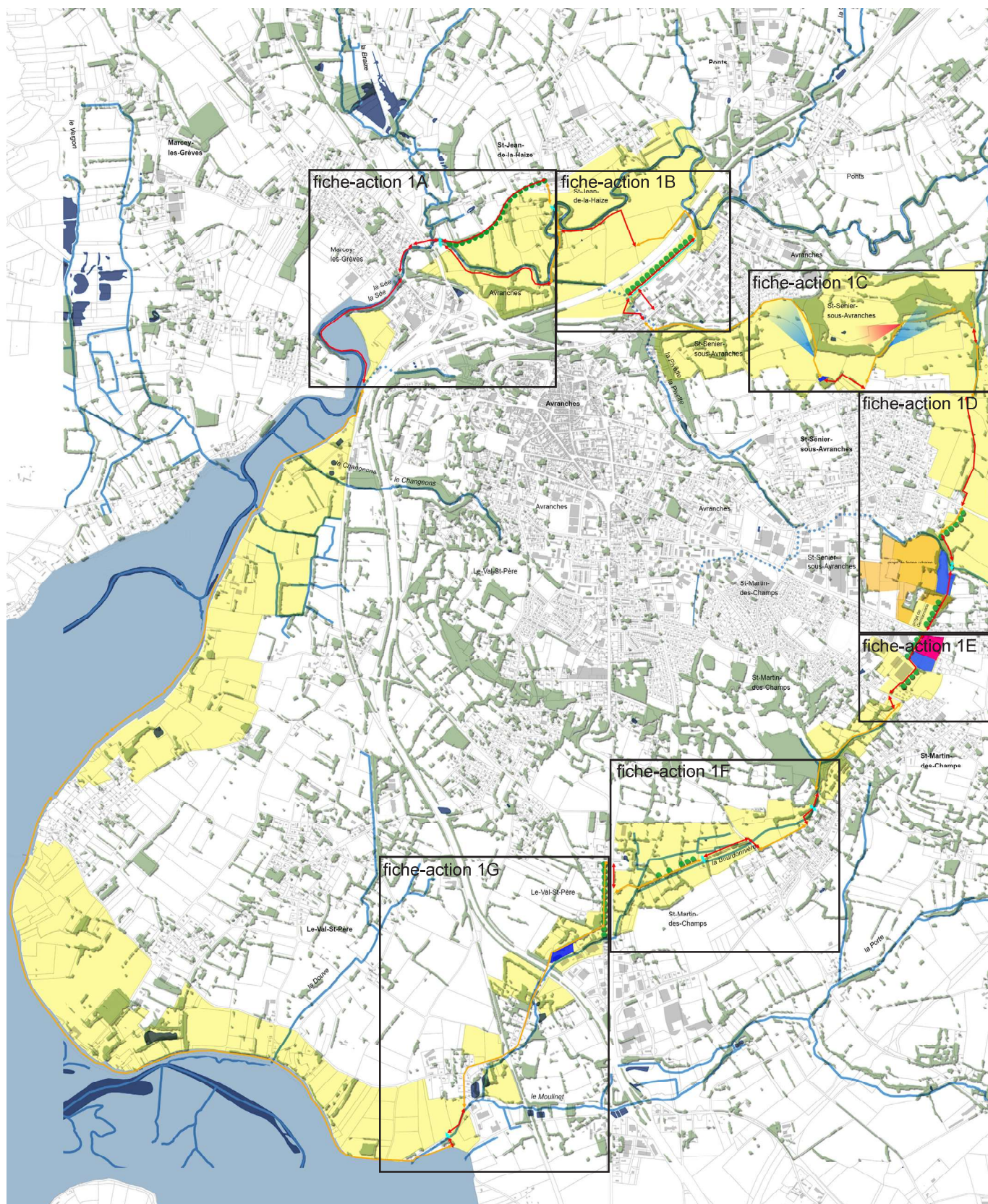
la vallée de la Sée au nord



la frange est de l'agglomération à l'est



le long de la Bourdonnière au sud



Plan d'ensemble du projet «Grande boucle» et cadrage de fiches-actions

échelle 1 : 40 000

tableau de bord		dont foncier		
		public	agricole	privé urbanisé
longueur totale du cheminement :	26100 ml	2350 ml	550 ml	
longueur totale chemin existant :	18060 ml	18060 ml		
longueur totale chemin à créer :	8040 ml (30%)	5600 ml	2400 ml	30 ml
ouvrages à créer :	6	2	4	0
surfaces aménageables :	10,8 ha	4,2 ha	2,6	4 ha

Grande boucle — La Sée

1A

Rappel des enjeux de la grande boucle

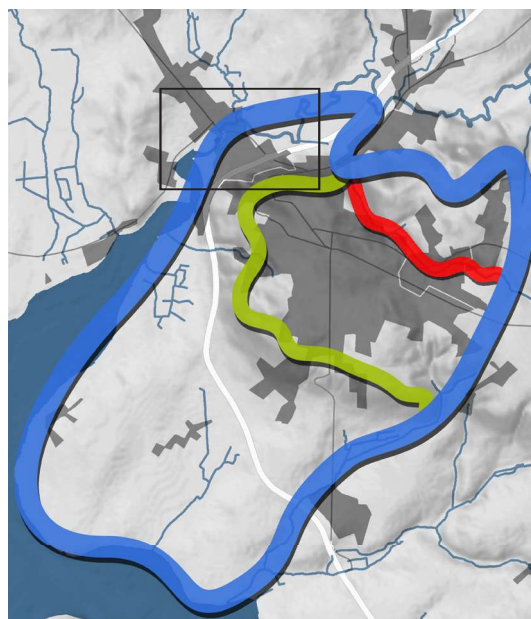
Créer une grande promenade de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches mettant en continuité les grands paysages emblématiques : la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord et le vallon de la Bourdonnière au sud et créant une coupure d'urbanisation avec le plateau agricole à l'est.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Pouvoir longer la Sée à travers l'espace partiellement urbanisé et fragmenté. Créer les maillons manquants entre le pont Guibert et le chemin rural existant le long de la Sée et avec le centre-bourg de Saint-Jean-la-Haize.

Communes concernées :

Marcey-les-Grèves ; Avranches ; Saint-Jean-de-la-Haize.



Localisation et cadrage de la carte

Actions de préservation

- Préserver l'espace agricole, les haies et boisements existants dans les environs immédiats du chemin.
- Préserver les zones humides le long du cours d'eau.
- Préserver les berges du ruisseau : éviter l'accès du bétail aux berges du ruisseau et laisser la ripisylve se régénérer.
- Entretien et restaurer les berges au fond des jardins à Marcey-les-Grèves (convention ?).

Actions d'aménagement

A. Aménager un chemin le long de la Sée sur le domaine public maritime depuis le chemin de Grèves jusqu'au Pont Guibert.

B. Créer un escalier d'accès au pont Guibert.

C. Aménager un chemin le long de la Sée jusqu'au cabinet médical sur le domaine public fluviale (servitude de marchepied de 3m).

D. Réduire la largeur de la chaussée, aménager un trottoir, de bandes vertes, un alignement d'arbres le long de la RD 31 entre Marcey-les-Grèves et Saint-Jean-de-la-Haize. Rendre l'usage plus sécurisé et agréable, réduire la vitesse des véhicules.

E. Réaménager la passerelle pour un usage piéton.

F. Aménager un chemin le long de la Sée jusqu'au chemin existant ; regarnir les haies et conserver le maximum d'arbres et notamment les sujets agés présentant un potentiel d'accueil pour les espèces protégées (insectes saproxyliques, chiroptères, pics...).

N.B. Les cheminements traversant des zones humides seront à réaliser de manière à préserver le milieu, les continuités écologiques et hydrologiques (cheminement sur pilotis, platinage, chemin sur terre naturelle).



A - Le long de la Sée rive gauche

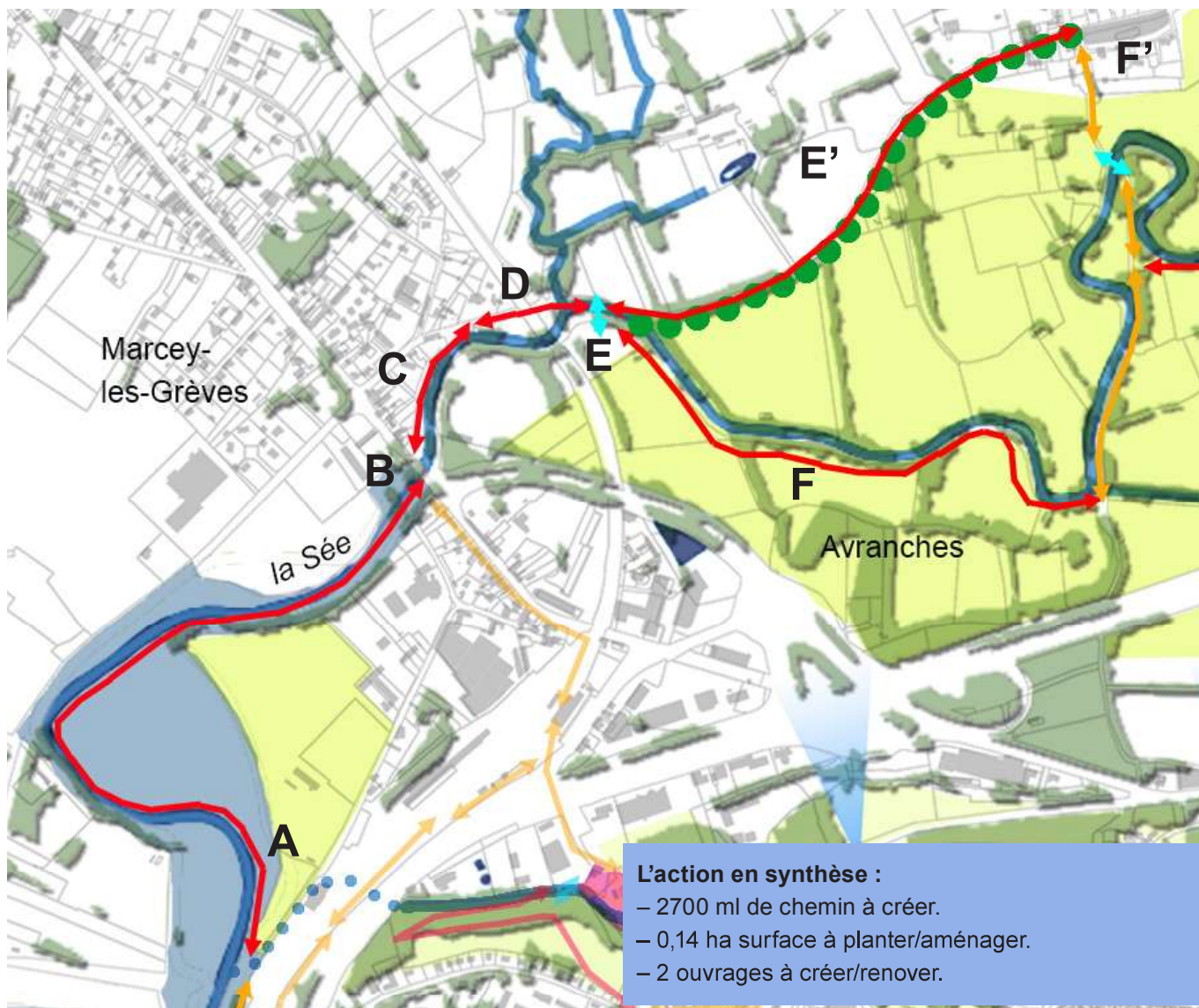


C - Le long de la Sée rive droite

Tracé alternative :

E' : Réaménager la RD 31 jusqu'à l'entrée de Saint-Jean-La-Haize

F' : Aménager un chemin et une passerelle au-dessus de la Sée.



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000



Rue du pont Courbet, la RD 31 — situation actuelle



Rue du pont Courbet — demain ?

Priorité : 3

Rôle stratégique — enjeux :

- Paysage d'exception, enjeux pédagogiques.

Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en grande partie public.
- Travaux assez importants

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F6 Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F12 Restaurer la trame bleue.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour préserver les milieux humides participant à la TB ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

Grande boucle — L'Hôpital

1B

Rappel des enjeux de la grande boucle

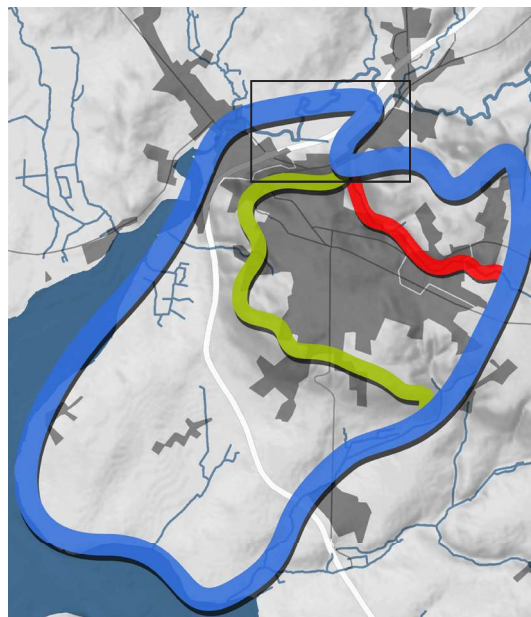
Créer une grande promenade de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches pour mettre en continuité les grands paysages emblématiques — la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord et le vallon de la Bourdonnière au sud — et créant une coupure d'urbanisation avec le plateau agricole à l'est.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Pouvoir longer la Sée à travers cet espace naturel d'exception. Franchir l'autoroute et accéder au cheminement sur le coteau. Accéder à « l'Arc boisé » et à « la Flèche ».

Commune concernée :

Avranches.



Localisation et cadrage de la carte

Actions de préservation

- Préserver l'espace agricole et les zones humides dans la vallée entre les infrastructures existantes.
- Préserver et restaurer les berges du ruisseau : éviter l'accès du bétail aux berges du ruisseau.
- Préserver les arbres existants.

Actions d'aménagement

A. Aménager un chemin le long de la Sée en rive gauche, avec clôture.

B. Traverser l'aménagement récent des roselières par un aménagement respectant les milieux et les continuités écologiques et hydrauliques.

C. Élargir le fossé. Y intégrer les flots de la Pivette ? Créer une pente douce pour développer la biodiversité et intégrer la gestion des EP. Accompagner d'arbustes et d'arbres de zones humides.

D. Créer un cheminement à travers l'enceinte de l'hôpital intégré dans le réaménagement de ses espaces extérieurs, puis emprunter le trottoir pour rejoindre le chemin de la Pivette.

D'. Alternative : Créer un cheminement en limite de l'hôpital et en partie sur un chemin privé.

N.B. Les cheminements traversant des zones humides seront à réaliser de manière à préserver le milieu, les continuités écologiques et hydrologiques (cheminement sur pilotis, platinage, chemin sur terre naturelle).

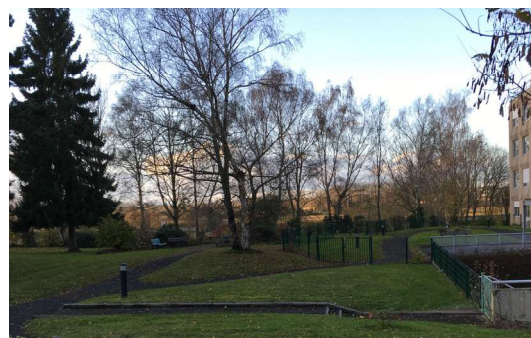
Toutes les plantations seront réalisées avec des espèces locales.



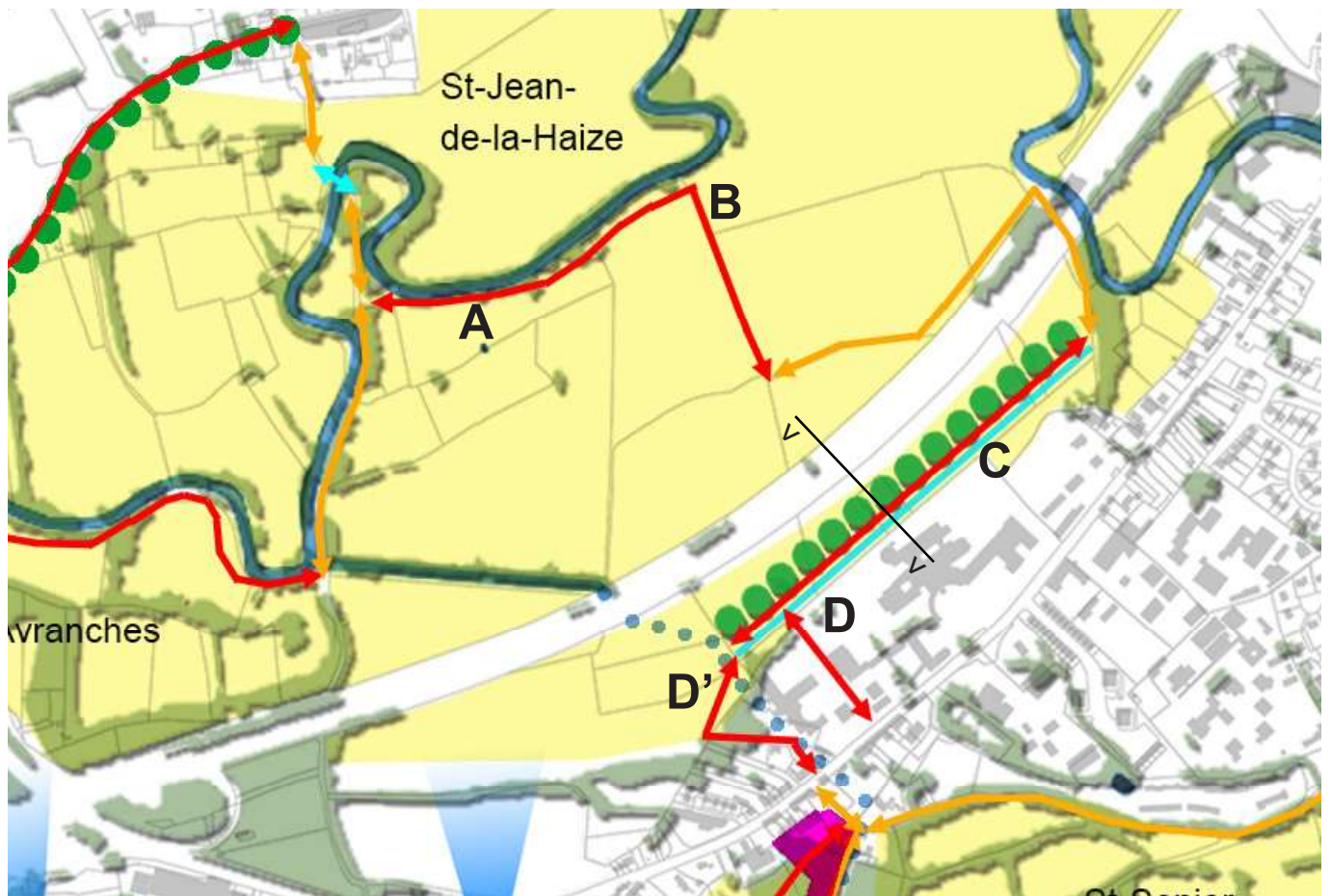
A — Le long de la Sée rive gauche



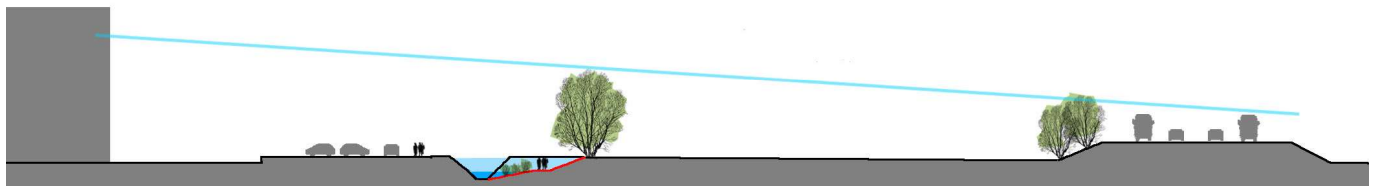
Passage sous l'autoroute



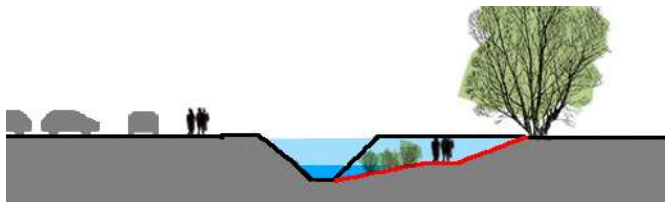
E — en limite de l'hôpital



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000



C. Les prairies de l'hôpital, coupe de principe, échelle 1 : 1000



C. coupe de principe, échelle 1 : 500

L'action en synthèse :

- 1420 ml de chemin à créer ;
- 2,6 ha surface à planter/aménager.

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F10 Restaurer les continuités écologiques de la trame verte ;
- F11 Restaurer des zones humides.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour préserver les milieux humides participant à la TB ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?

Priorité : 1

Rôle stratégique — enjeux :

- L'eau dans la ville — gestion eaux pluviales
- qualité du cadre de vie .

Facilité de mise en œuvre :

- Aménagement des abords de l'hôpital en projet ;
- Foncier public ; Travaux peu étendus.

Grande boucle — La carrière

1C

Rappel des enjeux de la grande boucle

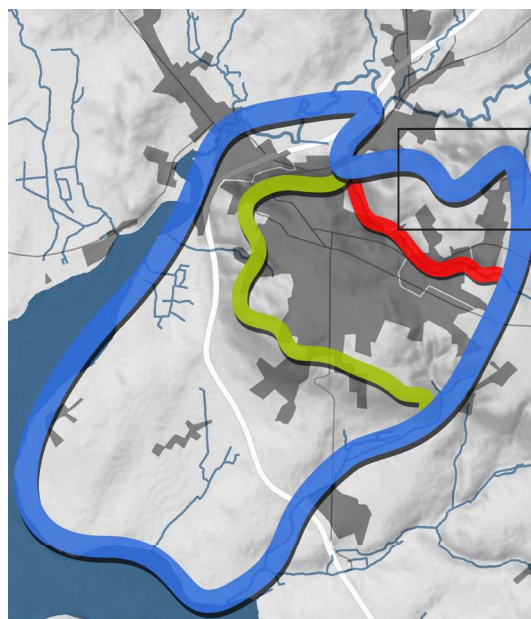
Créer une grande promenade de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches pour mettre en continuité les grands paysages emblématiques — la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord et le vallon de la Bourdonnière au sud — et créant une coupure d'urbanisation avec le plateau agricole à l'est.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Mettre en valeur ce paysage d'exception et ses points de vue sur la vallée de la Sée mettant à profit les chemins existants. Créer les maillons manquants, sécurisés et agréables, entre la Pivette et la rue des filatures.

Commune concernée :

Saint-Senier-sous-Avranches.



localisation

Actions de préservation

Préserver les chemins creux existants.
Préserver la destination agricole ou naturelle des espaces limitrophes.

Actions d'aménagement

- A. Aménager une aire de pique-nique dans le bois.
- B. Aménager un chemin sur le maillon manquant au niveau de la carrière, le long des haies et bois existants, sur 400 m.
- C. Aménager un point de vue, une «fenêtre paysagère» sur le front de taille. Couper quelques arbres masquant la vue. N.B. Aucun arbre âgé ou creux sera abattu.
- D. Aménager un chemin latéral à la RD 247 sur 25 m, largeur 2 m, y inclut les terrassements nécessaires, entre le chemin et l'aire de repos existants.

Actions d'entretien

- Entretien régulièrement la végétation dans les axes de vue indiqués.



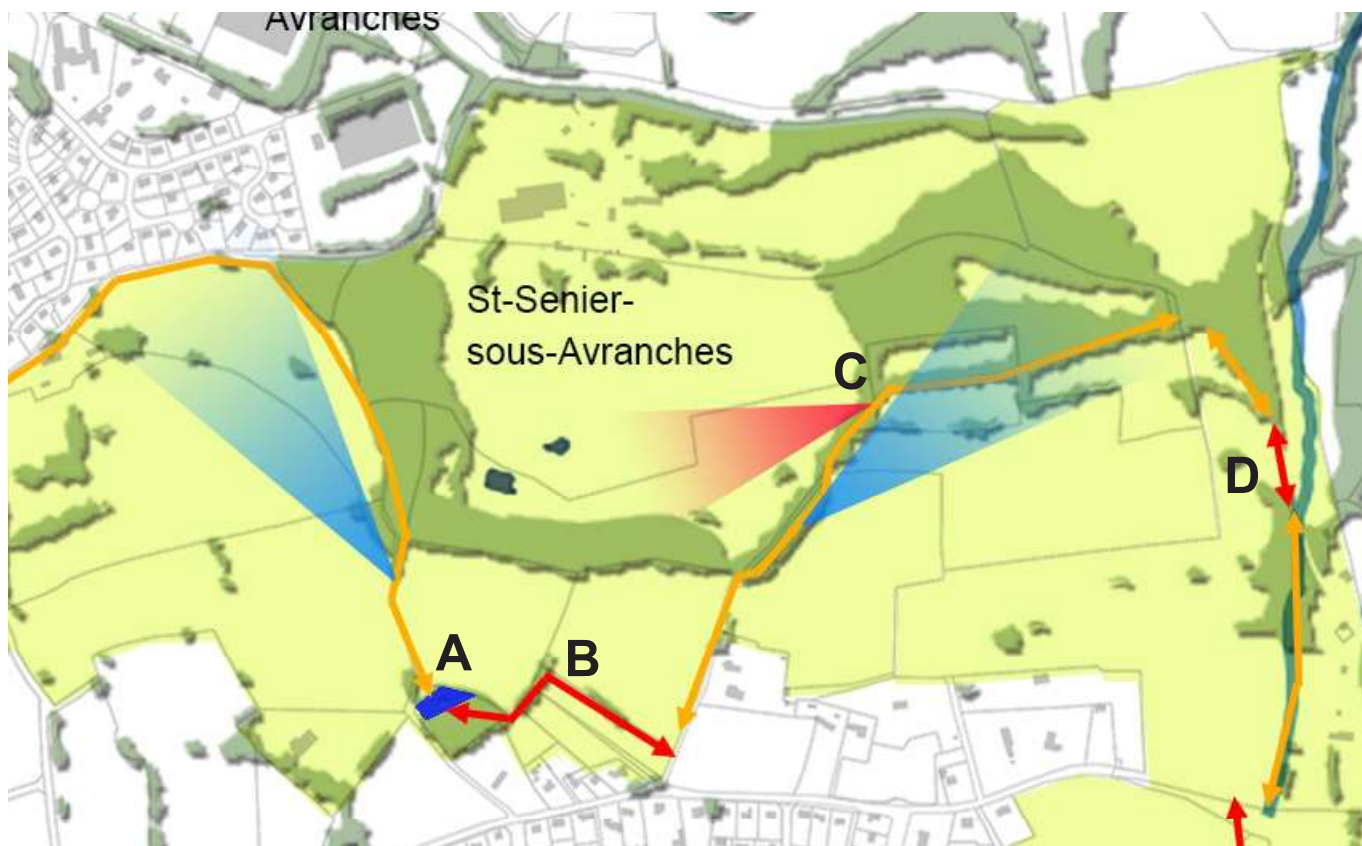
Préserver ce paysage agricole



A. Aménager une aire de pique-nique



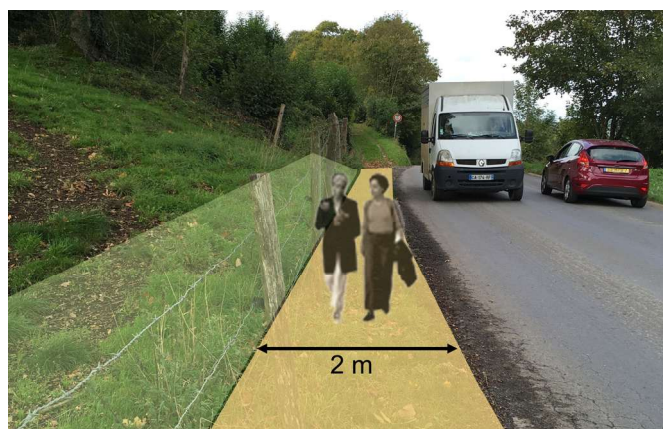
C. Ouvrir la vue sur le paysage de la carrière



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000



D. Le long de la RD 247 — situation actuelle



... demain ?

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F6 Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F8 Protéger le bocage et favoriser sa restauration.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

L'action en synthèse :

- 500 ml de chemin à créer
- 0,14 ha surface à planter/aménager

Priorité : 1

1. Rôle stratégique — enjeux :

- Paysage d'exception.
- Anticiper les projets à venir dans ce secteur (extension carrière, extension urbaine).

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en grande partie public.
- Travaux peu étendus.

Grande boucle — La frange est

1D

Rappel des enjeux de la grande boucle

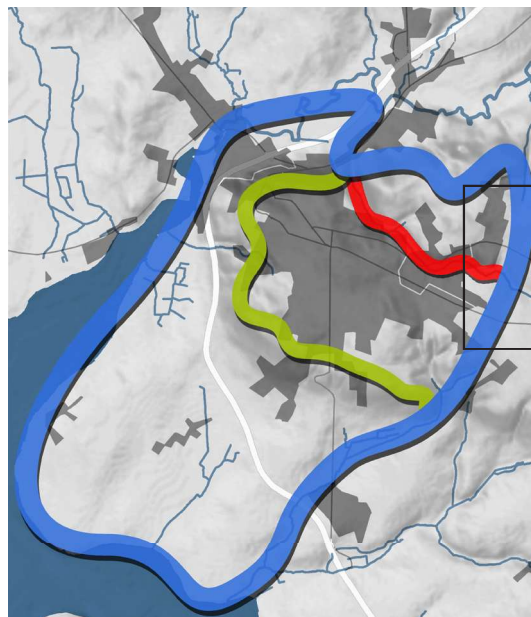
Créer une grande promenade de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches pour mettre en continuité les grands paysages emblématiques — la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord et le vallon de la Bourdonnière au sud — et créant une coupure d'urbanisation avec le plateau agricole à l'est.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Donner une réalité physique à la « coupure d'urbanisation » élargir la « coulée verte » projetée au PLU ;
Créer les maillons manquants entre la rue des Filatures et la RD 47.

Commune concernée :

Saint-Senier-sous-Avranches.



Localisation et cadrage de la carte

Actions de préservation

Préserver la destination agricole ou naturelle des espaces limitrophes

Actions d'aménagement

- A.** Aménager un chemin entre la rue des filatures et la RD 5 (850 m) le long d'une haie bocagère existante ;
- B.** Planter des arbres et/ou une haie d'espèces locales le long du cheminement existant entre la Pivette et la RD 5 ;
- C.** Aménager un chemin le long de la Pivette (sur 200 m) tout en préservant l'ambiance de « forêt vierge » ;
- D.** Créer une passerelle au-dessus de la Pivette ;
- E.** Aménager un chemin entre la Pivette et la RD 47 (510 m), le long de la « coulée verte », accompagné de plantations d'arbres d'espèces locales.
- F.** Aménager un espace pédagogique de nature à intérêt intercommunal, avec une présence végétale importante, en lien avec « la coulée verte » et la « ferme urbaine » - un verger de variétés anciennes locales ?

Concertation

- Veiller, dans le cadre du projet de gendarmerie, à préserver un espace suffisamment large - implanter le bâtiment le plus à l'ouest possible.
- Mener une réflexion commune avec le projet de la « ferme urbaine » en ce qui concerne les cheminements et les plantations.



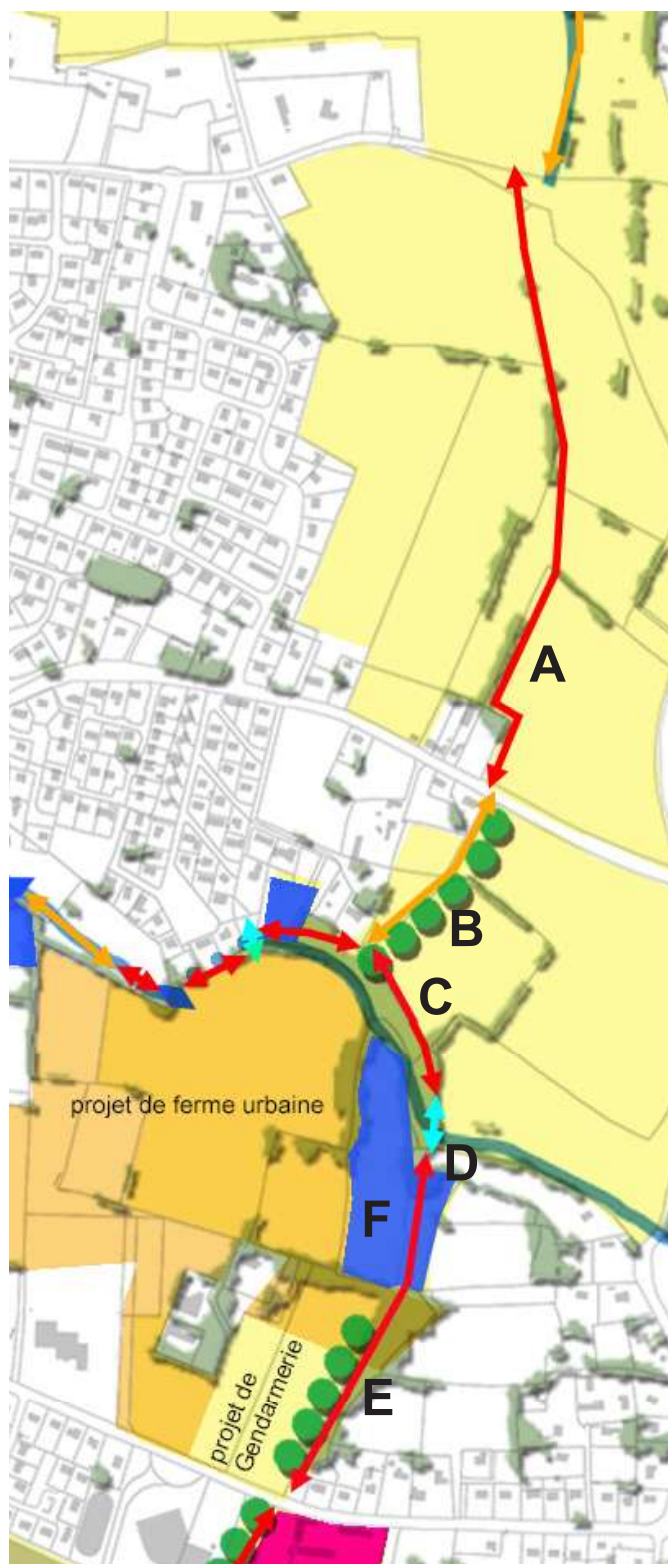
A. Le long des haies bocagères



C. Le long de la Pivette



E. Le long de la « coulée verte »



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000

L'action en synthèse :

- 1570 ml de chemin à créer
- 2,7 ha surface à planter/aménager
- 1 passerelle à créer.

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F6 Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité ;
- F8 Protéger le bocage et favoriser sa restauration ;
- F11 Restaurer des zones humides.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

Priorité : 1

1. Rôle stratégique — enjeux :

- Paysage de qualité.
- Pas d'alternative de cheminement.
- Créer et préserver une coupure d'urbanisation.
- Anticiper les projets à venir dans ce secteur (extension urbaine).

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en grande partie public.

Grande boucle — La frange sud-est

1E

Rappel des enjeux de la grande boucle

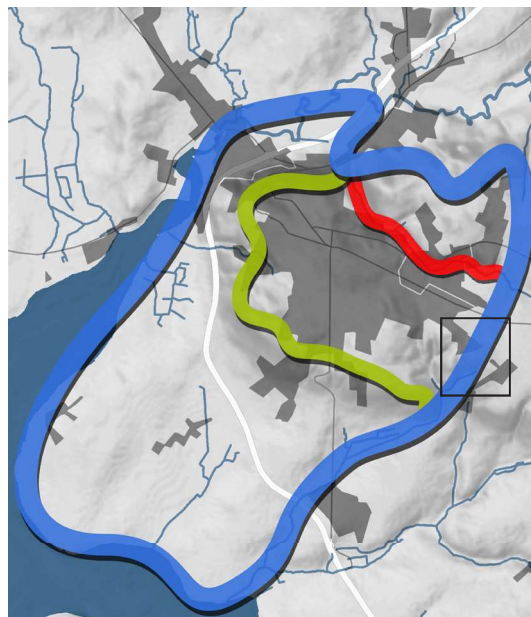
Créer une grande promenade de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches pour mettre en continuité les grands paysages emblématiques — la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord et le vallon de la Bourdonnière au sud — et créant une coupure d'urbanisation avec le plateau agricole à l'est.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Créer le maillon manquant entre la « coulée verte » au nord et le vallon de la Bourdonnière, aménagé en espace vert public, au sud.

Commune concernée :

Saint-Martin-des-Champs.



Localisation et cadrage de la carte

Actions de préservation

A. Mener une étude sur les terrains en friche, sur la valeur en termes de biodiversité.

Actions d'aménagement

A. Valoriser le terrain en friche par une destination en cohérence avec la « coulée verte » et la « ferme urbaine » au nord et les terrains de sport/la vallée de la Bourdonnière au sud : Agriculture urbaine ? Maraichage ? Équipement de plein air ? Plantations d'arbres fruitiers (intérêt pour la santé) ?

B. Aménager un chemin entre ce terrain et celui des pompiers et l'accompagner de plantations d'espèces locales ;

C. Prolonger le chemin à travers les installations sportives améliorer ainsi leur accès et leur visibilité ; mettre à profit le merlon existant ; accompagner le chemin d'une plantation d'arbres/haies ; aménager des assises/banquettes sur le merlon ;

D. Créer un chemin sur la bande engazonnée existante le long du lotissement ;

E. Aménager un accès direct au vallon de la Bourdonnière, face au passage clouté ;

Actions d'entretien

A. Ramassage des fruits par les habitants, l'espace de glanage pourrait être animé par la ville ou une asso de quartier.

D. Favoriser la génération naturelle de la haie existante .



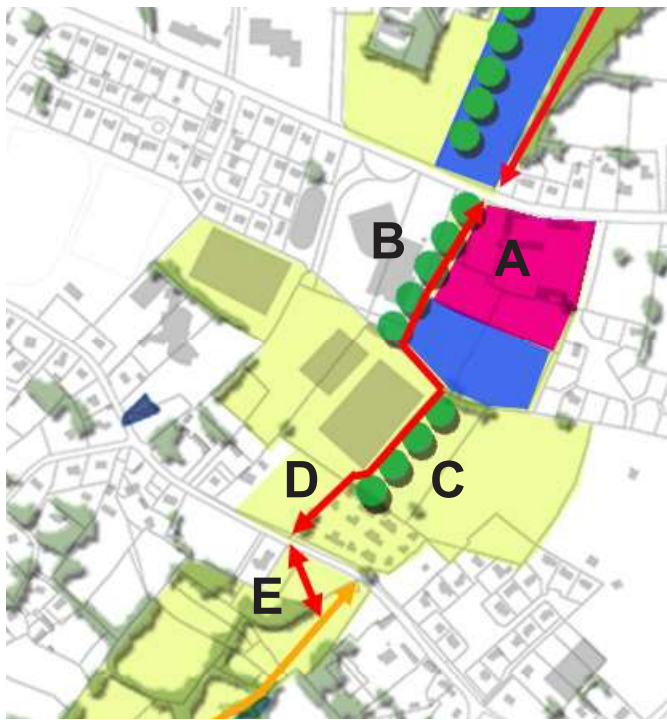
B. Le long de la limite du terrain des pompiers



D. Le long du lotissement



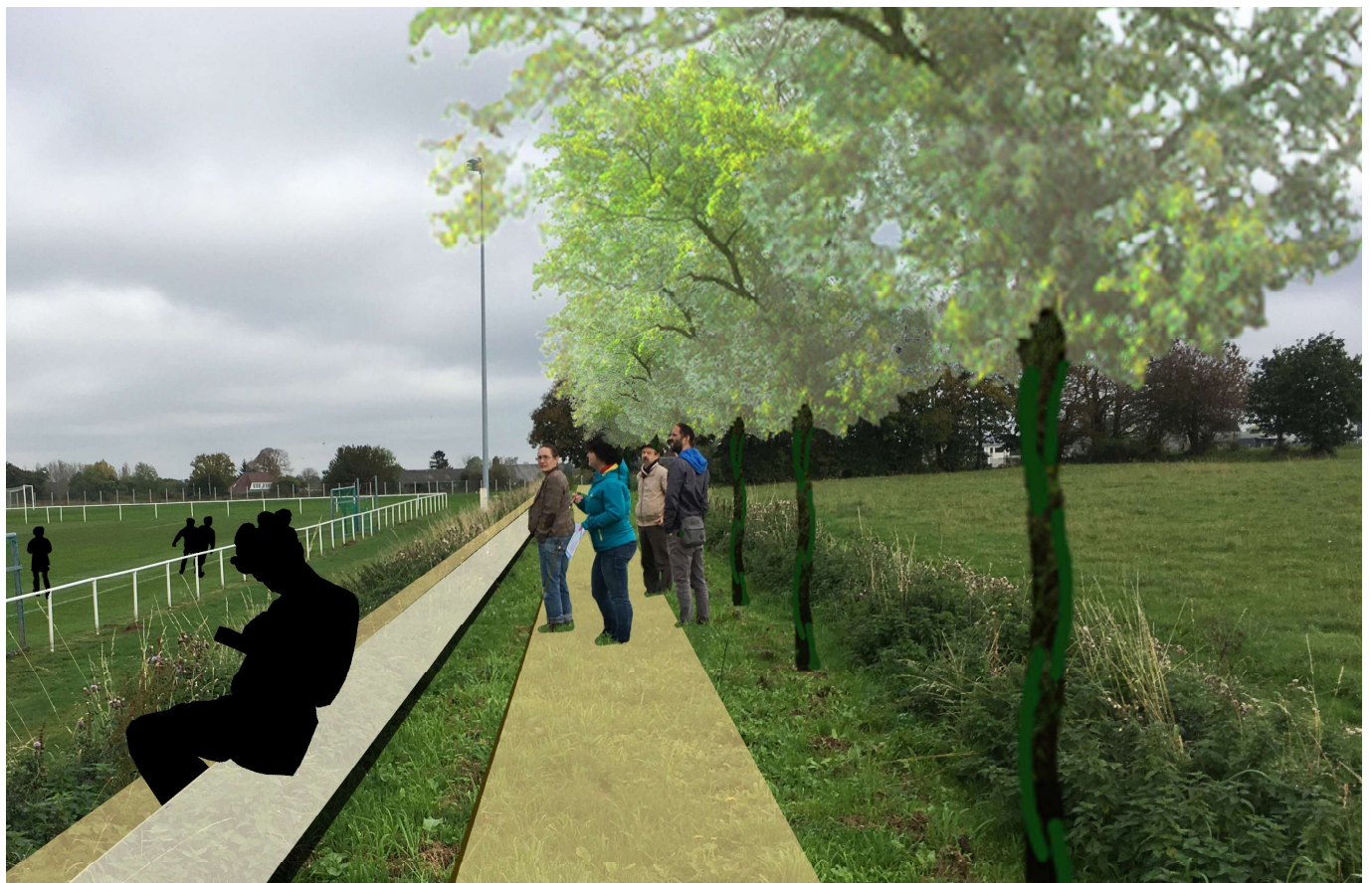
E. Créer un accès à la Bourdonnière



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000



C. Sur le merlon à travers les terrains de sport — aujourd'hui



C. Sur le merlon à travers les terrains de sport — demain ?

L'action en synthèse :

- 650 ml de chemin à créer.
- 4,26 ha surface à planter/aménager.

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F6 Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité ;
- F8 Protéger le bocage et favoriser sa restauration.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?

Priorité : 1

1. Rôle stratégique — enjeux :

- Créer et préserver une coupure d'urbanisation.
- Pas d'alternative de cheminement.
- Intégrer l'espace aujourd'hui à l'abandon dans un projet global de requalification de la frange urbaine.
- projets en cours de réflexion.

2. Facilité de mise en œuvre :

- Travaux peu étendus.

Grande boucle — La Bourdonnière

1F

Rappel des enjeux de la grande boucle

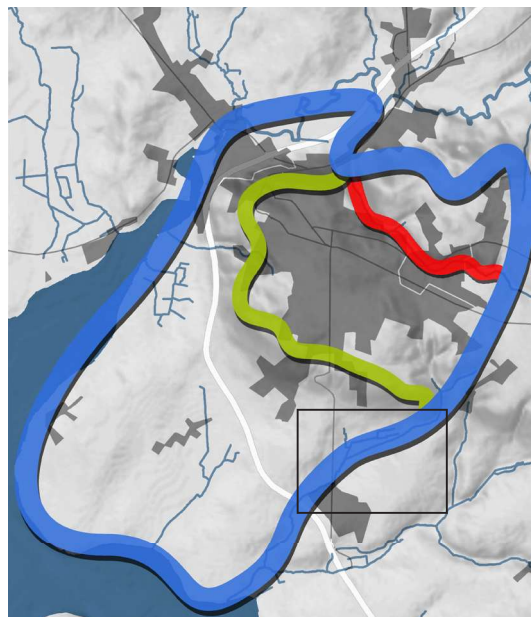
Créer une grande promenade de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches pour mettre en continuité les grands paysages emblématiques — la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord et le vallon de la Bourdonnière au sud — et créant une coupure d'urbanisation avec le plateau agricole à l'est.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Créer les maillons manquants pour pouvoir longer le vallon de la Bourdonnière, depuis le chemin existant jusqu'à la RD 7 par une promenade agréable et en toute sécurité. Résoudre des problèmes sanitaires du ruisseau.

Commune concernée :

Saint-Martin-des-Champs.



Localisation et cadrage de la carte

Actions de préservation

- Préserver l'espace agricole, les haies et les boisements existants ;
- Préserver les zones humides le long du cours d'eau ;
- Préserver les berges du ruisseau : éviter l'accès du bétail.

Actions d'aménagement

- Aménager une aire de pique-nique dans le vallon
 - Aménager un chemin entre le bas du coteau et le chemin de la Chaiserie, le long du ruisseau et le long des haies existantes
 - Aménager une passerelle ;
 - Aménager un chemin et une bande enherbée le long de la RD 78 côté est et un passage clouté ; réduire la largeur de la chaussée ;
 - Aménager un chemin entre la RD 78 et le chemin rural, le long du ruisseau, à travers la prairie avec clôture (2 m) ; aménager des fontaines pour le bétail ;
 - Aménager une passerelle - garantir la continuité sédimentaire et piscicole ;
 - Planter des arbres (espèces locales) le long du chemin rural existant ;
 - Améliorer et sécuriser le cheminement le long de la RD 7.
- N.B. Les cheminements seront à réaliser de manière à préserver le milieu, les continuités écologiques et hydrologiques (cheminement sur pilotis, platinage, chemin sur terre naturelle).

Actions d'entretien

- Entretien des berges ;
- Réaliser des travaux de restauration morphologique des cours d'eau (reprofilage des berges, diversification du lit mineur).

Concertation :

Veiller à la bonne intégration dans le paysage des ouvrages à concevoir dans le cadre du rétablissement du ruisseau dans son lit initial, projeté par la communauté d'agglomération (mise en oeuvre de projets de bassins de régulations des crues pour éviter les dégradations des berges dues aux augmentations d'apport pluviaux des bassins versants urbanisés).



Le long du chemin de la Chaiserie



E. Le long du ruisseau.



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F6 Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F8 Protéger le bocage et favoriser sa restauration ;
- F11 Restaurer des zones humides ;
- F12 Restaurer la trame bleue.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour préserver les milieux humides participant à la TB ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

Priorité : 1

1. Rôle stratégique — enjeux :

- Paysage de qualité.
- Pas d'alternative de cheminement.
- Projet en cours de réflexion.

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en partie public.
- Travaux peu étendus.

L'action en synthèse :

- 900 ml de chemin à créer.
- 0,1 ha surface à planter/aménager.
- 2 passerelles à créer.



D. Le long de la RD 78



G. Le long du ruisseau de la Bourdonnière

Grande boucle — Vers la Grève

1G

Rappel des enjeux de la grande boucle

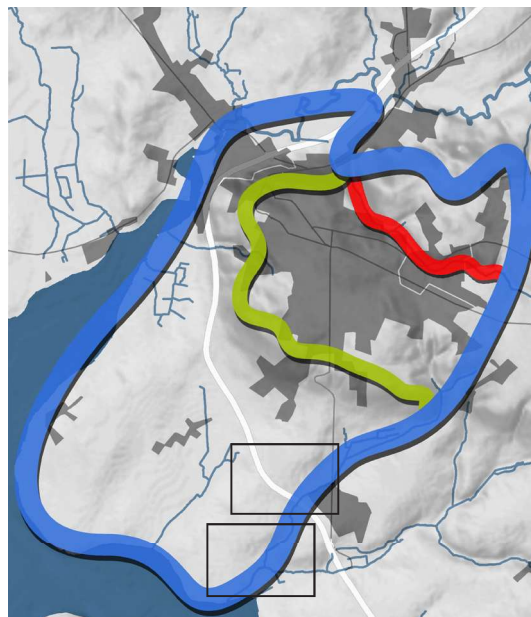
Créer une grande promenade de 26 km autour du pôle urbain d'Avranches pour mettre en continuité les grands paysages emblématiques — la baie du Mont-Saint-Michel à l'ouest, la vallée de la Sée au nord et le vallon de la Bourdonnière au sud — et créant une coupure d'urbanisation avec le plateau agricole à l'est.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Créer les maillons manquants entre la RDR 7 et la baie, à travers des espaces d'activités, pour une promenade agréable et en toute sécurité.

Intégrer la gestion des eaux pluviales dans un plan global, écologique et qualitative du point de vue du paysage.

Commune concernée : Val-Saint-Père.



Localisation et cadrage de la carte

Actions de préservation

- Préserver l'espace agricole, les haies et les boisements existants ;
- Entretien des berges ; préserver les berges du ruisseau : éviter l'accès du bétail aux berges.

Actions d'aménagement

A. Planter des arbres le long de l'ancienne route, « la Chemineret » (essences locales).

B. Créer le long du ruisseau du Lait Bouilli un aménagement ouvert, plus qualitatif, plus écologique et intégrant les problématiques de gestion des eaux pluviales.

C. Créer un cheminement enherbé sur la bande des 5 m le long du ruisseau du Moulinet ; mettre en place un droit de passage.

D. Aménager une passerelle - garantir la continuité sédimentaire et piscicole.

E. Créer un chemin en limite parcellaire.

N.B. Les cheminements traversant des zones humides seront à réaliser de manière à préserver le milieu, les continuités écologiques et hydrologiques (cheminement sur pilotis, platinage, chemin sur terre naturelle).

Actions d'entretien

- Convention d'entretien des berges et du cheminement enherbé.
- Ces aménagements pourront s'accompagner de travaux de restauration morphologique des cours d'eau (reprofilage des berges, diversification du lit mineur).



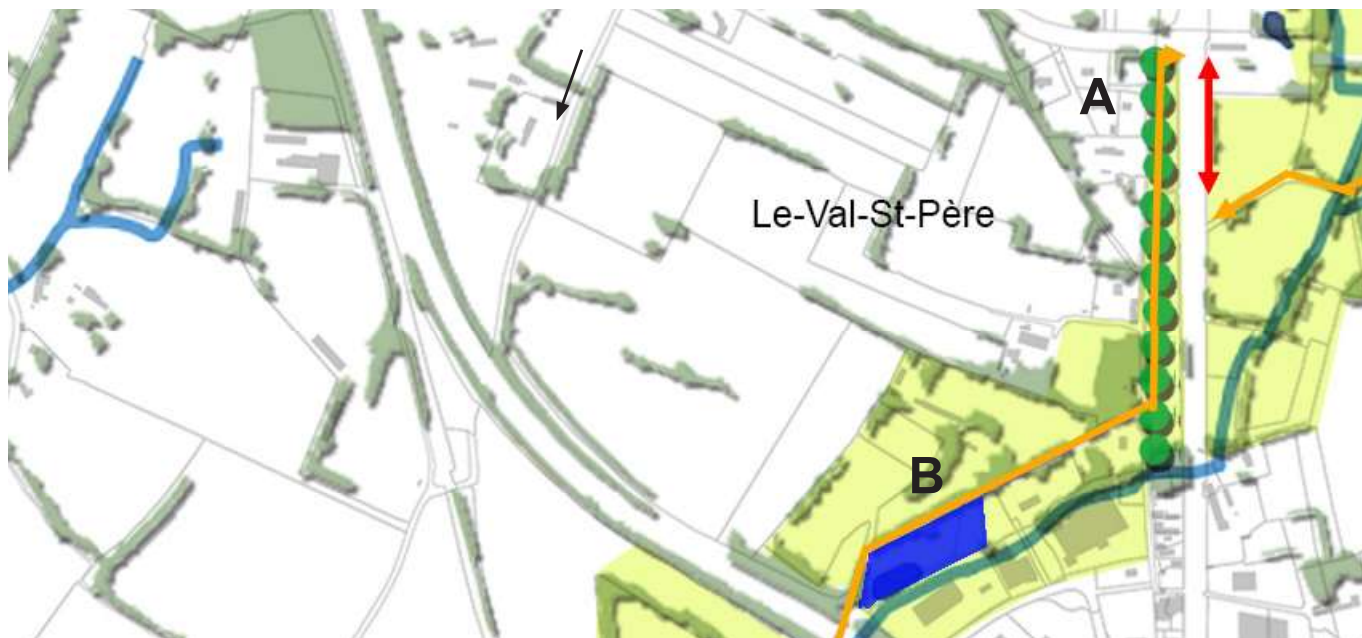
B. Espace technique et enclos



C. Le long du ruisseau



Arrivée sur la Grève



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10 000

L'action en synthèse :

- 300 ml de chemin à créer.
- 0,84 ha surface à planter/aménager.
- 1 passerelle à créer.

Fiches actions TVB territoriale associées :

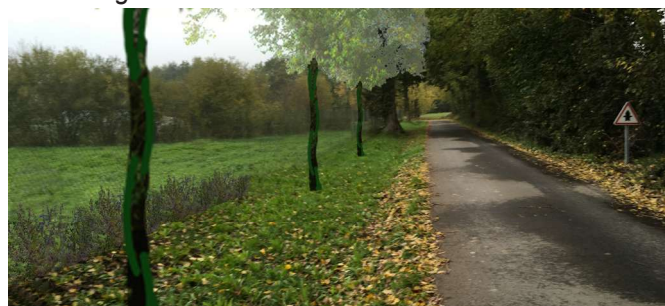
- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F6 Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F11 Restaurer des zones humides ;
- F12 Restaurer la trame bleue.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour préserver les milieux humides participant à la TB ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?



B. Le long de la Caustièrre — situation actuelle



... et demain ?

Priorité : 2

1. Rôle stratégique — enjeux :

- Paysages de qualité.
- Paysages détériorés à requalifier.

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en partie public.
- Travaux peu étendus.

Fiche projet

Arc boisé

2

Les objectifs de ce projet

L'arc boisé reprend le tracé de la sous-trame « corridor boisé » identifiée dans la trame verte et bleue territoriale. Elle longe le bord de l'éperon rocheux sur lequel s'est installée la ville d'Avranches et les communes voisines.

Il s'agit à travers des fiches-actions de :

- Préserver la sous-trame « **corridor boisé** » repérée sous forme d'un arc qui suit le relief accusé de l'éperon rocheux et participe à la trame verte territoriale.
- Préserver le grand paysage emblématique d'Avranches : le **coteau boisé** servant d'écrin boisé à cette ville perchée sur son éperon rocheux
- Mettre en valeur les **points de vue** sur les paysages de la baie et de la vallée de la Sée.
- Préserver les **espaces ouverts associés** : les espaces agricoles et bocagers qui permettent une bonne insertion du bâti dans le paysage, les parties basses des vallons du Changeons et de la Pivette, offrant des espaces de nature particuliers.
- Préserver et renforcer cette **coupure d'urbanisation** entre l'éperon urbanisé et la « campagne » par cette ceinture verte boisée à usages de nature, de récréation et qui participe à la qualité du climat urbain (fraîcheur, humidité).
- Mettre **en continuité les espaces de promenade intéressants** déjà existants comme le chemin des Buttes, le Mont Jarry, le Bois Guérin, la Butte, chemin de la Bouttonnière, Boulevard des Abrincates, chemin de randonnée, rue de l'Hyvernière, chemin de la Pivette par une boucle de 8,2 km autour du pôle urbain d'Avranches et raccordé sur la Grande boucle.
- Se servir du vallon du « Rû s'il pleut » pour faciliter le **lien avec la gare** et la « Grande boucle ».
- Créer un **lien avec la « Flèche »** à travers des espaces de nature existants et des chemins existants : les abords du château Baffé, le Pratel avec le Ragotin, les espaces extérieurs du quartier de la Turffaudière (1,8 km environ).

Communes concernées :

Avranches,
Saint-Martin-des-Champs,
Val-Saint-Père.



l'éperon, l'arc boisé, la ville.



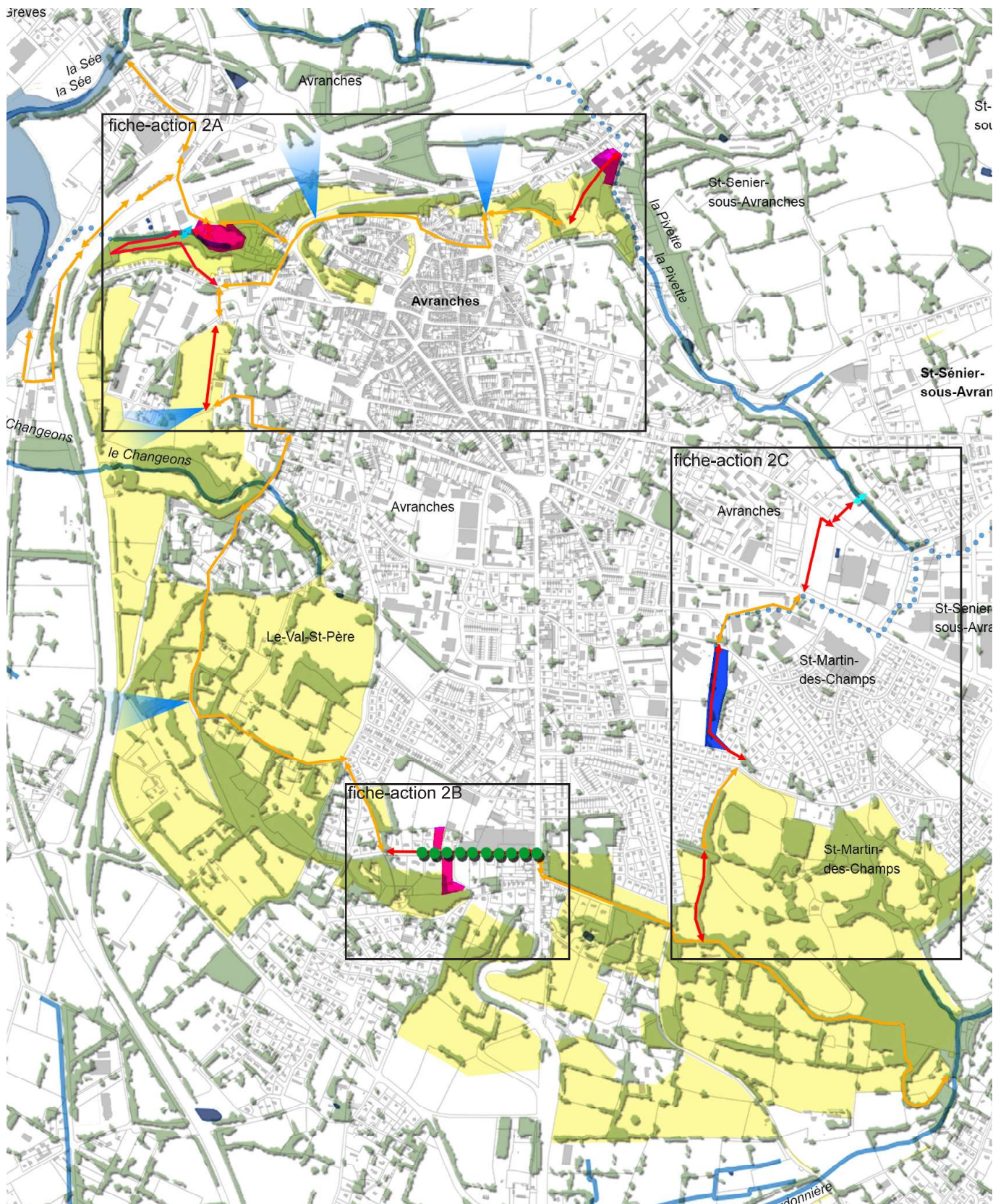
près du parcours sportif



vue depuis le chemin des mares



la Turffaudière - lien avec la Flèche



Plan d'ensemble du projet «Arc boisé» et cadrage de fiches-actions

échelle 1 : 20 000

tableau de bord		dont foncier		
		public	agricole	privé urbanisé
longueur totale du cheminement :	10060 ml	2350 ml	550 ml	
longueur totale chemin existant :	7600 ml	7600 ml		
longueur totale chemin à créer :	2460 ml (24%)	600 ml	1250 ml	610 ml
ouvrages à créer :	2	1		1
surfaces aménageables :	4,4 ha	1,9 ha		2,5 ha

Arc Boisé — nord

2A

Rappel des enjeux de « l'Arc boisé »

Renforcer la ceinture verte en tant que continuité écologique, mais aussi à usages de promenade de 9 km avec vue sur la baie.

Relier les espaces de nature et de loisirs existants.

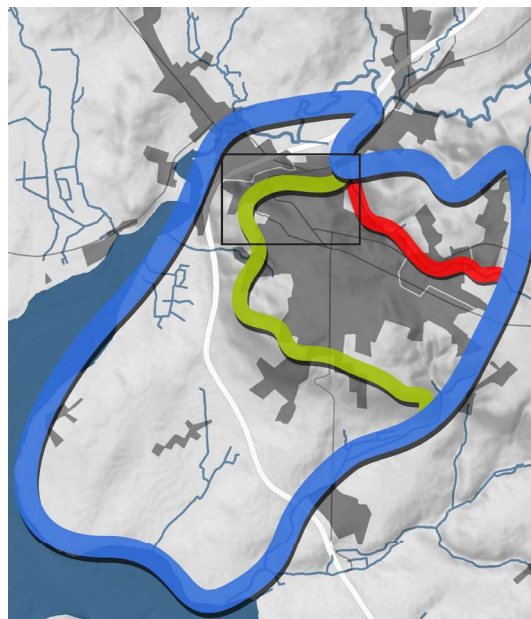
Créer une coupure d'urbanisation clairement identifiable entre l'éperon urbain et la plaine, plutôt rurale ou naturelle. Renforcer ainsi la lecture du paysage d'Avranches.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Créer des cheminements sur les maillons manquants : entre l'Arc boisé et la flèche et la grande boucle, entre l'arc boisé et la gare, le long du Jardin botanique.

Commune concernée :

Avranches



Localisation et cadrage de la carte

Actions d'aménagement

A. Ouvrir un chemin à travers le terrain (parcelles 232,233,75,76,) aujourd'hui une friche industrielle, à renouveler.

B. Créer un cheminement sur une pente la plus douce possible, le long des jardins partagés.

C. Intégrer le terrain (parcelles 50,121,122,123,124,125), aujourd'hui une friche industrielle dans l'arc boisé — en faire un parc, un lieu de nature et de loisirs :

- Prendre en compte les nuisances de l'autoroute proche.
- Valoriser et mettre en scène la chute d'eau du Rû qu'il pleut.
- Créer une passerelle au-dessus du ruisseau - garantir la continuité sédimentaire et piscicole..
- Etudier la possibilité d'assainir l'eau par phytoépuration. Etudier et prendre en compte la pollution des terrains de la SCI Le Tertre Mout (Toffolutti) au regard des activités passées.
- Intégrer le projet de bassin écrêteur de crues dans la réflexion globale sur ce site.

D. Créer un cheminement entre cette parcelle (183) et le lycée pour une liaison moins pentue entre le centre-ville et la gare d'Avranches.

E. Mettre en valeur et partager la vue sur la baie, bien exposée : Créer un cheminement, accompagné de quelques bancs, le long du mur du jardin botanique, en alternative à la route existante mais qui ne dispose pas de la vue.

Actions de préservation

C. Faire un inventaire faune/flore afin de connaître en détail la biodiversité (carrière, cours d'eau, bambouseraie, ronceraie...). Conserver la partie la plus riche en biodiversité en friche, pour servir de support pédagogique et pour limiter l'entretien.



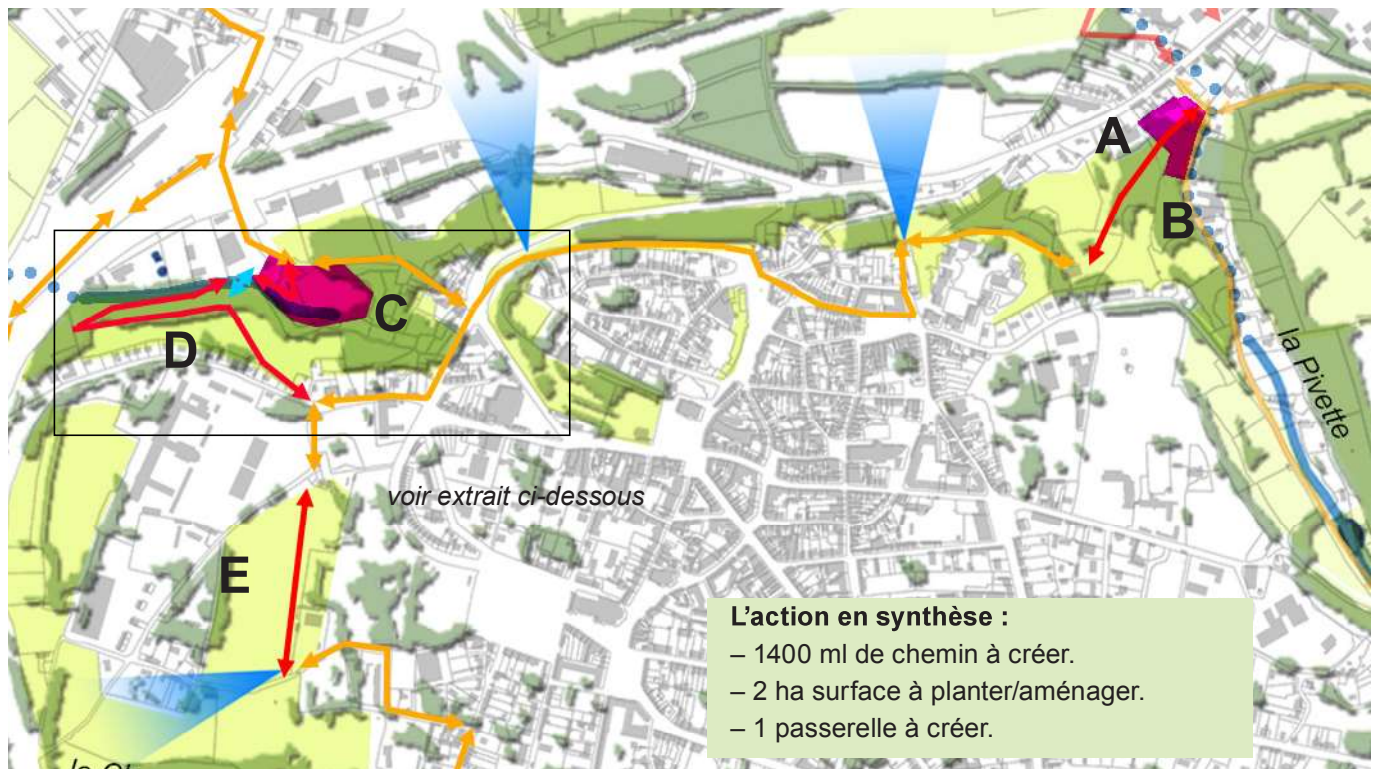
B –le long des jardins partagés



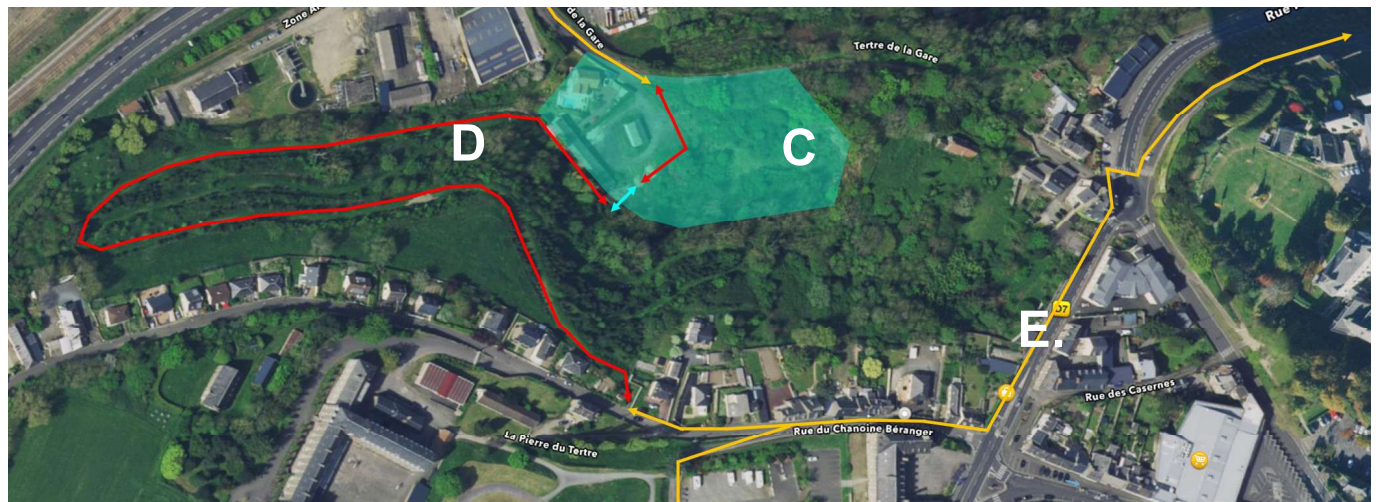
C - mise en valeur du Rû qu'il pleut



E. –le long du mur du jardin des plantes



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 12500



actions C et D, échelle 1 : 5000

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F4 Renforcer les connaissances
- F6 Promouvoir une gestion des boisements intégrant la valorisation de la biodiversité ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F8 Protéger le bocage et favoriser sa restauration ;
- F11 Restaurer des zones humides ;
- F12 Restaurer la trame bleue.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour préserver les milieux humides participant à la TB ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?

Priorité : 3

1. Rôle stratégique — enjeux :

- Requalification de terrains aujourd'hui en friche
- Mise en valeur l'eau en ville – qualité de l'eau, biodiversité, gestion des risques, pédagogie...

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en partie public.

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage de réalisation (quantitatif).
- Qualité de l'accompagnement. (animation, communication, signalétique...).

Arc boisé — sud

2B

Rappel des enjeux de « l'Arc boisé »

Renforcer la ceinture verte en tant que continuité écologique, mais aussi à usages de promenade de 9 km avec vue sur la baie.

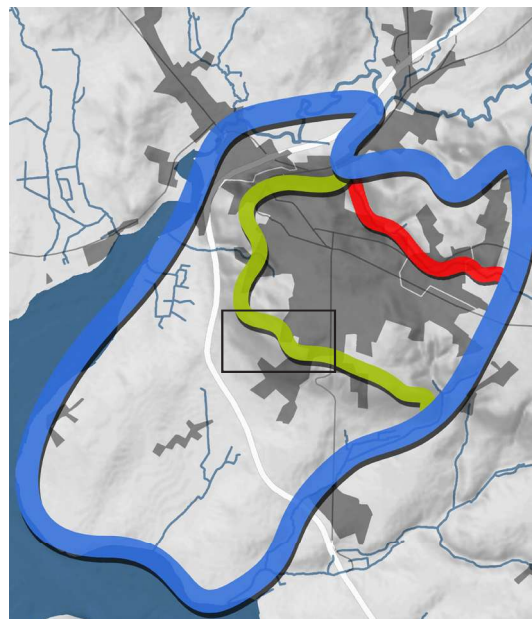
Relier les espaces de nature et de loisirs existants.

Créer une coupure d'urbanisation clairement identifiable entre l'éperon urbain et la plaine, plutôt rurale ou naturelle. Renforcer ainsi la lecture du paysage d'Avranches.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Créer le maillon manquant entre le Bois Guérin et le Mont-Jarry pour des promenades agréables et sécurisées. Renforcer la présence végétale et la biodiversité dans ce secteur fortement urbanisé.

Commune concernée : Val Saint-Père



Localisation et cadrage de la carte

Actions d'aménagement

A. Chasse Veinard : Réduire la chaussée, planter des arbres (avec des essences locales), réorganiser trottoirs et stationnement avec des sols perméables.

Préserver les places de stationnement nécessaires pour le voisinage.

B. Aménagement un équipement public de plein air sur le terrain en friche.

- En préalable : évaluer la présence de sols pollués sur ce terrain (ancien dépôt de carburant). Privilégier des actions de phytoremédiation en cas de pollution.

- Prendre en compte la gestion de la renouée du Japon (espèce invasive).

C. Intégrer la bâche incendie de l'usine dans l'espace public, le requalifier pour qu'il mette en valeur ce point de vue intéressant sur la ville et l'usine, patrimoine de la ville. Mettre à profit la présence de l'eau en ville. Supprimer barrière.

Actions de préservation

Préserver le bâti ancien encore existant le long de l'allée de la Chasse Veinard.



A — la Chasse Veinard — aujourd'hui



B — terrain en friche à intégrer et à valoriser



C- espace technique à potentiel fort



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000



La Chasse Veinard — demain ?

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F8 Protéger le bocage et favoriser sa restauration ;

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

L'action en synthèse :

- 0,85 ha surface à planter/aménager.

Priorité : 3

1. Rôle stratégique — enjeu :

- Requalification urbaine du « maillon faible » de l'Arc boisé.
- Intégrer le terrain aujourd'hui en friche dans un projet global de requalification.

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en partie public.
- Chemins existants. Travaux peu étendus.

Arc boisé — lien avec la Flèche

2C

Rappel des enjeux de « l'Arc boisé »

Renforcer la ceinture verte en tant que continuité écologique, mais aussi à usages de promenade de 9 km avec vue sur la baie.

Relier les espaces de nature et de loisirs existants.

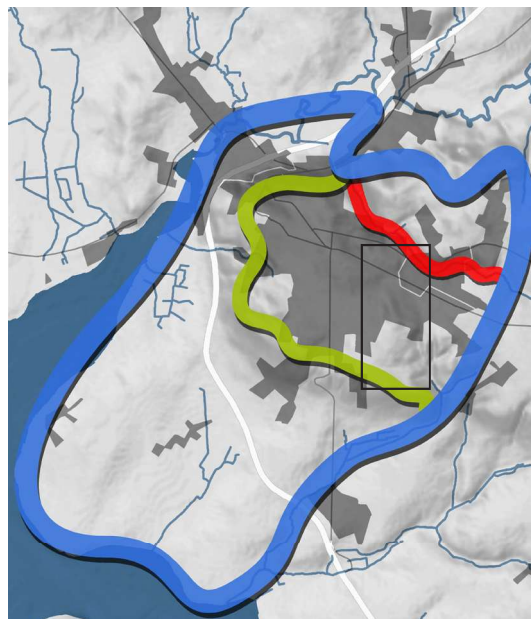
Créer une coupure d'urbanisation clairement identifiable entre l'éperon urbain et la plaine, plutôt rurale ou naturelle. Renforcer ainsi la lecture du paysage d'Avranches.

Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Créer une continuité entre l'arc boisé au sud et la flèche au nord, le long du parc boisé XXX et du Ragotin et à travers la Turfaudière.

Communes concernées :

Avranches et Saint-Martin-des-Champs.



Localisation et cadrage de la carte

Actions d'aménagement

A. Créer un chemin le long de la très belle haie de chênes existante puis emprunter le chemin existant le long du quartier.

B. Créer un accès au Pradel à partir de l'avenue de la verte colline passant entre les parcelles existantes (environ 10 m).

C. Créer un cheminement le long du Ragotin.

- Améliorer la biodiversité de la prairie — étudier la possibilité de développer des zones humides et une faune et flore spécifique.

- Intégrer le projet de bassin écrêteur de crues sur ce terrain, étudier des alternative paysagères, en prolongation du maillage de noues prévu dans le cadre du projet sur le quartier de la Turffaudière.

D. Traverser l'ancienne friche commerciale en cours de renouvellement — veiller à un passage agréable et sécurisé et qui représente également une continuité écologique.

E. Aménager un chemin en prolongation de celui existant, en pente douce, pour descendre dans le vallon de la Pivette

F. Créer une passerelle au-dessus de la Pivette.

Actions de préservation

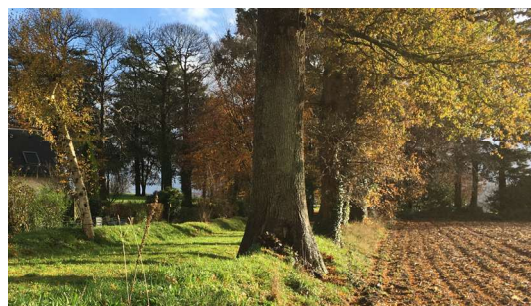
Préserver l'espace agricole, les haies et boisements existants de part et d'autre du chemin dans sa partie sud.

Action d'entretien

C. Le Pradel : Envisager une gestion différenciée de la prairie.

Concertation

Renforcer les liens mutuels entre ce projet et celui de la Turffaudière dans le cadre de la politique de la ville.



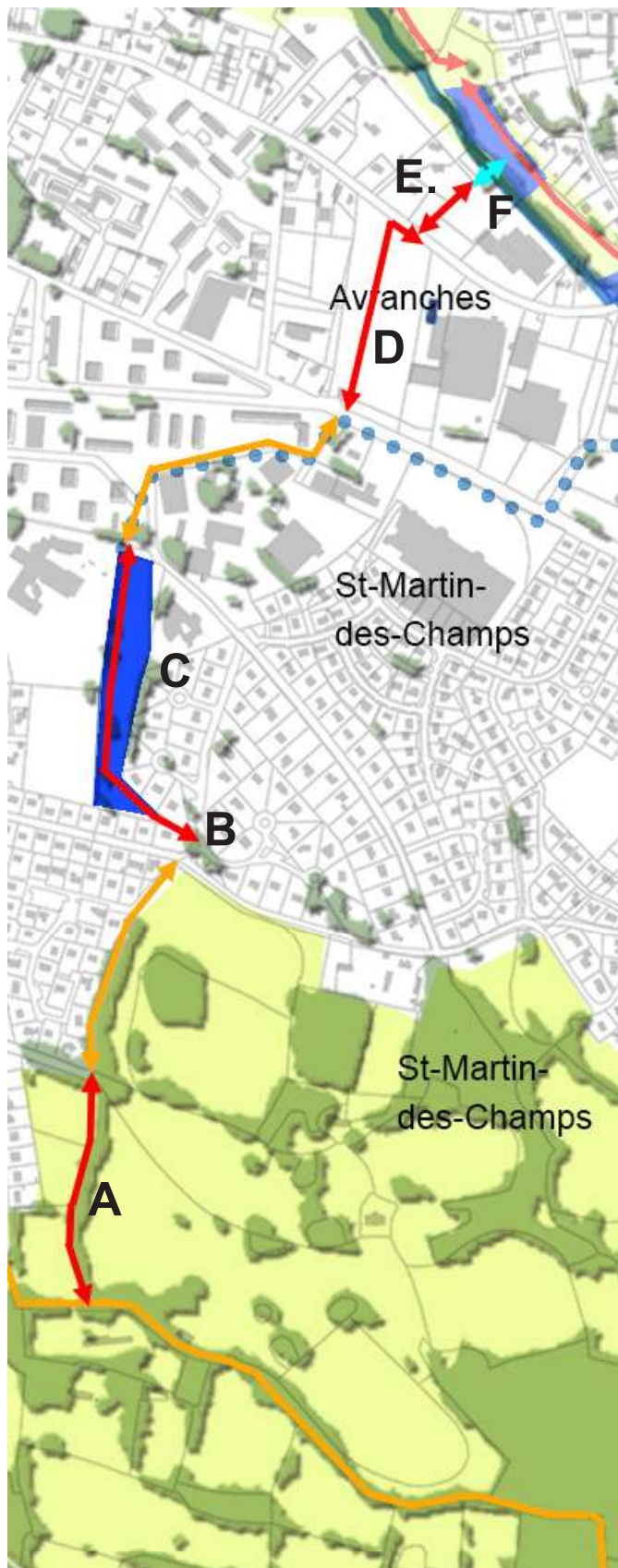
A — le long d'une haie de chênes



B — entre deux parcelles de jardin



D - le long d'un chemin à prolonger



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000

L'action en synthèse :

- 1060 ml de chemin à aménager.
- 1,5 ha surface à planter/aménager.
- 1 passerelle à créer.

Fiches actions TVB territoriale associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F8 Protéger le bocage et favoriser sa restauration ;
- F11 Restaurer des zones humides ;
- F12 Restaurer la trame bleue.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour préserver les milieux humides participant à la TB ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

Priorité : 3

1. Rôle stratégique — enjeux :

- Paysages de qualité.
- Mise en continuité des deux figures, de deux circuits à travers la ville

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en partie public.

Fiche projet

La Flèche

3

Les objectifs de ce projet

Le vallon de la Pivette constitue une relation naturelle entre la vallée de la Sée au nord et le plateau agricole à l'est.

La figure de la flèche reprend le vallon de la Pivette depuis son accès à la « Grande Boucle », à la périphérie est de l'agglomération, jusqu'au bas du vallon et son raccordement à l'arc boisé.

Encastré dans le creux de la ville, le vallon est un espace peu urbanisé en grande partie composé de jardins, de boisements et de pâtures. Il est en partie dédié à la gestion des eaux pluviales. Cependant son tracé est peu visible dans sa partie centrale, occupée par une zone d'activités.

Il s'agit à travers des fiches-actions de :

- Préserver les **espaces ouverts** du vallon, notamment les prairies et les **boisements** qui les accompagnent, offrant des espaces de nature au cœur de la ville.
- Mettre en valeur la présence de l'eau en ville, remettre le cours d'eau à ciel ouvert quand cela est possible, renforcer la **biodiversité** des abords du cours d'eau.
- Mettre en valeur et **partager ce paysage étonnant**, de fraîcheur, « en creux » de la ville.
- Mettre **en continuité des cheminements** déjà existants et créer une liaison d'une longueur de **2,9 km** entre la vallée et le plateau agricole, le long de ce vallon et à travers la zone d'activité.

Communes concernées :

Avranches,
 Saint-Martin-des-Champs,
 Val-Saint-Père.



le vallon, dans le creux de la ville



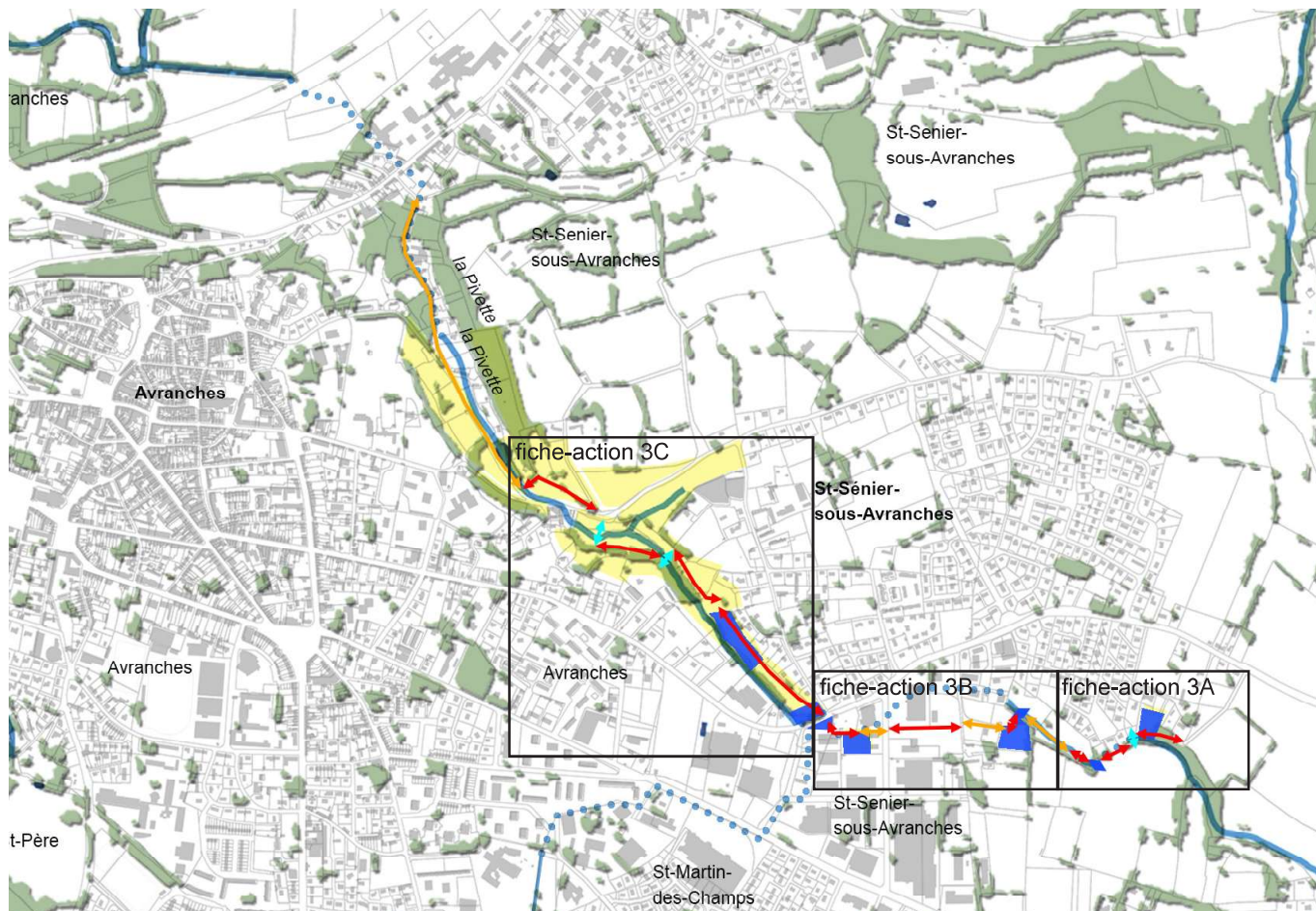
le ruisseau coupé par la zone d'activités



le ruisseau canalisé



le ruisseau busé



Plan d'ensemble du projet «la Flèche» et cadrage de fiches-actions

échelle 1 : 20 000

tableau de bord		dont foncier		
		public	agricole	privé urbanisé
longueur totale du cheminement :	2900 ml	2350 ml	550 ml	
longueur totale chemin existant :	1190 ml	1190 ml		
longueur totale chemin à créer :	1710 ml (59%)	1160 ml	550 ml	
ouvrages à créer :	4	1	2	1
surfaces aménageables :	3,1 ha	0,5 ha	2,3 ha	0,3 ha

La Flèche — amont

3A

Rappel des enjeux de « la Flèche »

Créer une liaison entre la vallée et l'éperon rocheux à travers le vallon de la Pivette d'une longueur de 3,5 km.

Mettre en valeur et partager ce paysage étonnant, de fraîcheur, « en creux » de la ville.

Mettre en valeur la présence de l'eau en ville.

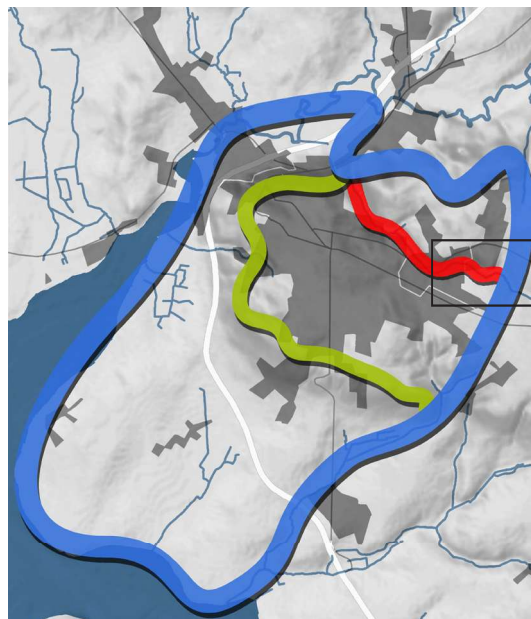
Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Créer un cheminement le long de la Pivette dans sa partie haute, aujourd'hui encore agricole ou naturelle.

Accroche avec la grande boucle.

Commune concernée :

Saint-Senier-sous-Avranches.



Localisation et cadrage de la carte

Actions de préservation

- Préserver l'espace agricole, les haies et boisements existants dans les environs immédiats de la Pivette.

Actions d'aménagement

A. Aménager un cheminement le long de la Pivette depuis l'accroche avec « la Grande Boucle » jusqu'au lotissement de la Maindochère sans engendrer de dégradation de cette zone humide et ce paysage naturel de qualité : les cheminements seront à réaliser de manière à préserver le milieu, les continuités écologiques et hydrologiques (cheminement sur pilotis, platinage, chemin sur terre naturelle).

B. Intégrer le projet de bassin écrêteur prévu dans un aménagement écologique et paysager de qualité et ouvert à la promenade.

C. Aménager une passerelle au-dessus du support déjà existant - garantir la continuité sédimentaire et piscicole.

D. Aménager un chemin entre jardins et champs, en relation avec le projet de « ferme urbaine ». Etudier la question de la gestion des eaux pluviales ; développer dans ce cadre des alternatives aux bassins - retenir l'eau en amont par la diversité des structures paysagères et la perméabilité des sols.

E. Aménager un escalier pour redescendre dans le vallon.

F. Aménager un chemin jusque celui déjà existant.

Concertation

- Mener une réflexion commune avec le projet de la « ferme urbaine » en ce qui concerne les cheminements, les plantations et la gestion des eaux pluviales.



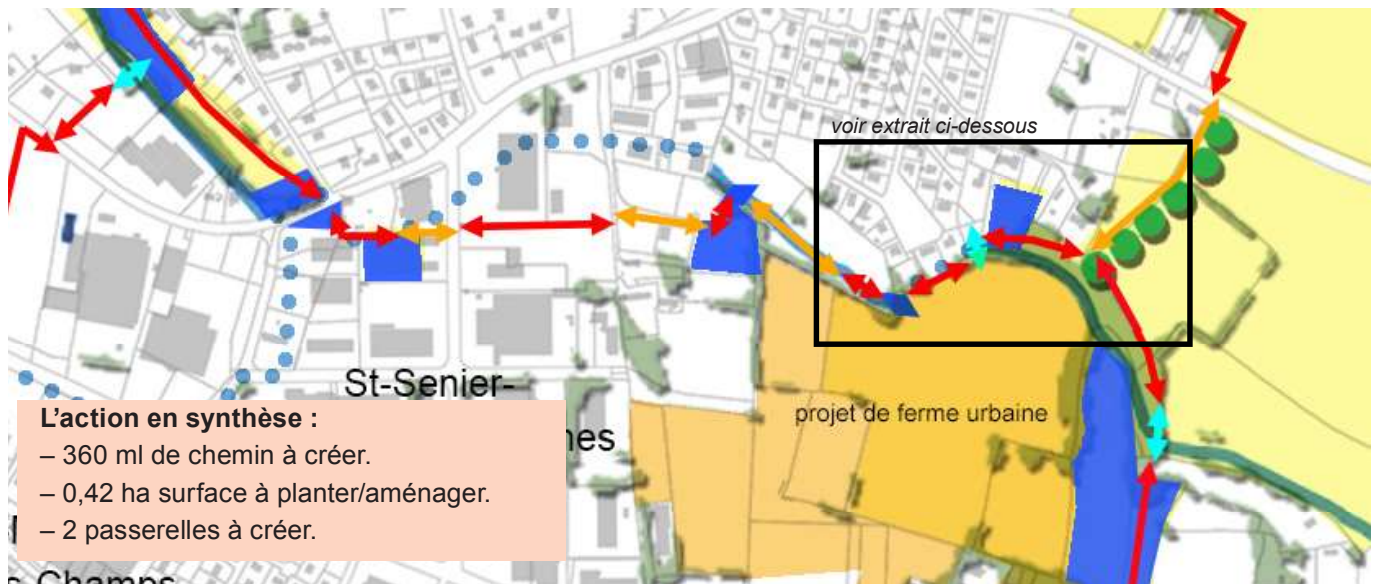
A – le long de la prairie près de la RD 247



B – dans la « forêt vierge »



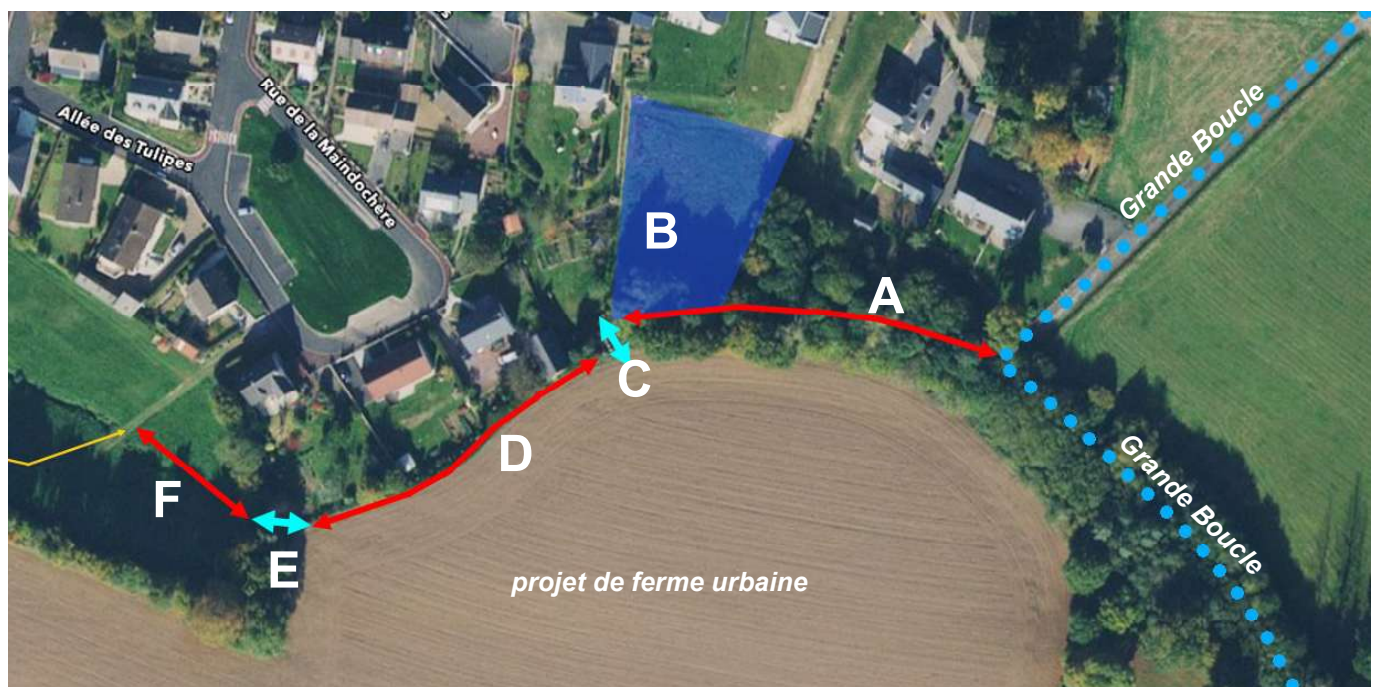
C – vallon près de la Maindochère



L'action en synthèse :

- 360 ml de chemin à créer.
- 0,42 ha surface à planter/aménager.
- 2 passerelles à créer.

Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000



Actions B à G, le long de la Pivette, échelle 1 : 2000

Fiches actions TVB associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F11 Restaurer des zones humides ;
- F12 Restaurer la trame bleue.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour préserver les milieux humides participant à la TB ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

Priorité : 2

1. Rôle stratégique — qualité - transversalité :

- Paysage de qualité à mettre en valeur.
- Absence d'alternatives de cheminement.
- Mettre en valeur l'eau en ville – qualité de l'eau, biodiversité, gestion des risques, pédagogie...

2. Facilité de mise en œuvre :

- Foncier en grande partie public.
- Travaux peu étendus.

La Flèche — centrale

3B

Rappel des enjeux de « la Flèche »

Créer une liaison entre la vallée et l'éperon rocheux à travers le vallon de la Pivette d'une longueur de 3,5 km.

Mettre en valeur et partager ce paysage étonnant, de fraîcheur, « en creux » de la ville.

Mettre en valeur la présence de l'eau en ville.

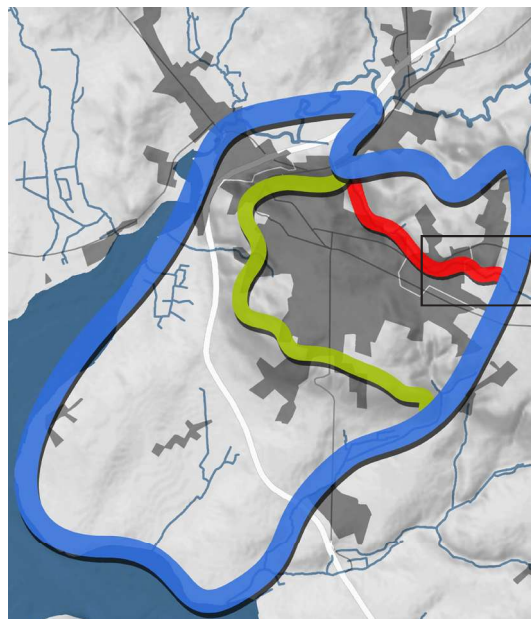
Contexte, objectifs opérationnels de cette action

Permettre une traversée aisée et agréable de la zone commerciale.

Remettre la Pivette partiellement à ciel ouvert.

Commune concernée :

Saint-Senier-sous-Avranches



Localisation et cadrage de la carte

Actions d'aménagement

A. Aménager un escalier et un passage le long de la parcelle aménageable pour rejoindre l'impasse près de la rue Jeanne Paisnel à travers le terrain constructible. Y prévoir un aménagement exemplaire en termes de relation vertueuse à l'environnement ?

B. Aménager un chemin et des plantations (essences locales) le long de la limite parcellaire.

C. Valoriser cet espace « vert » au sein de la zone d'activités pour un refuge de biodiversité et une éventuelle gestion des eaux pluviales en amont.

D. Etudier la possibilité d'ouvrir la Pivette et de mieux gérer les problèmes d'eaux pluviales en amont, en partie sur des terrains aujourd'hui privés mais non construits. L'accompagner d'un cheminement jusqu'au passage clouté.



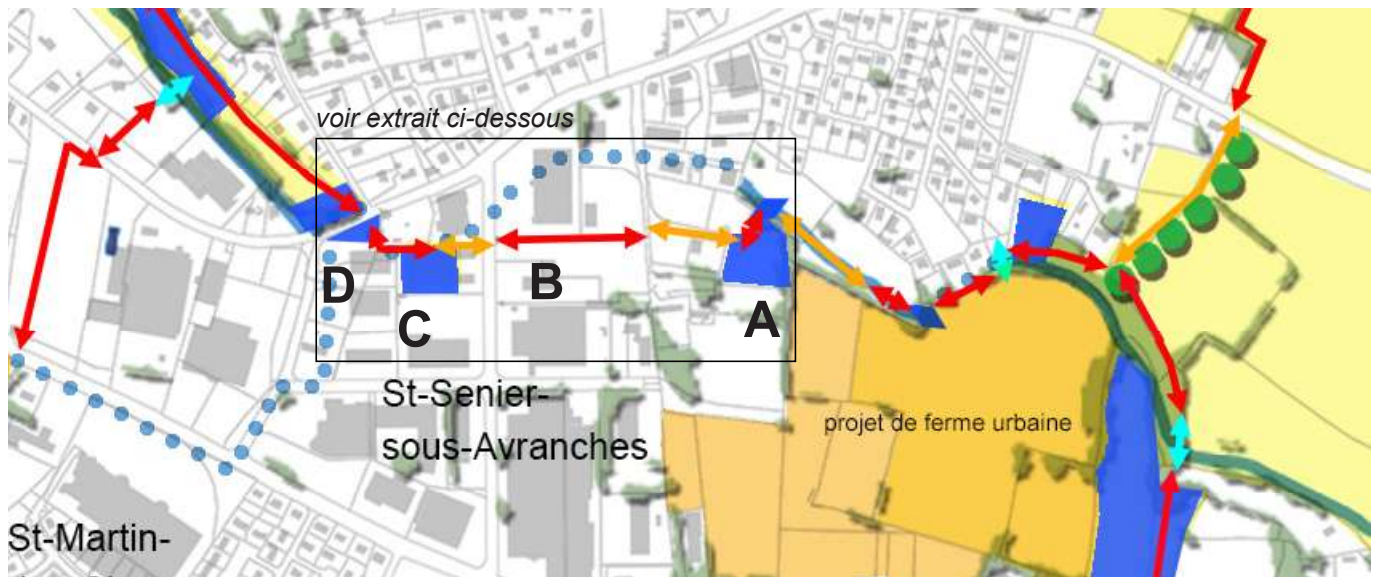
B –le long de la limite parcellaire



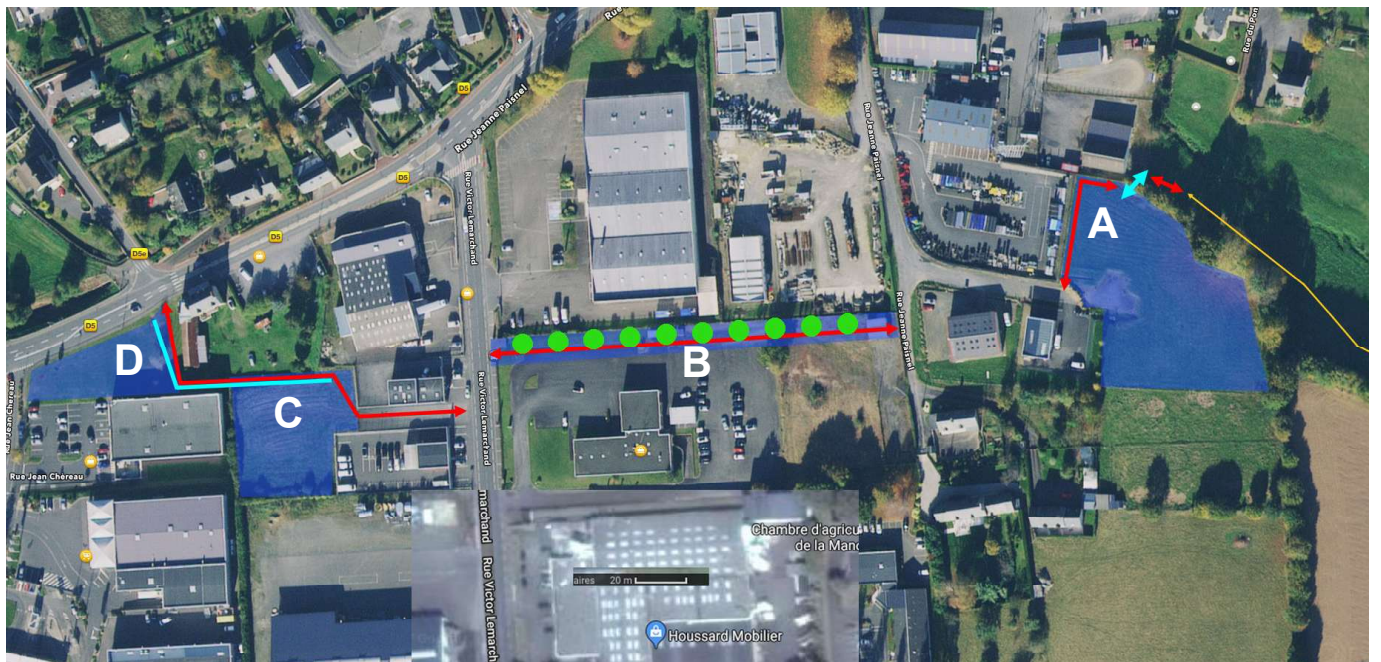
C –le long de la limite parcellaire



D- gestion eaux pluviales



Plan d'ensemble de l'action, échelle 1 : 10000



Actions à travers la zone d'activités, échelle 1 : 3000

L'action en synthèse :

- 350 ml de chemin à créer.
- 1,5 ha surface à planter/aménager.

Fiches actions TVB associées :

- F3 Mobiliser et sensibiliser les particuliers ;
- F7 Lutter contre les espèces invasives ;
- F12 Restaurer la trame bleue.

Réflexions à mener dans le cadre du PLUI :

- Quelle destination pour les interstices non bâtis en zone urbaine ?
- Quels outils pour préserver les éléments végétaux participant à la TV ?
- Quels outils pour assurer la continuité des cheminements ?
- Quelle destination pour les franges urbaines agricoles ou naturelles ?

Priorité : 2

1. Rôle stratégique — enjeu :

- Alternatives de cheminement peu agréables et sécurisés.
- Requalification d'un paysage dégradé
- Mise en valeur de l'eau en ville – qualité de l'eau, biodiversité, gestion des risques, pédagogie...

2. Facilité de mise en œuvre :

- Travaux peu étendus.

Indicateurs de suivi :

- Pourcentage de réalisation (quantitatif).
- Qualité de l'accompagnement.
(animation, communication, signalétique...).